



**POLYTECH<sup>®</sup>**  
**TOURS**

Département Aménagement



Ecole d'ingénieurs  
polytechnique  
de l'université de Tours

**CITERES**  
UMR 6173  
Cités, Territoires,  
Environnement et Sociétés

**Equipe IPA-PE**  
Ingénierie du Projet  
d'Aménagement, Paysage,  
Environnement

**Projet de Fin d'Etudes**

# **LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOUREGREG : UN PROJET SOCIAL ?**

**Focus sur les populations des pêcheurs,  
poissonniers et barcassiers**



**2010-2011**

**Directeur de recherche**

**SEMMOUD Nora**

**HAMIDI Leïla**

*A Amal et Meryem Hamidi, à Halima Abdelmoumen Hamidi, sans qui le Maroc ne me  
serait pas aussi cher.*

# **LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOUREGREG : UN PROJET SOCIAL ?**

**Focus sur les populations des  
pêcheurs, poissonniers et  
barcassiers**

**2010-2011**

**Directeur de recherche**

**SEMMOUD Nora**

**HAMIDI Leïla**

# AVERTISSEMENT

---

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

# FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

---

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

# REMERCIEMENTS

---

Nous tenons, dans un premier temps, à remercier nos tutrices, **Anna MADOEUF**, pour nous avoir proposés ce sujet de recherche qui nous a passionnés, et tout particulièrement **Nora SEMMOUD**, pour le soutien, les conseils avérés et la confiance qu'elle nous a accordés tout au long de ce projet de fin d'études.

Notre amitié va droit à **Hicham MOULOUDI**, architecte au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme du Maroc, et doctorant à l'Université Mohammed V, que nous remercions chaleureusement, non seulement pour sa précieuse aide mais aussi pour l'enthousiasme qu'il n'a pas hésité à nous transmettre.

Nous remercions également **l'équipe du Centre Jacques Berque**, en particulier Catherine MILLER, Khadija CHABRAOUI et Baudouin DUPRET, pour nous avoir accueillis en son sein et avoir facilité notre travail de terrain à Rabat. A propos, nous sommes reconnaissants envers Laura VERDELLI d'avoir permis non seulement la réalisation de ce voyage, mais aussi la conjugaison de notre terrain à Rabat avec l'atelier de Casablanca.

Du côté des enseignants et des chercheurs, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à Béatrice ALLAIN-EL MANSOURI, Tarik HARROUD, Aziz IRAKI, et Imane BOUCHENTOUF pour les conseils méthodologiques qu'ils nous ont procurés et la disponibilité dont ils ont fait preuve face aux étudiants que nous sommes.

Aussi, nous désirons remercier spécialement Abdelouahed CHEHITI, Nabil RAHMOUNI et Saïd KHOUYA, parmi les acteurs associatifs, pour avoir partagés avec nous et en toute sincérité, leurs expériences autour du projet.

Nous remercions aussi les étudiants de l'Ecole Nationale d'Architecture : Badr BENAJIBA, Hicham et Fatiha HARNAF, pour leur sympathie, leur accueil et leur serviabilité tout au long de notre séjour au Maroc, ainsi que Salma HDYLI, pour les mêmes raisons, les interprétations franco-arabes en plus.

De même, nous tenons à assurer à Clément PLAA, Béatrice PLATET et Sarah BARTOLI, que nous saurons transmettre, dans le futur, la chère solidarité estudiantine dont ils ont fait preuve avec nous. Pour le temps, les contacts, les conseils, les données précieuses et l'enthousiasme partagés, merci.

Nous souhaitons aussi exprimer notre gratitude à toutes les personnes que nous n'avons finalement pas pu rencontrer, mais qui ont contribué à cette recherche via email :

- Mohammed DRISSI, ancien habitant de Salé dont la maison a été rasée par l'Agence Bouregreg
- Lahoucine AMZIL, enseignant à l'Université Mohammed V
- Joomi LEE, doctorante de l'Université d'Austin (Texas)
- Vera VANDERELST, étudiante à l'Université de Gand (Belgique)
- Koenraad BOGAERT, doctorant à l'Université de Gand (Belgique).

Indépendamment de notre projet de fin d'études, nous remercions Marleen de nous avoir prêté main forte dans notre recherche de logement, Kouzo et Sandrine pour nous avoir hébergés. Les coïncidences amènent souvent de belles rencontres.

*Chokran bezef* aux barcassiers, aux poissonniers, aux pêcheurs, notamment à Boubker, à Hamid et à M. IDRISSI, le président de la coopérative de pêche artisanale, ainsi qu'à la population en général pour nous avoir prêtés de leur temps et pour nous avoir fait part de leurs humbles avis.

Nos derniers remerciements vont à nos familles.

# SOMMAIRE

---

Préambule : .....	9
Les grands projets urbains dans le monde arabe .....	9
Introduction .....	12
De la définition des notions clés.....	16
Méthode.....	17
Première partie : .....	20
La fabrication d'un morceau de ville internationalisé en rupture avec le contexte local	20
1. Un projet né d'une stratégie nationale et de la volonté royale .....	21
11. L'aménagement de la vallée du Bouregreg : une préoccupation ancienne.....	21
1.2. Un enjeu phare : redorer l'image de la capitale du royaume.....	26
12. Le document de référence associant les acteurs locaux remis en cause .....	28
2. Renouvellement du système d'acteurs et des formes de régulation .....	29
2.1 Les effets d'une structure ad hoc autonome par rapport aux institutions .....	29
21. Effets d'une nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage basée sur les partenariats public/privé.....	36
3. Les effets contradictoires des standards internationaux .....	37
31. Une offre de standing pour une clientèle aisée.....	37
32. Des décalages marquants avec le contexte local .....	40
33. Des perspectives encore plus ambitieuses qui interrogent sur les effets .....	46
4. Un morceau de ville qui oriente les politiques urbaines de Rabat et Salé.....	47
5. De la question sociale des pêcheurs, barcassiers et poissonniers à travers le projet	
50	
51. La communication « citoyenne » de l'AAVB.....	50
52. Emergence de la problématique et hypothèses-clés .....	51
53. Pourquoi s'intéresser aux populations des pêcheurs, barcassiers et poissonniers ?	
51	
Deuxième partie : .....	53
De la nécessité d'aborder la question sociale dans le PAVB .....	53
1. Des activités traditionnelles liées au Bouregreg mises à mal par le projet.....	54
11. D'un glorieux passé aux prémices d'un avenir incertain .....	54
12. Des indemnités pour compenser la cessation d'activités .....	55
13. La délocalisation de certaines activités .....	56

14. La crise pour faire valoir ses droits .....	58
15. Un renouveau de la démarche d'action sociale ? .....	58
2. Les limites de l'accompagnement social .....	60
21. Un manque de volonté dans la politique sociale... ..	60
22. ...dont les conséquences sont visibles.....	63
3. La question sociale du PAVB : un volet singulier du marketing .....	65
31. Nécessaire acceptation du projet par la population .....	65
32. Une remise en question du PAVB de plus en plus difficile .....	66
33. La cohésion sociale : une image de modernité.....	66
4. Les populations touchées par le projet s'approprient les nouvelles formes de régulation sociale.....	67
41. Le réinvestissement factice des espaces d'élite.....	67
42. Des conflits d'intérêts qui interfèrent dans le projet.....	68
5. Dévoiement de la demande sociale des populations ?.....	69
51. Une tendance marocaine à faire de la politique sociale.....	70
52. Le développement social facteur de développement économique .....	70
53. Un bilan mitigé.....	71
Conclusion.....	73
Bibliographie .....	75
Table des figures .....	80
Table des matières .....	81

# PREAMBULE :

## LES GRANDS PROJETS

### URBAINS DANS LE MONDE

#### ARABE

---

**S**uite au tournant libéral des années 1980 et 1990 dans les pays du monde arabe, la logique du projet urbain s'est construite autour de trois changements principaux : la multiplication des partenariats public-privé, la privatisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine et l'internationalisation des montages financiers<sup>1</sup>. Dans un contexte de fortes mutations urbanistiques et socio-économiques, ces logiques de fabrication urbaine sont aujourd'hui au cœur de l'aménagement des grandes métropoles maghrébines et particulièrement de leurs fronts d'eau. En effet, les grandes cités des côtes atlantiques et méditerranéennes du Maroc et, plus généralement celles du monde arabe, qui ont historiquement tourné le dos à leurs façades maritimes et fluviales, cherchent de plus en plus à valoriser ces territoires comme sources d'investissements et d'essor économique. Ces logiques apparaissent dans les capitales et métropoles maghrébines telles que Tunis, Casablanca, Alger, Tanger et Rabat à travers la gestation de grands projets urbains dont les montages financiers sont assurés essentiellement par des partenariats avec des investisseurs du Golf.

Au Maroc comme dans les autres pays du Maghreb, le montage financier de ces méga projets consiste en effet à optimiser la captation de fonds étrangers, particulièrement de la part des émiratis, aux moyens financiers exceptionnels. Cette internationalisation de l'aménagement urbain se traduit au niveau des grandes métropoles maghrébines, par la conduite d'une stratégie d'« arrimage au système monde » à travers la mise en valeur de standards internationaux. En effet, la recherche de signatures de conventions d'investissement auprès des holdings émiratis se manifeste par la volonté des professionnels et élus d'inscrire le projet dans les normes reconnues à l'échelle mondiale. Ces derniers adoptent un nouveau discours axé notamment sur les notions de « projet urbain » et de « développement durable ». Ces nouveaux modes de fabrication urbaine mènent à la production de morceaux de ville « exemplaires » dans une démarche de marketing territorial visant la construction d'une vitrine métropolitaine attractive<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>Pierre-Arnaud Barthel, Faire du "grand projet" au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis), 2008

<sup>2</sup> Pierre-Arnaud Barthel, Casablanca-Marina : un nouvel urbanisme marocain des grands projets, 2010

Ainsi, l'arrivée simultanée des investisseurs du Golf dans les trois pays du Maghreb leur a permis d'investir facilement dans le financement de projets urbains grâce à l'absence d'appels d'offres internationaux et la pratique systématique de marchés confiés de gré-à-gré par les autorités publiques. Au Maroc en 2006, 9 milliards de dollars ont été investis par les deux multinationales Dubaï Holding (projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg) et Emaar (projet d'aménagement de la corniche de Rabat). A Tunis, pour le projet d'aménagement de la lagune, des fonds provenant de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et d'acteurs publics ou privés de différents pays d'Europe ont pu être obtenus grâce aux enjeux environnementaux et urbanistiques du projet mis en évidence dans les discours officiels<sup>1</sup>.

Par ailleurs, il est légitime de s'alarmer sur le fait que « *ces projets urbains financés de l'extérieur bouleversent les règles du jeu de la fabrication urbaine* » (Aziz Iraki, Raffaele Cattedra, Olivier Legros & Pierre Signoles, 2009). En effet, les capacités financières des investisseurs étrangers étant parfois largement supérieures à celles des acteurs institutionnels nationaux, nous nous interrogeons si, en perturbant les processus décisionnels et en instaurant de nouvelles règles du jeu urbain, l'élaboration du projet ne devient pas plutôt l'œuvre des investisseurs privés que celle des acteurs institutionnels locaux et/ou nationaux. Cependant, certains chercheurs s'accordent à dire que ce sont plutôt les principes d'action et le processus décisionnel propres à cet urbanisme de projet qui seraient les plus incidents sur les modalités de l'aménagement urbain. (Aziz Iraki, Raffaele Cattedra, Olivier Legros & Pierre Signoles, 2009)

Ces grands projets urbains constituant des opérations d'aménagement de prestige voient le jour grâce au changement du système d'acteurs caractérisé aujourd'hui par l'émergence des holdings nationales et le développement des partenariats publics-privés pour leur pilotage et leur financement. Le processus de création et d'implication de grandes holdings nationales dans l'aménagement du territoire est surtout engagé au Maroc où la Caisse des Dépôts et de Gestion<sup>2</sup> a pour objectif de devenir l'acteur-clé de l'aménagement. Parmi la relance ou le démarrage de grands projets confiés par l'Etat de gré à gré sans appel d'offre international, le projet d'aménagement « Casablanca marina » qui représente un budget total de 5 milliards de dirhams financé en partie par la holding émirati Sama Dubaï, sur une assiette foncière totale de 26 ha de remblais sur le front maritime de la ville (75 000 m<sup>3</sup> de matériaux déplacés, 45 000 tonnes de béton pour protéger la digue des effets de la houle et gagner 12 ha sur la mer). Ainsi, particulièrement à Casablanca, la CDG s'affiche comme l'un des tous premiers aménageurs du Royaume autour d'une communication basée sur le calquage de concepts en vogue en Europe (développement urbain durable, mixité et solidarité dans les fonctions de la ville).

Au Maroc, les mutations qui affectent le système des acteurs se caractérisent également par la délégation technique pratiquée par l'Etat pour faire assurer la maîtrise d'ouvrage des projets urbains, selon des partenariats public-privés et par l'intermédiaire de structures telles que des sociétés d'économie mixte (SEM) ou autres agences parapubliques. Certaines SEM sont dites « dédiées » car elles sont créées spécialement pour piloter un projet urbain en particulier. La mise en œuvre de ces nouveaux systèmes d'acteurs s'accompagne, dans la plupart des cas, d'un désengagement politique sensible

---

<sup>1</sup> Pierre-Arnaud Barthel, Aménager la lagune de Tunis : un modèle d'urbanisme, 2006

<sup>2</sup> La CDG intervient par le biais de sa holding *CDG développement*

et d'une mise à l'écart des acteurs institutionnels tels que les ministères, les élus locaux (communes urbaines, wilaya) et les agences urbaines, dans le cadre de la définition et de la programmation de la nouvelle « stratégie métropolitaine » désormais axée sur les logiques de projet. (Barthel, 2008).

Les répercussions sur l'aménagement des métropoles maghrébines, de ces modes de faire propres aux méga projets sont considérables : « *régulation par le marché avec un certain nombre d'impensés sociaux et spatiaux, non-interventionnisme des États dans la programmation urbaine, absence de portage politique par les élus locaux et manque d'intégration de ces morceaux de ville internationalisée au reste de la ville.* » (Barthel, 2008). Ainsi, ces montages financiers et institutionnels d'un nouveau genre attisent le questionnement des chercheurs quand à leurs effets sur la fabrication urbaine et la société locale : A qui profite un tel urbanisme ? Vers quelle production urbaine ? Quelle gestion possible à venir de morceaux de ville fabriqués sans cohérence avec le reste du tissu urbain existant ?

# INTRODUCTION

---

A ce jour, les villes marocaines et particulièrement la capitale administrative du royaume, Rabat, connaissent de profondes transformations socio-économiques. Ces dernières résultent d'une nouvelle stratégie politique nationale visant le lancement de plusieurs grands projets urbains sur l'ensemble du territoire marocain. Ce nouveau contexte politique entraîne d'importants changements de la morphologie et de la configuration spatiale des villes, notamment à Rabat où plusieurs opérations d'envergure ont été programmées. Parmi ces dernières, le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg qui fait l'objet de notre étude, tout comme celui de la corniche de Rabat<sup>1</sup> font partie d'une stratégie commune visant à renforcer une image urbaine de la ville propre à son statut de capital. Ces grands projets de l'aire urbaine de Rabat visent de même à lui conférer une dimension internationale en renforçant notamment sa compétitivité auprès des capitales et métropoles européennes sur la côte méditerranéenne.

La vallée de l'Oued Bouregreg<sup>2</sup>, située au cœur d'une conurbation de plus de deux millions d'habitants formée par les villes de Rabat, Salé et Témara, joue véritablement un rôle de ceinture verte naturelle. Elle constitue un milieu exceptionnel de part la richesse de son patrimoine historique et naturel, séparant les deux communes urbaines<sup>3</sup> de Rabat et Salé. Les propriétés physiques de cette vallée la caractérisent comme un site réputé inondable qui est majoritairement occupé par de l'agriculture et des zones humides le long de ses berges. Elle est également un lieu d'activités économiques liées aux particularités du fleuve Bouregreg telles que l'activité des barcassiers qui assurent historiquement la liaison des deux rives, l'artisanat puis les activités de pêche au niveau de l'embouchure de l'oued. Aujourd'hui, compte tenu de l'extension considérable de l'urbanisation, la vallée de l'oued Bouregreg constitue un milieu fragile au milieu de la grande agglomération urbaine de Rabat-Salé. L'année 2001 marque l'émergence d'un grand projet urbain sur l'ensemble de ce vaste territoire de 6000 ha, à l'initiative de sa majesté le roi Mohamed VI et visant principalement à redorer l'image de la capitale du royaume.

Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg (PAVB) constitué de six séquences<sup>4</sup> depuis l'embouchure du fleuve jusqu'au barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah (Voir figure 1), présente effectivement toutes les caractéristiques d'un méga-projet dont les

---

<sup>1</sup> Projet SAPHIRA, nom attribué au projet d'aménagement de la Corniche par le maître d'œuvre EMAAR properties (groupe financier des Emirats arabes) et qui, selon les aménageurs, « [...] doit contribuer à l'amélioration et à la valorisation du littoral atlantique au niveau de Rabat » (Mouloudi, 2009)

<sup>2</sup> Oued : rivière, fleuve en arabe

<sup>3</sup> Le découpage communal du Maroc est constitué de communes urbaines et de communes rurales. Ce sont ces termes et non le terme de « ville » qui sont employés dans les textes juridiques et réglementaires.

<sup>4</sup> Noms des séquences depuis l'embouchure jusqu'au barrage : (1) Bab Al Bahr, (2) Al Sahat Al Kabira (anciennement Amwaj), (3) Kasbat Abi Raqraq, (4) Sahrij El Oued, (5) Al Menzeh Al Kébir, (6) Les Belvédères et le plateau de H'ssaine.

objectifs principaux sont de relancer le développement de la ville et d'acquérir une notoriété internationale. Le coût estimé du projet est d'environ, pour l'Etat marocain, de 10 milliards de dirhams, soit environ 1 milliard d'euros. L'initiative royale et la stratégie nationale qui en sont à l'origine, font du PAVB un projet titanesque qui nécessite des moyens considérables faisant appel à des montages financiers et institutionnels d'un nouveau genre. Le projet est confié à une agence parapublique, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVB), créée spécialement pour mener à bien le projet. Les autorités publiques locales se soustraient à cette structure placée sous la tutelle de l'état et dotée de prérogatives de puissance publique. Le financement du projet fait majoritairement appel à des capitaux émiratis sous la forme de joint-ventures à parts égales entre l'AAVB et des sociétés filiales de grands holdings des émirats arabes telles que Al Maabar, société d'Abu Dhabi, pour la séquence (1) et la société Sama Dubaï pour la séquence (2).

Au regard des études déjà réalisées sur les effets des « modes de faire » du grand projet dans les pays du monde arabe<sup>1</sup>, nous nous interrogeons dans un premier temps sur les décalages prévisibles entre les caractéristiques d'un méga-projet et son contexte local.

En effet, si le discours de l'AAVB paraît irréprochable dans les textes, il n'en est pas de même de sa réalité. Les impératifs économiques et touristiques qui régissent le développement de la vallée du Bouregreg sont souvent sources de discordances, dans les actes, avec les intérêts locaux. Ainsi, bien que largement louée à travers le projet, l'utilité publique se concrétise rarement dans les faits (Plaà, 2009). Sur le plan social notamment, demeurent d'importants écarts<sup>2</sup> entre le discours tenu par l'agence et les opérations menées pour le bien du projet (Mouloudi, 2010).

Notre problématique se dégage ici dans le sens où elle s'attèle à comprendre quelle est la véritable place accordée à la composante sociale dans le projet. Pour ce faire, nous choisissons de limiter notre champ de recherche aux populations des pêcheurs, des barcassiers<sup>3</sup> et des poissonniers, activités traditionnelles intimement liées à l'Histoire de l'oued.

**Problématique : Quelle place occupe le social dans le  
Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg ?**

Afin de répondre à cette problématique, nous analysons la manière dont l'AAVB gère le social à travers le projet. Quels sont les effets sociaux engendrés par le projet ? Force est de constater que la considération de la part sociale, du projet urbain est nécessaire dans la mise en œuvre du PAVB, mais surtout dans sa promotion. Le volet social du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg constitue un réel outil de justification de l'insertion forcée de projet auprès de la population de l'agglomération.

---

<sup>1</sup> « Faire du « grand projet » au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis) », Pierre-Arnaud Barthel, 2008

<sup>2</sup> Ceux-ci seront détaillés au fil de ce rapport mais concernent particulièrement la place qui est donnée à la population locale à travers le PAVB : négociations, considération, etc.

<sup>3</sup> Les barcassiers sont les bateliers qui font traverser l'oued aux habitants depuis plusieurs siècles.

Ce rapport tentera de démontrer que cette légitimation passe avant tout par le biais du discours de l'agence mais aussi les opérations emblématiques qu'elle met petit à petit en place pour valoriser son projet.

**Figure 1 Périmètre et séquences du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg**



# DE LA DEFINITION DES NOTIONS CLES

---

Comme nous l'avons déjà montré précédemment, notre travail de recherche prend en compte de façon générale la notion de « grand projet urbain » dans le monde arabe. Ainsi, nos analyses s'appuieront sur une étude des caractéristiques des mégaprojets au Maghreb et particulièrement au Maroc, telles que nous les avons décrites dans le préambule de ce présent rapport.

La notion centrale qui apparaît clairement dans notre problématique est celle du marketing urbain à travers le PAVB. Ainsi, nous réutilisons la définition donnée à la « mercatique urbaine » dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement publié sous la direction de Pierre Merlin et Françoise Choay :

*« Le marketing d'une ville, comparé à celui d'une entreprise, se singularise par la multiplicité de ses cibles et de ses objectifs : attirer de nouvelles entreprises, certes, mais aussi retenir celles qui sont déjà implantées et encore créer un climat de confiance avec les investisseurs, donner aux habitants un sentiment de fierté, celui de résider dans la ville considérée, séduire des cadres hautement qualifiés pour peser sur leurs choix résidentiels en sa faveur [...]. »*

(Pierre Merlin & Françoise Choay, 2010)

Tout d'abord, et pour une meilleure compréhension lors de la lecture de notre mémoire, il mérite d'être précisé que ce projet de fin d'études est le fruit d'un travail de recherche et de réflexion mené par le binôme Etienne ALLIX et Leïla HAMIDI. En effet, si le présent rapport ne porte que sur une seule des questions spécifiques (le développement durable et le social) que nous avons étudiées, il faut toutefois noter qu'il possède une partie commune avec son homologue<sup>1</sup>. Nous conseillons ainsi au lecteur souhaitant s'enquérir des résultats de la problématique jumelle à ce rapport, à ne pas en parcourir la partie collective une nouvelle fois.

Dans cette partie, nous donnons les éléments de méthode que nous avons mis à profit afin de mener à bien notre recherche.

Il convient ici de faire remarquer que, bien que le cœur de notre sujet repose sur l'analyse du Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg, nous nous intéressons davantage, dans notre projet de fin d'études, aux mécanismes à l'œuvre pour le promouvoir et le justifier. Ainsi, notre principal travail consiste en une véritable critique de discours.

Pour ce faire et ainsi que se déroule tout projet de recherche, il a, en premier lieu, été nécessaire d'effectuer un lourd travail de recherche bibliographique afin de mieux cerner notre sujet. Nous avons donc commencé par entreprendre des recherches sur le contexte des grands projets urbains, celui de l'urbanisme dans le monde arabe et au Maroc, et enfin sur le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en lui-même. Ce travail nous a non seulement permis de nous imprégner de la situation, mais aussi de tirer nos premières hypothèses, celles-ci reposant principalement sur le fait que le PAVB présentait des décalages avec son contexte local.

Pour autant, notre recherche s'attelant essentiellement à confronter les discours de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg et les réalités du projet, nous avons jugé nécessaire d'effectuer une approche de terrain. Celle-ci a eu lieu du 14 au 25 mars 2011 et a donc été une période où se sont mêlés entretiens, observations et récoltes de données et d'informations. Au cours de celle-ci, nous avons été accueillis par l'équipe de recherche du Centre Jacques Berque<sup>2</sup> qui a mis à notre disposition différents matériels et facilité l'organisation de plusieurs de nos entretiens.

Les entretiens que nous avons conduits se sont déroulés de façon semi-directive, avec quand il y en avait la possibilité, enregistrement sur dictaphone. Les prises de notes réalisées ont été retranscrites sur support informatique juste après les entretiens. La liste des entretiens, ainsi que leurs comptes-rendus sont d'ailleurs présentés en annexe de ce rapport. Plusieurs prises de contact en France avaient permis d'organiser, au préalable, certaines rencontres, mais une grande partie des contacts n'a pu être obtenue qu'une fois

---

<sup>1</sup> La partie commune correspond à la Première Partie moins le point 5. où émergent nos problématiques respectives

<sup>2</sup> Le Centre Jacques Berque est un centre de recherches pour les études en sciences humaines au Maroc, affilié au CNRS et au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français. Le présent rapport est consultable au sein de leur centre de documentation.

sur place. Afin de pouvoir effectivement constater les décalages qui sévissent autour du PAVB, nous avons fait l'effort de confronter les discours de différents types d'acteurs :

Type d'acteur	Entretiens	Objectif de l'entretien
Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg	Division de l'urbanisme	Recueillir le discours de l'AAVB, acteur principal du projet
	Division de l'environnement	
	Division de l'action sociale	
	Marina	
Institutionnel	Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Comprendre les liens entre l'AAVB et les acteurs institutionnels, l'intégration du PAVB au reste de l'agglomération
Associations	Association Bouregreg	Connaître les rapports entre l'AAVB et les acteurs associatifs, le déroulement des négociations, etc.
	Sala Al Moustaqbal	
	« Communiquons pour le développement »	
	Coopérative de pêche artisanale	
Chercheurs et universitaires	Poissonniers	Recueillir l'avis de chercheurs, professeurs ou étudiants spécialistes du sujet sur la question
	Doctorants, Enseignants de l'ENA, de l'INAU ou de l'Université Mohammed V, CJB	
	Etudiants	

**Tableau 1 : Panel des acteurs interviewés**

Il convient certainement de préciser que nous avons eu plusieurs discussions informelles avec la population concernées de près ou de loin par le projet. Celles-ci avaient bien souvent lieu hors d'un cadre effectif d'entretiens et se déroulaient, de façon très spontanée, auprès d'habitants, de commerçants, de chauffeurs de taxis, et bien entendu des pêcheurs, des barcassiers et des poissonniers rencontrés aux bords des quais. Ces conversations, qui peuvent paraître minimes, constituent en réalité une contribution significative à l'appréciation des discours, la perception de ce projet et notre recherche en général.

A ces entretiens, se sont ajoutées des observations sur le terrain réalisées notamment au nouveau port de pêche Atlantique, à Rabat en général, mais aussi à Salé. Considérée comme la « mal-aimée » du Bouregreg, la visite de Salé a constitué une véritable réflexion à elle seule quant aux à-côtés du PAVB et à la juxtaposition d'un espace de standing à proximité d'une cité-dortoir se répandant de pauvreté.

Enfin, c'est aussi par le biais de l'épouillage des brochures de l'AAVB, mais également de la presse locale<sup>1</sup> que nous avons continué à confronter les discours.

Evidemment, dans ce projet de fin d'études, nous avons choisi de prendre parti à propos des décalages que présente le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg avec son contexte local. Pourtant, si au fil de ce rapport, notre analyse peut paraître comme une critique négative des conséquences du PAVB, nous tenons à rappeler que nos conclusions sont le fruit d'une réflexion qui s'est voulue objective et que nous avons construite à la lumière de nos divers entretiens.

Notre travail n'a pas surement pas consisté en la retranscription pure et simple des différents propos des acteurs que nous avons rencontrés. En effet, nous avons tenté, à chaque fois que cela fut possible, de vérifier les faits et chiffres mentionnés, de confronter les discours aux réalités par des observations de terrain, des recherches bibliographiques ou d'autres entretiens. Toutefois, cette démarche n'a pas été aisée à conduire et nous reconnaissons que cela peut constituer une des limites de ce travail.

Cet inconvénient rejoint l'éventuelle difficulté que nous avons rencontrée pour recueillir certaines informations importantes, notamment auprès de l'AAVB (quoique notre statut d'étudiants français ait probablement facilité cette tâche puisque finalement cela nous conférait le pouvoir d'exporter la promotion du PAVB à l'étranger).

Le temps qui nous était imparti<sup>2</sup> a également constitué une contrainte nous conduisant à limiter notre nombre d'entretiens et nos observations de terrain. Le moment de la rédaction étant celui de la mise en forme des idées, plusieurs vérifications sur le terrain ou auprès d'interlocuteurs auraient pu, a posteriori, s'avérer profitables.

Enfin, la dernière barrière que nous dû soulever a été celle de l'obstacle de la langue. En effet, la maîtrise de l'arabe (classique ou dialectal) aurait assurément été une plus-value pour discuter avec les marocains non-francophones (notamment les pêcheurs, barcassiers et poissonniers). Nous avons tout de même pu profiter de l'interprétation arabo-française de deux marocains<sup>3</sup> lors de plusieurs entretiens.

---

<sup>1</sup> Parmi les journaux consultés comptent, entre autres, Le Matin, La vie éco, L'économiste et TelQuel.

<sup>2</sup> Le travail de terrain s'est étalé sur deux semaines.

<sup>3</sup> Hicham Mouloudi et Salma Hdyli, que nous remercions chaleureusement pour leur aide.

**PREMIERE PARTIE :**  
**LA FABRICATION D'UN**  
**MORCEAU DE VILLE**  
**INTERNATIONALISE EN**  
**RUPTURE AVEC LE CONTEXTE**  
**LOCAL**

---

# 1. Un projet né d'une stratégie nationale et de la volonté royale

---

Nous tenterons de mettre en avant dans les sections suivantes, les retombées locales d'un projet issue d'une stratégie nationale et pour lequel nous constatons une implication directe et manifeste de sa majesté le roi Mohamed VI.

## 11. L'aménagement de la vallée du Bouregreg : une préoccupation ancienne

- a) Des propositions antérieures se heurtant au manque de moyens et de portage politique

Depuis plus d'un demi-siècle, six propositions d'aménagement de la vallée de l'oued<sup>1</sup> Bouregreg se sont succédées pour la mise en valeur des berges du fleuve au cœur de l'agglomération de Rabat-Salé<sup>2</sup>. En effet, l'intérêt pour les rives du Bouregreg date de l'année 1954 lorsqu'un arrêté viziriel<sup>3</sup> est défini afin d'établir un plan de sauvegarde du site visant la préservation de la vallée. Ce plan des années 1950 permettra par la suite d'empêcher toutes initiatives d'aménagement pouvant avoir des conséquences graves quand à la dégradation des qualités environnementales et patrimoniales du site. Suite à l'établissement de ce plan, plusieurs propositions ont vu le jour, telles que la proposition « Zevaco » ou encore le « projet national de la jeunesse » en 1966, à l'initiative de la direction de l'aménagement du territoire du ministère de l'intérieur et qui prévoyait la construction d'un lieu dédié au sport, à l'animation et aux loisirs du côté de Rabat. Puis d'autres propositions visant, elles aussi, la création d'espaces sportifs et touristiques ont été formulées mais n'ont jamais été réalisées. Il s'agit notamment du « plan d'aménagement du Bouregreg » proposé en 1972 par la division de l'urbanisme qui prévoyait la création d'une zone d'équipement touristique ainsi que d'une « zone de camping » puis la proposition « Partex », faite en 1983, d'un centre de plaisance à l'embouchure du fleuve.

Dix ans plus tard, en 1994, l'architecte français Michel Pinseau présentera un nouveau « plan d'aménagement du Bouregreg » qui, cette fois, englobera un important territoire, de l'embouchure du fleuve jusqu'aux limites de la plaine de l'Oulja<sup>4</sup> dont il prévoyait de préserver la « vocation agricole, dans un environnement touristique, culturel,

---

<sup>1</sup> Oued : rivière, fleuve en arabe

<sup>2</sup> Rabat, capitale du royaume du Maroc et Salé, ville jumelle de l'autre côté du fleuve Bouregreg

<sup>3</sup> Arrêté viziriel : arrêté relatif à l'application de dahirs, terme désignant un décret royal

<sup>4</sup> Plaine de l'Oulja : plaine agricole située en amont du pont ferroviaire, principalement sur la rive côté Salé

d'animation et de loisir » (Bensmain, 2002). En 1998, l'agence urbaine de Rabat-Salé<sup>1</sup>, nouvelle autorité locale en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaire, réalise un plan d'aménagement de la vallée à partir du plan de référence de l'IAU Île de France dont l'appui technique avait été sollicité. La volonté de l'agence urbaine est alors de lancer une démarche globale d'aménagement de la vallée du Bouregreg afin, avant tout, d'éviter des conséquences d'une forte pression urbaine exercée sur le site depuis la construction du barrage Sidi Mohammed Ben Abdallah qui, en annihilant les risques majeurs d'inondation dans la vallée, a fait naître la convoitise des promoteurs immobiliers sur le site. Ainsi, ce plan constitue avant tout un ensemble de préconisations et de recommandations essentielles à prendre en compte afin de « garantir un développement respectueux des valeurs paysagères et patrimoniales identitaires » (IAU île de France, 2010) de la vallée du Bouregreg.

Selon les documents d'aménagement qui régissent le PAVB, l'ensemble de ces propositions préalables à l'actuel « projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg » à la fois d'initiatives nationale ou locale, n'a jamais réellement bénéficié d'un portage politique assez fort ni de moyens humains et financiers suffisants pour être réalisé.

## b) L'émergence d'un projet royal dans une gestion urbaine locale difficile

Les raisons du non aboutissement des propositions d'aménagement antérieures résultent en partie d'une gestion urbaine difficile au Maroc jusqu'à aujourd'hui. En effet, les méandres administratifs issus notamment d'un découpage électoral de la ville parfois déséquilibré et complexe puis les chevauchements de compétences entre les différents acteurs institutionnels se présentent comme de réels obstacles à une gestion cohérente de la ville. En ce qui concerne le découpage électoral des villes du Maroc, les critères pour la délimitation des circonscriptions sont laissés à l'appréciation exclusive des autorités locales ce qui mène, dans certains cas, à des incohérences importantes dans la délimitation des différentes circonscriptions. De plus, au sein de ces mêmes circonscriptions, les stratégies électorales des candidats se basent davantage sur les bénéfices du clientélisme ou encore sur les survivances du tribalisme, que sur l'établissement d'un réel programme politique assurant une gestion locale effective. L'électorat marocain est d'ailleurs décrit comme « un tissu désagrégé, fluctuant et décousu qui n'observe aucune règle de discipline » (Abbad, 2005). Ainsi, cette absence de projet politique local (propre à un parti) et l'inconstance des revendications des candidats aux élections à l'échelon local peuvent par la suite constituer une contrainte

---

<sup>1</sup> « Les agences urbaines sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'État, et dont le ressort territorial correspond à une ou plusieurs préfectures ou provinces. Suite à la promulgation du Dahir portant loi N° 1-93-51 du 22 Rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines, ces dernières peuvent être créées par simple décret. Administrées par un conseil d'administration, gérée par un directeur puis disposant d'un budget annuel, elles réalisent les études relatives aux schémas directeurs d'aménagement urbain, élaborent les projets de documents d'urbanisme réglementaires puis donnent leur avis conforme sur tous les projets de lotissements, groupes d'habitations, morcellements et constructions... » (Zriouli, 1998)

significative dans l'élaboration de projets urbains à l'échelle de la ville, tels que ceux proposés dans la vallée du Bouregreg.

L'efficacité de l'action publique au sein de la ville est encore plus altérée par les chevauchements de compétences dus à l'existence de plusieurs collectivités locales avec plusieurs niveaux de responsabilités au sein d'une même ville : plusieurs communes urbaines, communautés urbaines<sup>1</sup>, préfectures<sup>2</sup>, wilaya<sup>3</sup> et régions qui s'enchevêtrent. Cette superposition des institutions, des responsabilités et des statuts rend difficile la définition d'une stratégie cohérente et concertée sur l'ensemble de la ville et illisible les niveaux de responsabilité et de décision.

En 2002, une nouvelle charte communale a été adoptée afin de faciliter la gouvernance urbaine des grandes villes. Celle-ci a en effet instauré le système de conseil communal constitué d'arrondissements afin de remplacer les communes urbaines au niveau des grandes villes (villes de plus de 500 000 habitants) et en abrogeant les communautés urbaines. Cependant, de nombreuses confusions subsistent dans la gestion locale décentralisée, notamment entre les fonctions délibératives des conseils communaux (planification du développement socio-économique de la ville) et les fonctions purement administratives relevant de la responsabilité des services municipaux. Une gestion cohérente de l'ensemble de la ville reste compromise par les chevauchements de compétences au sein d'un système d'acteur diversifié et complexe. En effet, Béatrice Allain-el-Mansouri<sup>4</sup>, constate dans son « Profil de Rabat », que « le découpage institutionnel de l'agglomération en plusieurs centres de pouvoir se traduit par une absence de véritable leadership pourtant essentiel à la définition et à l'impulsion d'une vision globale de son développement. » (Allain-el-Mansouri, 2006). Elle ajoute que malgré la réforme de la charte communale en 2002 qui vise l'unité de la ville et la mutualisation des efforts au niveau des grandes municipalités, il subsiste une « multiplicité des acteurs institutionnels dont les compétences peuvent se chevaucher [et qui] complique encore la prise de décision » (Allain-el-Mansouri, 2006) du fait que cette réforme ne prévoit, en réalité, rien à l'échelle de l'agglomération.

En effet, le développement local au niveau des villes de Rabat et Salé subit des blocages en raison d'une superposition des échelles de compétences au niveau à la fois de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër dont Rabat est le chef-lieu, les préfectures de Rabat et de Salé, les conseils communaux des communes urbaines de Rabat et Salé, les conseils d'arrondissements composant ces communes urbaines puis les communes rurales. Tout d'abord, les rôles et les prérogatives entre les walis de régions, les gouverneurs des préfectures et les présidents des conseils communaux ne sont pas clairement définis et suscitent un débat important entre les acteurs du développement local. De même, le wali de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër est également le gouverneur de la préfecture de

---

<sup>1</sup> EPCI qui coordonne les actions des communes urbaines qui la composaient

<sup>2</sup> Au Maroc, les préfectures ont le même statut juridique que les provinces, leur seul point de différence est qu'elles existent dans les grandes agglomérations urbaines dans le but de les doter d'une organisation administrative pour leur gestion et leur développement

<sup>3</sup> Dans la structure administrative du royaume, la wilaya n'est pas une collectivité locale, c'est plutôt une circonscription à l'échelon régional qui a été conçue pour assurer une complémentarité entre les différentes préfectures qui la composent.

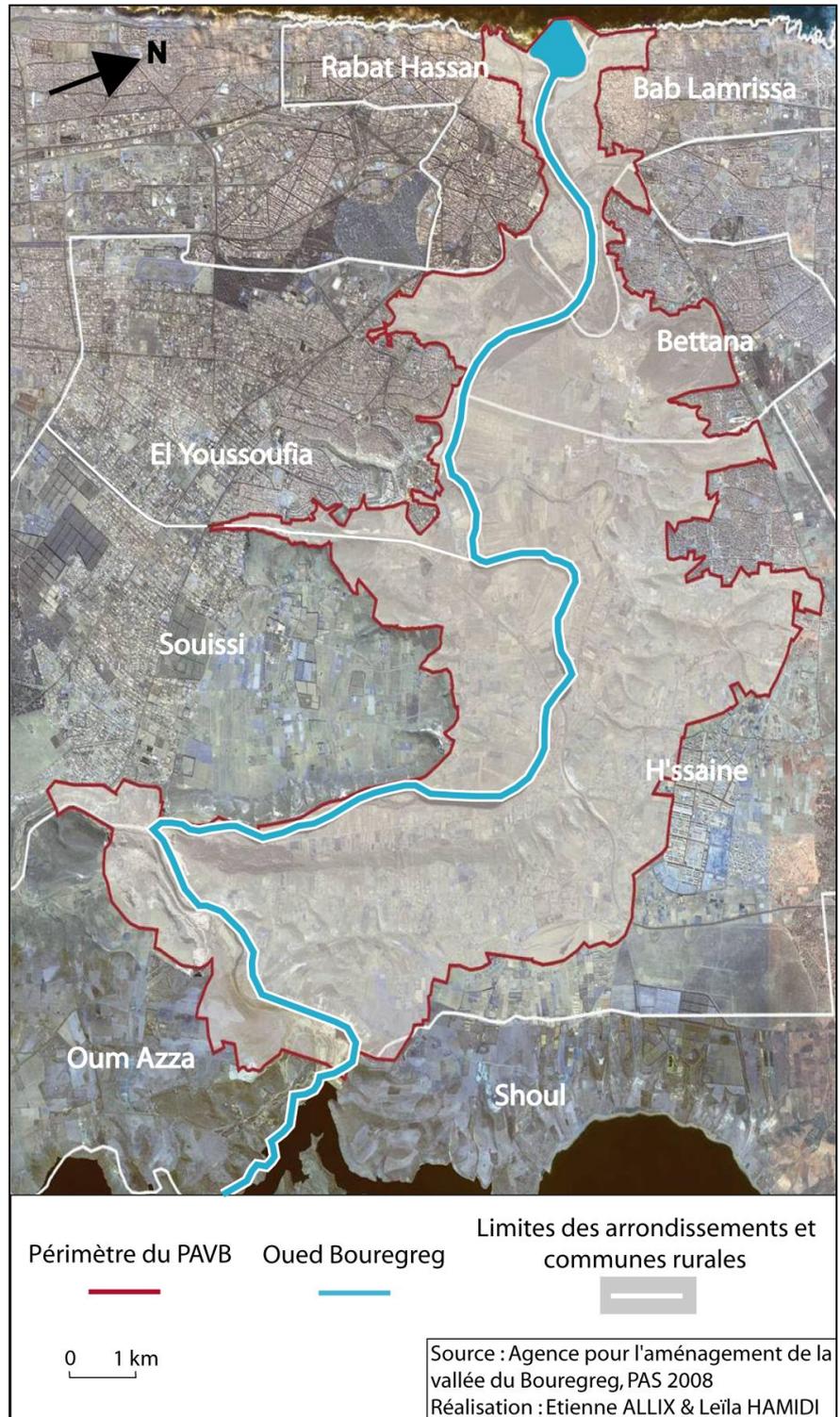
<sup>4</sup> Professeure de Géographie au Lycée Descartes et chercheuse affiliée au Centre Jacques Berque à Rabat

Rabat. De plus, les effets de la réforme de 2002 au niveau des grandes villes, comme Rabat et Salé, qui replacent des anciens présidents de communes urbaines en tant que présidents d'arrondissements sous l'autorité du président du conseil communal, suscitent également des débats allant à l'encontre d'un développement local efficace.

En ce qui concerne le PAVB, la palette des acteurs impliqués dans le projet est encore plus complexe car le périmètre concerné se situe entre deux préfectures (Rabat et Salé) et deux conseils communaux correspondant aux communes urbaines de Rabat et Salé. Ainsi, le PAVB est à cheval entre six arrondissements et deux communes rurales :

- Préfecture de Rabat :
  - Commune urbaine de Rabat : arrondissements de Rabat Hassan, El Youssoufia et Souissi
  - Commune rurale d'Oum Azza
- Préfecture de Salé :
  - Commune urbaine de Salé : arrondissements de Bab Lamrissa, Bettana, Hssaine et Souissi
  - Commune rurale de Shoul

Figure 2 : Les arrondissements et communes rurales compris dans le périmètre du PAVB



Au regard des objectifs nationaux en termes de développement urbain par la mise en œuvre de « méga projets » et de la multiplicité des acteurs institutionnels sur le territoire de la vallée du Bouregreg, les principaux organismes publics locaux intervenant sur les villes de Rabat et Salé que sont l'agence urbaine de Rabat-Salé, les conseils communaux<sup>1</sup> et l'IRATE<sup>2</sup>, n'étaient pas en mesure d'assurer la conduite d'un grand projet urbain d'envergure. Ainsi, l'émergence d'un projet d'initiative royale répondant aux objectifs d'une nouvelle stratégie nationale s'est avérée nécessaire afin de faire du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg une réalité en permettant la conduite d'un grand projet urbain à la hauteur de la capitale du royaume.

## 1.2. Un enjeu phare : redorer l'image de la capitale du royaume

Le projet d'aménagement des rives de l'oued Bouregreg se veut d'une ampleur nationale et de portée symbolique à la demande de sa Majesté le Roi Mohamed VI qui a donné « [...] ses hautes instructions pour un aménagement du site exceptionnel de la vallée du Bouregreg, un aménagement qui soit digne de la capitale du Royaume, à l'aube d'un nouveau règne et d'un nouveau millénaire. » (Commission royale, 2003). Cette volonté royale se matérialise de manière immédiate au sein de la politique urbaine locale, par la désignation, dès octobre 2001, d'un groupe de travail ou encore d'une commission royale, composée de hauts représentants de l'État, de spécialistes et d'experts de diverses disciplines (ingénieurs, urbanistes, architectes, historiens, bureaux d'études nationaux, économistes, géographes, ...). La mobilisation des compétences nationales mais aussi de « professionnels internationaux de haut rang et de cabinets d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement de réputation mondiale » (Commission royale, 2003) au sein de cette commission royale s'est rapidement mise en place autour d'une question principale : comment valoriser les attraits touristiques des rives du Bouregreg ? Dès les prémises du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, ce groupe d'experts a notamment bénéficié de l'apport de certaines associations, telles que celle de Bouregreg<sup>3</sup> spécialement par l'organisation de rencontres et d'une table ronde

---

<sup>1</sup> « En vertu de la Charte révisée, le Conseil communal exerce les compétences en matière de développement économique et social (article 36), de finances et de fiscalité (article 37), d'urbanisme et d'aménagement du territoire (article 38), de services publics locaux et d'équipements collectifs (article 39), d'hygiène, salubrité et environnement (article 39), d'équipement et d'actions socioculturelles (article 41), et enfin en matière de coopération, association et partenariat (article 42). » (Allain-el-Mansouri, 2006)

<sup>2</sup> L'IRATE est l'inspection régionale de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Son rôle est de « proposer une vision transversale de l'aménagement du territoire par la collecte de documents et la conduite d'entretiens à l'échelle des communes en vue d'établir un diagnostic territorial. » (Allain-el-Mansouri, 2006)

<sup>3</sup> Depuis sa création en 1986, l'activité de cette association, portant sur le site de la vallée du Bouregreg et ses abords, s'organise autour des thématiques du patrimoine, de l'urbanisme et de l'environnement, particulièrement du côté de la ville de Salé où le siège de l'association est installé. Ainsi, l'association Bouregreg a mené depuis sa création, en parallèle du travail de la commission royale, des opérations de sensibilisation de la population puis contribue à la prise de décision des pouvoirs publics par le biais de publications scientifiques régulières et de

en 2002<sup>1</sup>. Elle s'est ensuite clairement impliquée auprès du groupe de travail (commission royale), en participant à l'élaboration d'un état des lieux sur les aspects institutionnel, historique, écologique et urbanistique ainsi qu'aux différentes réflexions sur les vocations futures de la vallée.

Le travail mené simultanément par les experts au sein de la commission royale et par l'association Bouregreg - notamment autour d'actions de « sensibilisation » de la population sur le devenir de son environnement quotidien - a permis de développer une vision partagée des composantes essentielles du futur aménagement de la vallée. Cette vue d'ensemble s'est matérialisée en 2003 par l'élaboration du parti d'aménagement global (PAG) établi selon les axes principaux suivants :

- La sauvegarde écologique de la vallée,
- La création d'un pôle d'animation en matière de détente, de loisirs et de culture,
- La continuité historique du site,
- La création d'une œuvre architecturale nationale à grande portée symbolique
- L'ouverture vers des activités à rentabilité économique sûre

La sauvegarde écologique de la vallée est ici placée en premier plan, le tourisme par l'offre de loisirs et de patrimoine semble devoir servir de support aux investissements « à rentabilité économique sûre ». Par ailleurs, aucune allusion n'est faite quant au devenir des populations de la vallée et de la question sociale en général.

Le 12 mai 2004, le projet Bouregreg a été présenté à sa majesté le roi Mohamed VI et en novembre 2005, comme le préconisait le PAG, une société de droit privé bénéficiant des prérogatives de la puissance publique a été désignée comme l'opérateur unique de l'ensemble du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg. Cette société a été créée sous le nom de l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg (AAVB). Cette dernière bénéficie donc de « [...] pouvoirs, prérogatives et de moyens adéquats pour mener à terme les opérations programmées [...] » (Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, 2003) au sein d'un projet « [...] porteur d'une charge symbolique de portée nationale et internationale [...] » (Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, 2003). Les travaux sont ensuite officiellement lancés par le roi le 7 janvier 2006.

Ainsi, jusqu'à cette date finale de lancement des travaux, l'initiative royale aura permis de mobiliser rapidement et efficacement une diversité de spécialistes et d'experts au sein d'une entité commune, la commission royale, et autour d'un objectif commun, la concrétisation d'une vision globale des possibilités d'aménagement de la vallée du Bouregreg en vue de la valorisation économiques de ses attraits touristiques. Pierre-Arnaud Barthel souligne à ce propos que le PAVB « *situé au cœur de l'agglomération*

---

l'organisation de manifestations culturelles autour des problématiques liées aux caractéristiques du Bouregreg

<sup>1</sup> Rencontre organisée par l'association Bouregreg à Salé le 9 mars 2002 sur le thème « Réflexions citoyennes sur l'avenir de la vallée du Bouregreg », cette table ronde a rassemblé plusieurs représentants des départements ministériels concernés par l'aménagement de la vallée du Bouregreg, des experts internationaux, des académiciens, des professionnels et des citoyens ordinaires de l'agglomération de Rabat-Salé. Cette manifestation a été l'occasion pour le public de prendre connaissance des problématiques liées à l'aménagement de ce territoire stratégique de l'agglomération.

*Rabat-Salé, siège du pouvoir royal, [...] est véritablement un aménagement placé sous la haute surveillance du souverain* » (Barthel, 2010). En effet, à la différence du projet Casablanca-Marina<sup>1</sup>, le roi a été présent pour suivre les différentes étapes de mise en œuvre du projet comme il l'a été dans le démarrage de ce dernier.

Cette volonté royale, s'inscrivant dans un contexte de mise au niveau des grandes métropoles à l'échelle internationale, fait donc appel à des méthodes moins lourdes sur le plan administratif, moins contraignantes permettant plus de rapidité, d'efficacité et de flexibilité dans la prise de décision et la gestion globale du projet d'aménagement. Cela se matérialise clairement par la création d'une structure unique dotée de prérogatives de puissance publique lui conférant la capacité de supporter un projet d'une telle envergure en venant « shunter les collectivités en place » (Mouloudi, Hicham & Barthel, Pierre-Arnaud, 2009). La mise en place de cette structure ad hoc (directement sous les ordres du Roi) qui marginalise les pouvoirs publics locaux, bénéficie d'un pouvoir dérogatoire important et de flexibilité et qui promeut un aménagement aux investisseurs, ne serait-elle pas l'expression d'un urbanisme néolibéral ? Est-ce le résultat des effets d'un projet que nous pourrions qualifier d'« intouchable » de part son initiative royale ? N'est-ce pas là le point de départ d'une déconsidération du développement territorial local au profit d'exigences nationales éminemment économique ?

## **12. Le document de référence associant les acteurs locaux remis en cause**

Avant d'analyser plus précisément les caractéristiques du montage institutionnel du PAVB ainsi que ses objectifs, nous jugeons important de montrer la manière dont a été traité le document d'urbanisme préexistant dans la vallée du Bouregreg, le plan de référence de l'IAURIF (1998), au sein du groupe de travail appelé « commission royale ».

Ce plan de référence tel qu'il a été conçu par l'agence urbaine de Rabat-Salé en partenariat avec l'IAURIF, « *peut se décliner en partie de façon réglementaire, mais il est surtout un véritable guide pour l'aménageur. Il propose des actions dans les domaines du développement, de l'environnement et du patrimoine.* » (IAU île de France, 2010) Ainsi, ce guide a été érigé selon quatre principes d'aménagement considérés incontournables par les parties prenantes : « *les vocations du site commandent en permanence son aménagement; la richesse patrimoniale mérite d'être mise en valeur (site de Chellah, mausolée Mohammed V, sites naturels...); le développement est conçu pour le bénéfice de toutes les catégories d'habitants ; le développement durable doit notamment préserver les écosystèmes et prendre en considération les risques majeurs.* »

---

<sup>1</sup>Casablanca-Marina est un « méga-projet » de « waterfront development » de la capitale économique du pays faisant appel aux mêmes types de montages financiers et institutionnels que le PAVB. Ce projet est également à l'initiative du roi et ses objectifs sont similaires à ceux du PAVB à savoir mettre la ville de Casablanca au rang des métropoles mondiales. Voir « Casablanca-marina : un nouvel urbanisme marocain des grands projets » de Pierre-Arnaud Barthel.

(IAU île de France, 2010). Ce plan de référence pilotée par l'AURS<sup>1</sup> dans une démarche de concertation innovante à l'époque réunissant les autorités locales, les élus, les différents départements ministériels, les organismes publics et des associations, ne paraît que très peu pris en compte en tant que guide de l'aménagement local par la commission royale et les actuels aménageurs. En effet, ce plan est seulement spécifié dans le préambule du PAG de 2003 selon ses aspects réglementaires au lieu d'être mis en avant selon la démarche globale d'aménagement qu'il préconisait en grande partie pour la préservation des valeurs naturelles identitaires de la vallée. Il s'agit clairement d'une divergence dans l'approche du PAVB. Les objectifs de rayonnement national et international ne coïncidaient-ils pas avec les documents d'urbanismes locaux ?

## **2. Renouveaulement du système d'acteurs et des formes de régulation**

---

Un montage institutionnel et financier performant était indispensable afin de mener à bien un projet d'initiative royale. Il paraît important de montrer les effets de ces nouvelles formes de maîtrise d'ouvrage et de régulation sur les principes d'action et le processus décisionnel.

### **2.1 Les effets d'une structure ad hoc autonome par rapport aux institutions**

L'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVB) a vu le jour en le 23 novembre 2005 suite au décret du dahir n°1-05-70 promulguant la loi n°16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la vallée du Bouregreg<sup>2</sup>. Il s'agit d'un établissement public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, ce qui lui confère les avantages d'une « société privée bénéficiant des prérogatives de la puissance publique » (AAVB, 2003). En réponse directe aux besoins de moyens juridiques et administratifs adaptés, elle a pour but de faciliter la mise en œuvre de ce projet « pharaonique » qu'est l'aménagement de la vallée du Bouregreg.

L'agence est dotée des pleins pouvoirs sur le périmètre du projet. Parmi ses multiples compétences, elle peut acquérir tous les terrains situés dans la zone d'étude, que ce soit par la transmission des biens étatiques à l'agence (la majorité des transactions se négociant avec l'administration des Habous ou des affaires islamiques) ou par la procédure d'expropriation pour utilité publique. L'autre volet de responsabilité de cette agence spécifique consiste au portage financier du projet par la recherche d'investisseurs, principalement émiratis et donc par la promotion de ces derniers à

---

<sup>1</sup> Agence Urbaine de Rabat-Salé

<sup>2</sup> Un dahir est un décret royal. Il sert d'une part à promulguée les lois proposées par le gouvernement, d'autre part à nommer les hauts fonctionnaires, walis, gouverneurs, etc.

travers ce projet. En raison de la forte logique capitaliste qui imprègne son projet et du statut prioritaire que lui confère le sceau royal (Mouloudi, 2010), l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg peut être naturellement interrogée quant à ses modes de faire.

## a) Manque de concertation avec les acteurs locaux et la population

Si, officiellement, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg est gérée par un conseil d'administration composé des présidents de la région, des conseils communaux, et des chambres de l'industrie et de l'artisanat concernées, il faut cependant reconnaître qu'elle n'est, en réalité, contrôlée ni par le Parlement, ni par les élus de l'agglomération. Le soi-disant avantage qu'elle détient en tant qu'accélératrice du processus d'aménagement de la vallée, puisqu'elle permet surtout d'éviter les débats politiques, présente aussi un sacré inconvénient : celui de mettre à l'écart les élus locaux, tant vis-à-vis dans l'élaboration du projet, que dans sa mise en œuvre (Mouloudi, 2010). En octobre 2008, la commune urbaine de Salé a même refusé, lors de ses délibérations, le Plan d'Aménagement Spécial du Bouregreg<sup>1</sup>. Si cette réaction des élus est facilement assimilable à l'effet des pressions de la population et des associations mécontentes sur les acteurs du territoire, à la recherche de clientèle électorale, elle reste révélatrice d'un réel décalage entre le niveau local qui pèse trop peu face aux hautes sphères de l'agence royale.

Les élus politiques ne semblent pas être les seuls concernés par cette mise à distance. En effet, en créant l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, SM le Roi Mohammed VI a volontairement mis en place une structure se substituant aux pouvoirs locaux. Le champ d'action de ces derniers s'est retrouvé littéralement amputé de toute la zone du périmètre du projet. Ainsi, la Wilaya, qui détient un rôle assez important en matière d'urbanisme, puisqu'elle coordonne notamment les acteurs publics sur le territoire, et l'Agence urbaine, son principal outil opérationnel, se sont vues privées de leurs compétences sur ce territoire. Si ces acteurs publics affirment être consultés régulièrement par l'AAVB et assurent l'authenticité d'une collaboration étroite avec elle, ils reconnaissent cependant qu'ils n'apparaissent dans « son » processus de décisions qu'en « restant dans les coulisses ». Le directeur de la division urbanisme et environnement tient d'ailleurs à rappeler la nécessité de l'autonomie d'une telle structure afin d'assurer la « tranquille » mise en œuvre de « ses » projets<sup>2</sup>. Pis encore, le mode de faire de l'AAVB vis-à-vis des autres acteurs semble cautionné : « *la concertation des élus dont les opinions politiques divergent, est trop difficile, elle aurait retardé la dépollution du fleuve* » (Gotabi, 2011). Il s'avère alors que sous prétexte que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg se charge d'un projet essentiel pour l'agglomération de Rabat-Salé, qu'importent ses excès, les autorités publiques locales n'ont plus d'autre choix que de s'en remettre à cette structure ad hoc et ne jurent plus que par elle.

Par ailleurs, et c'est certainement ce qui lui vaut le plus les critiques de la part de ses détracteurs, malgré l'affichage d'une philosophie de transparence et de respect, la consultation de la population, tout au long du projet, laisse visiblement à désirer. Légalement, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg n'est pas tenue de solliciter les habitants ou les associations locales pour pouvoir décider du projet. Ceci

---

<sup>1</sup> Voir « Les réactions de la société civile dans la production des grands projets urbains au Maroc », *Les Annales de la Recherche urbaine*, juillet 2010

<sup>2</sup> D'après un entretien avec M. Gotabi, directeur de la division urbanisme et environnement à la Wilaya, datant du 18/03/2011.

est justifié une fois encore par une volonté forte de ne pas ralentir le projet. force est de constater que la concertation prônée par l'AAVB n'existe pas que sur le papier glacé des brochures de la cellule communication. Du côté associatif, l'Association Bouregreg se trouve, en revanche, largement impliquée. Que ce soit au travers des « chantiers du Bouregreg », des colloques et autres manifestations qu'elle a organisés, tous n'ont finalement servi qu'un seul et même but : cautionner sans condition et légitimer les actions de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg<sup>1</sup> (Mouloudi, 2010), mais surtout lui offrir un nouvel outil de communication attestant de l'existence réelle de cette concertation tant revendiquée. Cette association joue un rôle clé dans le relai et le processus d'acceptation auprès de la population, du projet Bouregreg. Enfin, si la population s'est vite sentie mise à l'écart par ce projet qui semble ne pas s'adresser à elle, ce n'est pas pour autant qu'elle s'est laissé faire en silence<sup>2</sup>. Certains groupes ont choisi la formation d'associations ou de coopératives pour mieux revendiquer leurs droits face à l'AAVB<sup>3</sup>, d'autres, se sont attelés à remettre en cause et dénoncer le mode de faire de l'AAVB par le biais d'ONG telles que l'Instance Nationale de Protection des Biens Publics ou les médias (Mouloudi, 2010).

Malgré toutes ces initiatives locales, il apparaît que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg est le maître-décideur sur le périmètre du projet. L'agence urbaine, les communautés urbaines et la Wilaya ne sont quasiment pas consultées, de la même façon que les associations ou la population. Aucune de ces parties ne prend réellement part au projet et ceci est totalement occulté par le fait que le projet d'aménagement du Bouregreg porte le sceau royal. L'intégration de celui-ci et son appropriation sont mises à mal car l'absence de concertation qui l'entoure entraîne nécessairement une rupture avec les dynamiques locales, malgré les quelques volontés d'en faire un projet structurant et fédérateur de la politique urbaine régionale. La concertation telle que la conçoit l'AAVB ne sert qu'à ménager un peu plus la population et les acteurs locaux. « *Personne n'a le droit de s'exprimer, les gens subissent une épée de Damoclès face à l'initiative royale* » (Nabil Rahmouni, 2011).

## b) Contradictions réglementaires

Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg porte en son sein plusieurs contradictions qu'il convient de mettre au clair. A la lecture des textes instituant l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg<sup>4</sup>, plusieurs incohérences frappent l'esprit. Tout d'abord, il y est écrit que l'AAVB est tenue de communiquer sur le projet et que les acteurs locaux peuvent formuler des propositions, mais il n'est nulle part indiqué comment celles-ci seront prises en compte. Il semble donc que c'est

---

<sup>1</sup> Voir Clément Plaà, *Les marges du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg*, 2009

<sup>2</sup> Barthel & Mouloudi, *Waterfronts de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet*, dans la revue *Urbanisme*, 2009

<sup>3</sup> La mal-organisation des populations fragiles ou peu influentes avaient déjà été relevée par Clément Plaà dans son mémoire (2009) comme source principale de l'échec des négociations.

<sup>4</sup> Dahir et décret d'application de la loi 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la vallée du Bouregreg

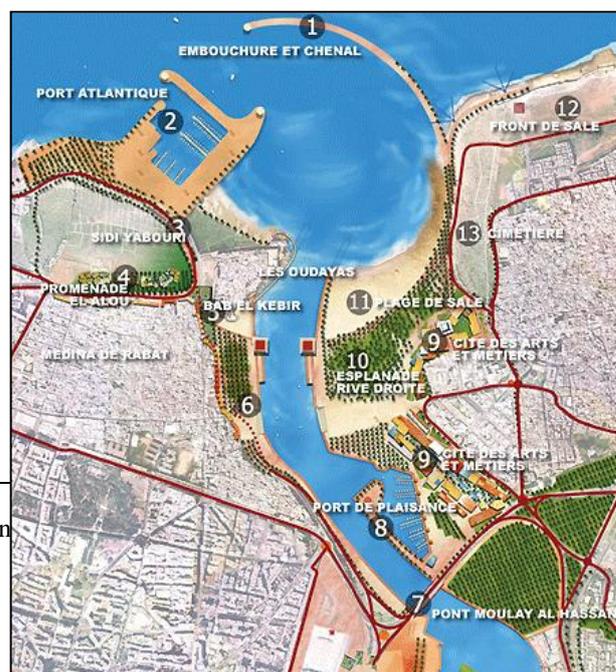
uniquement un effet d'annonce. A titre d'exemple, le Plan d'Aménagement Spécial, évoqué précédemment, n'a pas été approuvé par l'une des communautés urbaines (Salé), ce qui n'a pourtant pas empêché l'AAVB de le faire approuver en 2009, par décret du Ministre. Par ailleurs, ce PAS entre en contradiction avec plusieurs autres documents d'urbanisme initiaux, notamment le Plan d'Aménagement de Rabat-Salé et le plan de respect des remparts. Ainsi, les textes du SDAU<sup>1</sup> de 1991 préconisaient une préservation des berges du Bouregreg présentant un fort intérêt écologique ; une injonction qui n'a pas été respectée par l'urbanisation mise en œuvre.

Enfin, le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg se contredit lui-même au fil du temps. En effet, plusieurs exemples permettent d'illustrer ce propos, notamment la réglementation concernant la hauteur des bâtiments de Bab al Bahr. Initialement, le parti d'aménagement (PAG 2003) prévoyait des hauteurs de R+2 maximum afin de ne pas casser les lignes paysagères et bâtis existantes (skyline). Pourtant, lors de notre déplacement à Rabat en mars 2011, nous avons constaté que cette préconisation n'avait pas été respectée, puisque plusieurs bâtiments s'élèvent aujourd'hui à R+3. Non seulement ces bâtiments n'observent pas le PAG de 2003, mais ils contredisent totalement un des points phares du projet : celui de la réconciliation entre les villes ennemies mais jumelles de Rabat et Salé. En effet, lorsque le PAVB se vante, à travers les brochures publiées, d'être le nouveau « trait d'union » entre les deux cités, et que nous observons qu'il n'est plus possible de distinguer un minaret slaoui depuis les quais de Rabat, il est alors permis d'émettre des doutes quant à la véracité de tels propos de la part de l'agence. Pour quelles raisons la médina de Salé se retrouve véritablement masquée ?

Le port de pêche constitue aussi une étape floue du projet d'aménagement de la vallée. Ce même PAG de 2003 explique en détail pourquoi il est préférable (pour des raisons pratiques et de sécurité) d'implanter le nouveau port atlantique sur la rive côté Rabat (voir figure 3). Pourtant, ce port atlantique a vu le jour en 2009 côté Salé (voir figure 4). « Deux possibilités d'implantation du port atlantique ont été étudiées : un site au nord de la jetée de Salé et un site au sud de la jetée de Rabat. Le premier site s'avère très exposé à l'action de la mer compte tenu des directions dominantes de la houle (Nord-Ouest), ce qui nécessitera des ouvrages de protection importants. De plus, son intégration urbaine est difficile à cause de l'absence de terrains pouvant être aménagés et de la proximité immédiate du cimetière le long du front de mer. » (AAVB, 2003)

**Figure 3 : Plan du projet Bab Al Bahr en 2003**

(Source : AAVB, PAG de 2003)



<sup>1</sup> D'après les paragraphes 8.3.3 n protégé »



**Figure 4 : Plan de Bab Al Bahr en octobre 2009 (Source : publication de l'AAVB "état d'avancement des projets")**

Ces remaniements perpétuels du projet et ses contradictions mettent en doute sa prétendue utilité publique et laissent croire à un projet évoluant plutôt au gré des aménageurs d'une agence oligarque que suivant les besoins de la population.

### c) Une agence au fonctionnement opaque

La gestion interne de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en elle-même prête à confusion. Mis à part le directeur général, Lemghari Essakl, coraqué par le Roi, et donc très médiatisé, l'organigramme de l'AAVB a longtemps été occulté par le public. En février 2011, celui-ci a été rendu officiel lors de sa publication sur le site Internet (complètement remodelé depuis) du projet. Celui-ci reste flou (aucune personne nommée aux différents postes n'est signalée) et semble comporter plusieurs incohérences ou imprécisions flagrantes avec la réalité, notamment l'absence de mention de la direction de l'action sociale. Ce volet faisant partie des quatre axes majeurs du projet (à travers l'objectif « citoyenneté »), il semble étrange qu'aucun membre<sup>1</sup> de cette direction n'apparaisse dans cet organigramme. Est-ce à dire qu'il existe une volonté de ne pas communiquer sur le volet social de cette opération afin de ne pas effrayer les investisseurs ? A moins que celui-ci ne constitue pas l'une des priorités internes de l'agence ?

---

<sup>1</sup> Nous avons notamment rencontré M. Zitouni et M. Benmimoune à cette division

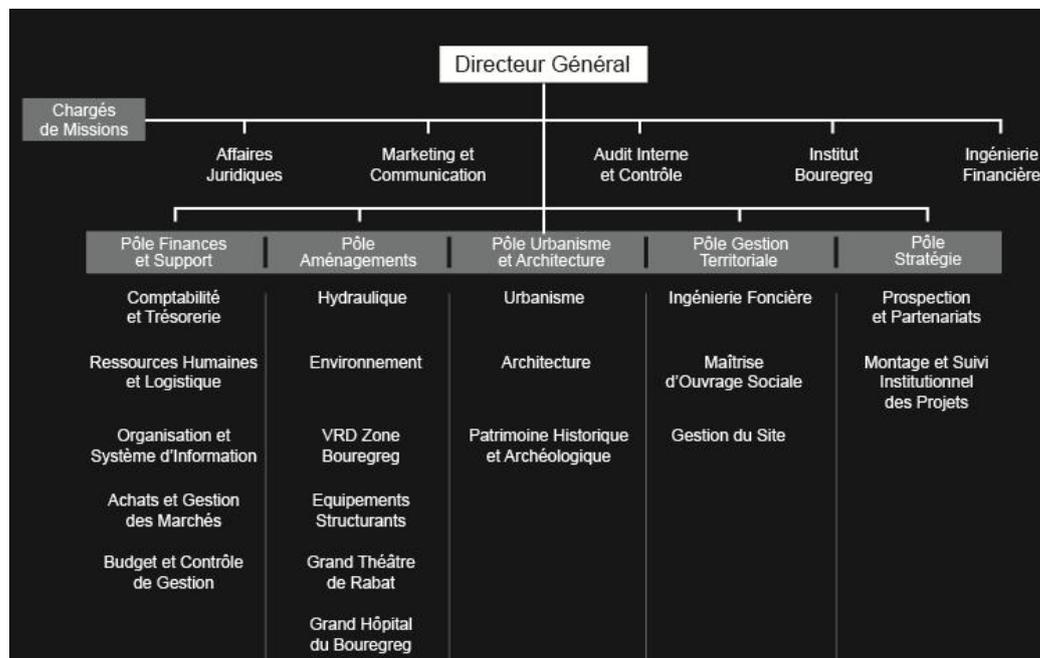


Figure 5 : Organigramme de l'AAVB (Source : site web de l'AAVB)

Il est en réalité possible d'obtenir un organigramme plus détaillé, et ce, toujours par le biais du site internet. Il faut pour cela entrer dans le champ de recherche le nom d'une personne dont on est sûr qu'elle travaille à l'AAVB et sera inscrite dans l'organigramme (tous n'y apparaissent pas). Cette laborieuse chasse à l'information quant à la gestion interne de l'AAVB contredit la volonté de transparence affichée dans ses multiples brochures. Elle est également révélatrice des difficultés que peuvent rencontrer les personnes voulant revendiquer leurs droits ou émettre des propositions auprès de l'AAVB. Contacter la personne adéquate qui pourra prendre en charge une affaire précise, semble relever du parcours du combattant. Nous en avons fait l'expérience à travers ce projet de fin d'études : ayant sollicité en premier lieu les services « aménagement et urbanisme », nous n'avons pu être accueillis que par les services marketing et communication, toute demande d'entretien avec une division quelconque nécessitant le dépôt ou l'envoi d'une lettre officielle à M. Essakl, le directeur général. La disponibilité des membres de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, soi-disant à l'écoute de la population locale semble donc compromise.

De plus, il s'avère qu'une rotation régulière des postes est opérée au sein de l'AAVB. Il apparaît ainsi courant qu'un directeur de l'action sociale soit promu ensuite à la direction de la Marina, puis à la direction de l'Institut Bouregreg<sup>1</sup>. La question évidente de savoir si les compétences requises pour ces postes relèvent du domaine d'exercice (action sociale, marina, etc.) ou bien du simple champ de la communication, est ici plus que légitime. Au regard des divers entretiens que nous avons effectués, il semble que les fonctionnaires de l'AAVB sont excellents dans l'exercice du discours. Le fait de ne

<sup>1</sup> Nous avons réalisé un entretien en présence de M. Zitouni (actuel directeur de l'action sociale), M. El Mejjati (actuel directeur de la marina et ex-directeur de l'action sociale) et M. Rherras (actuel directeur de l'Institut Bouregreg, ex-directeur de la marina, ex-ex directeur de l'action sociale)

nommer pas plus de deux années consécutives la même personne à un poste présente néanmoins l'avantage, pour l'AAVB, de brouiller les négociations et de ne pas rendre visible les acteurs majeurs. Les personnes en charge des dossiers en connaissent donc rarement les détails historiques. Ainsi, la population ou le contre-pouvoir entrant en jeu dans les processus de négociations ou de litiges, se retrouvent perdus dans les méandres de l'administration interne de l'AAVB et incapables de mener à bien une quelconque démarche de revendication.

#### d) Gestion du site à l'avenir ?

Une autre conséquence de la création d'une structure ad hoc pour la réalisation de l'aménagement de la vallée du Bouregreg est la difficulté de projeter une gestion du site à l'avenir. La gestion actuelle, privant les autorités publiques de toute intervention à l'intérieur du site, et l'opacité autour des futures zones de développement, encore trop peu précisées, (séquences 3,4, 5 et 6) confortent les incertitudes quant au devenir de ce territoire. Evidemment, il n'est pas nécessaire, surtout pour un projet de cette envergure dont l'aménagement s'étale sur plus d'une dizaine d'années, de prévoir de façon précise l'ensemble des futures opérations. Cependant, ici, il s'agit d'un manque de stratégie cohérente et réaliste dont les effets sur la ville peuvent être considérables. L'achèvement de la réalisation du projet posera nécessaire la question des conditions de passation du pouvoir aux autorités publiques locales. En effet, comment sera géré le passage du pouvoir de l'AAVB, institution efficace, aux pleins pouvoirs et riche, aux autorités publiques dont la faiblesse des moyens humains et financiers avait conduit à l'abandon de la vallée ?

## **21. Effets d'une nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage basée sur les partenariats public/privé**

Plus qu'un nouveau type de structure en charge de sa mise en œuvre, le Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg est aussi original dans le sens où il induit également une nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage. Le partenariat public-privé est ici au cœur de l'aménagement. Le projet, s'étendant sur un périmètre d'une ampleur considérable, a été scindé en 6 séquences. Globalement, il s'agit de faire intervenir un investisseur (la plupart du temps Emirati) différent pour chacune d'entre elles. Ainsi, la société d'investissement et de développement immobilier Al Maabar, filiale d'Abu Dhabi, est partenaire de la séquence Bab al Bahr (n°1) qui sera livrée en 2012. Initialement, Sama Dubaï, filiale de Dubaï Holding, était le financeur à hauteur de 50% de la séquence n°2, baptisée Amwaj. Cependant, en janvier 2009, confronté à des difficultés financières, le partenaire Emirati suspendu sa participation dans le projet, sans pour autant s'en retirer. Cette action a gelé l'avancement de la séquence pendant plus d'une année, le temps que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg puisse trouver de nouveaux investisseurs. Non seulement les travaux s'en sont retrouvés ralentis, mais la nature même du projet a changé : la cité vénitienne initialement prévue ne pourra voir le jour, faute de moyens.

A travers l'exemple de Sama Dubaï, on peut imaginer les conséquences hasardeuses que peut engendrer l'implication des joint-ventures dans les mégaprojets. Au final, la stratégie à long terme du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg nous semble contrariée par un montage qui se fait nécessairement au coup par coup, suivant les aléas et opportunités présentes. On peut s'interroger encore une fois sur la pertinence de l'optique économique du projet d'attirer des investisseurs face à celle de promouvoir un réel développement local.

Un des atouts non négligeable de ce système d'acteurs, pour les investisseurs, réside dans l'unicité de l'interlocuteur-aménageur. L'AAVB étant en lien direct avec le Roi Mohammed VI et les Princes Emiratis, le marocain lambda est légitime de s'inquiéter quant au sens donné au développement de la vallée. S'agit-il d'un aménagement pour l'amélioration de son cadre de vie ou en faveur de l'attraction de capitaux financiers ?

### **3. Les effets contradictoires des standards internationaux**

---

Nous entendons ici par standards internationaux, « *la diffusion d'un urbanisme libéral générique – au sens où il se retrouve partout dans le monde – puisant ses références dans des concepts internationaux (marina, gated community, city sport, CBD...) et reproduisant comme ailleurs des formes urbaines standardisées (tours, compounds, objets architecturaux signés par des « starchitectes » du gotha international tels Zaha Hadid, Jean Nouvel ou encore Rem Koolhaas).* » (Barthel, 2010). Il s'agit donc de montrer les effets d'une telle démarche qui s'avère être fondatrice des « modes de faire » du PAVB.

#### **31. Une offre de standing pour une clientèle aisée**

Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg suppose des opérations prestigieuses en respectant une stratégie de standardisation internationale ; l'objectif étant l'attraction d'une clientèle issue des classes sociales aisées. En effet, les promoteurs des opérations immobilières résidentielles et hôtelières en cours de réalisation au niveau de la séquence Bab al Bahr, ainsi que celles prévues sur les autres séquences du projet, cherchent à attirer une clientèle aux moyens financiers conséquents, nationale comme internationale. Cet objectif ne peut être atteint qu'en créant un environnement de vie conforme aux exigences d'une clientèle de luxe notamment en permettant l'implantation de franchises internationales, en matière commerciale. En 2009, Clément Pla<sup>1</sup> constate que « l'AAVB s'oriente vers des prix proches de ceux pratiqués pour les appartements de standing du quartier Agdal<sup>2</sup> à Rabat,

---

<sup>1</sup> D'après son mémoire intitulé « Les marges du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : Intégration et négociations.

<sup>2</sup> Agdal est l'un des quartiers les plus réputés de Rabat qui abrite une population plutôt aisée composée en majeure partie d'intellectuels. On y retrouve le siège de certaines administrations et

soit entre 15 000 et 20 000 Dh/m<sup>2</sup> (soit environ 160 000 euros un appartement de 80m<sup>2</sup>) » (Plaà, 2009). Ainsi, les obligations de rentabilité d'opérations de prestige coûteuses, notamment en ce qui concerne le projet immobilier de Bab al Bahr, montre bien que « la classe moyenne marocaine n'aura pas la possibilité de vivre dans ce quartier. » (Plaà, 2009). Tout comme pour le méga-projet de Casablanca Marina programmé également pour « attirer investisseurs internationaux, grandes enseignes commerciales [...] et cadres haut de gamme désireux d'acquérir ou de séjourner dans un logement haut de gamme » (Barthel, 2010), ces objectifs élitistes sont clairement assumés par l'aménageur (AAVB) à travers sa stratégie de marketing et la conception de formes urbaines calquées sur les modèles internationaux.

#### a) Une stratégie marketing clairement élitiste

La campagne de marketing réalisée par l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, pour la promotion de ces opérations immobilières est révélatrice d'une stratégie visant l'implantation d'une classe sociale de haut rang. En ce qui concerne le projet immobilier Bab al Bahr, la stratégie promotionnelle s'appuie sur l'affichage d'« une gamme d'unités résidentielles et hôtelières de qualité » et de la création d'une cité « animé[e] de boutiques, de musées à thèmes et de galeries d'art ». Nous retrouvons bien ici les réponses aux exigences particulières d'une clientèle aisée recherchant une offre de standing. L'agence évoque, par ailleurs, la recréation d'une « version luxueuse et moderne » du style architectural retrouvé dans les anciennes médinas de Rabat et Salé. Autrement dit, elle « habille » de couleurs locales les standards internationaux des opérations destinées à accueillir des cadres, en s'appuyant sur le patrimoine bâti.

De plus, afin de mieux séduire une clientèle exigeante, la stratégie marketing de Bab al Bahr développe fortement une série d'arguments pour lesquels, les classes sociales aisées sont particulièrement sensibles, comme « un cadre de vie exceptionnel » avec « vues imprenables sur les Oudayas, le paysage offert par le fleuve Bouregreg et l'océan Atlantique » et les atouts d'accessibilité, de sécurité et de confort.

L'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg appuie fortement son discours sur les standards internationaux en mettant en avant les noms de sociétés occidentales prestigieuses qui ont été engagées pour la maîtrise d'œuvre de Bab al Bahr et des opérations d'aménagement à venir sur les autres séquences du projet. L'exemple le plus significatif est celui du prestigieux cabinet d'architecture anglais Foster & Partners, engagé pour la réalisation des plans architecturaux du projet immobilier, qui présente un atout indéniable au regard des attentes d'une clientèle solvable.

Par ailleurs, les panneaux publicitaires, installés autour des différents chantiers en cours, mettent systématiquement en scène des images de personnes aisés à l'apparence occidentale.

#### b) La marina, un standard indispensable

---

ministères puis surtout de nombreux restaurants, cafés réputés et franchises de boutiques de marque.

La construction d'une marina paraît dès le début du projet comme un élément fédérateur et indispensable pour répondre aux standards internationaux. La marina est d'ailleurs la première grande opération qui a été menée à bien sur la totalité des opérations prévues par le projet Bouregreg. En effet, la « Bouregreg Marina », termes employés par l'AAVB, est opérationnelle depuis mars 2008. Cette dernière est composée d'un bassin de 4,2 hectares pouvant accueillir 250 bateaux ainsi qu'un terreplein de 4 hectares occupés par des restaurants et cafés.

Elle apparaît comme un moyen essentiel pour augmenter l'attractivité et la compétitivité de la capitale marocaine à l'égard des métropoles côtières européennes qui sont toutes dotées de ce type d'équipement. La plaisance n'est évidemment pas un loisir que peuvent se permettre la majeure partie des habitants locaux mais bien les plus riches d'entre eux ainsi qu'une clientèle internationale en transit dans la capitale du royaume.



**Figure 6 : La "Bouregregmarina" depuis les nouveaux quais de Rabat (Source personnelle)**

Cette marina présente tous les éléments marquants d'un lieu qui ne peut être fréquenté que par une certaine tranche de la société. Les tarifs élevés des restaurants et des cafés, aux enseignes rappelant des lieux étrangers telles que « Le Matelot » ou le « Venezia Ice », bordant le bassin de plaisance témoignent de ce constat. D'ailleurs, dans certains articles de la presse locale, on évoque parfois l'idée du « quartier d'Agdal<sup>1</sup> qui déménage à Salé » (Ajmi). Ces mêmes articles décrivent « un endroit « chic » [qui] s'installe enfin à salé », fréquenté par une « clientèle remarquable ». Ces constats reflètent bien l'attractivité réussie grâce à la mise en œuvre des standards internationaux destinés aux populations rbatis et slaouis<sup>2</sup> les plus riches.

---

<sup>1</sup> Agdal est un quartier aisé de Rabat. Abritant les administrations, les ministères, les commerces et les universités, il est considéré comme le nouveau centre ville de la capitale et véhicule une image de quartier huppé.

<sup>2</sup> Habitants de Rabat et de Salé

## **32. Des décalages marquants avec le contexte local**

L'observation des premières réalisations du PAVB nous permettent de faire certains constats quant aux effets dommageables d'un projet qui n'a que très peu de relation avec l'environnement de la vallée et la population locale. En effet, les chantiers de la « Bouregreg Marina » et des projets résidentiels et touristiques de la séquence Bab al Bahr reflètent clairement la rupture flagrante que constitue la fabrication de ce morceau de ville au sein du tissu urbain, des caractéristiques paysagères de la vallée et des dynamiques locales.

### a) Une discontinuité visible

Les chantiers en cours de la séquence Bab al Bahr, la plus avancée sur l'ensemble du PAVB, révèlent au fur et à mesure de leur avancement, une rupture visuelle marquante à la fois, par rapport à l'agglomération et au paysage naturel de la vallée. Tout d'abord, les hauteurs des bâtiments constituant le « front fluvial »<sup>1</sup>, déjà en construction et destinés au résidentiel de haut standing, matérialisent visuellement une séparation significative entre les deux villes de Rabat et Salé. Ce sentiment est partagé par l'ensemble des professionnels (urbanistes, architectes), chercheurs et citoyens que nous avons eu l'occasion d'interroger à ce sujet. Certains d'entre eux affirment que ces bâtiments « vont aggraver la rupture [sensible] entre Rabat et Salé ». Effectivement, tel que nous l'avons déjà précisé précédemment, les premières constructions correspondant à des immeubles R+3, masquent complètement la médina de Salé et ses remparts qui sont plutôt de type « bâti bas », s'élevant entre 7m et 15m de hauteur en général (PAS, 2008).



**Figure 7 : Constructions de Bab Al Bahr avec la médina de la Salé en arrière-plan vues des nouveaux quais de Rabat (Source personnelle)**

Ainsi, une personne située au niveau du nouveau quai du côté de Rabat ne peut plus distinguer les remparts ni même le minaret de la principale mosquée de la médina de Salé, du fait de la hauteur des nouveaux bâtiments construits dans l'embouchure. Ces constructions sont-elles le fruit d'une volonté inavouée d'occulter la médina de Salé ? L'AAVB ne se fixe-t-elle pas, là encore, des objectifs contraires à ceux annoncés ?

---

<sup>1</sup> Termes utilisés par l'AAVB pour désigner les bâtiments construits au plus proche du fleuve Bouregreg et derrière lesquels se développe le reste du projet immobilier de Bab al Bahr.

Alors que les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles de la vallée du Bouregreg représentent un potentiel fort pour articuler les deux villes, Nabil Rahmouni, architecte et président de l'association *Sala Moustaqbal*, confirme que « le PAVB va à l'encontre d'une continuité urbaine ». Ce dernier ajoute qu'« il n'y a pas de conception globale donc pas de jonction entre les deux rives ». Les actuels chantiers de la séquence Bab al Bahr constituent encore une fois une preuve visible et irréfutable de la déconsidération de la part des aménageurs, d'une conception urbaine globale à l'échelle de l'agglomération qui participe véritablement à « recoudre » les deux villes de Rabat et Salé. Effectivement, le « joyau architectural » créé par Foster & Partners sur lequel l'AAVB appuie toute sa campagne promotionnelle, constitue en réalité une architecture conçue selon les standards en vogue actuellement en Europe, visiblement en contradiction avec les formes urbaines et architecturales autour de la vallée, notamment avec les trames urbaines denses des médinas de Rabat et Salé.

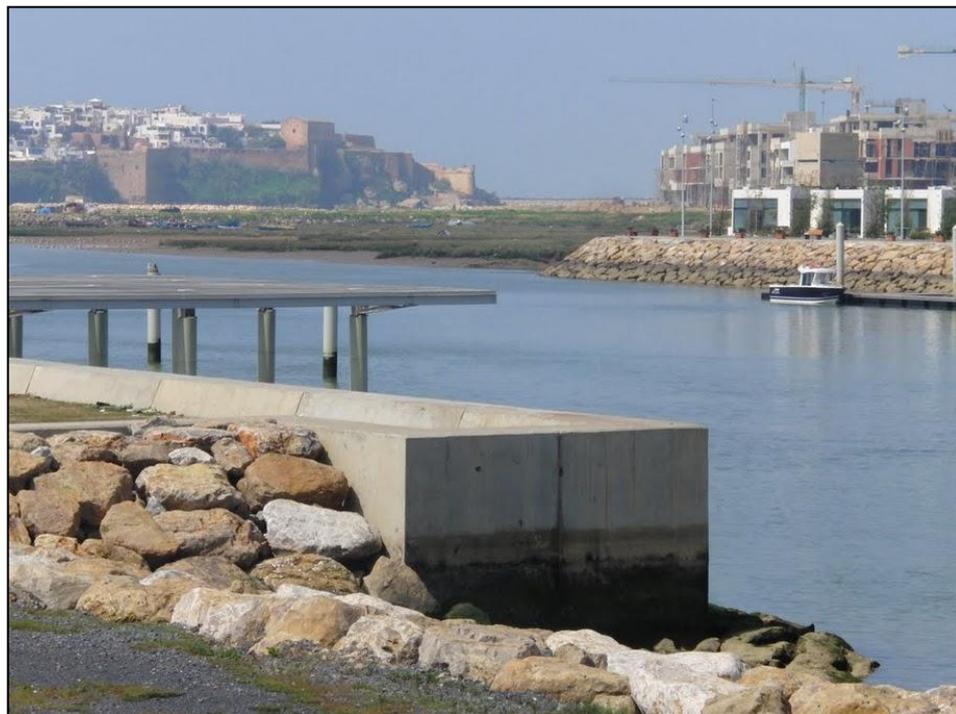


**Figure 8 : Localisation du projet immobilier de Bab Al Bahr entre les deux médinas de Rabat et Salé (Réalisation personnelle)**

De plus, ces constructions en contrebas de la vallée, donc à la vue de tout le monde, modifient considérablement le paysage de l'embouchure du fleuve Bouregreg. Les formes brutales de ce même joyau architectural, tout comme le bassin de plaisance de la marina traduisent un non-respect apparent des perspectives créées par l'environnement naturel de l'embouchure et des méandres du fleuve Bouregreg (Voir figures 9 et 10). Ainsi, du point de vue de l'aspect paysager, certains acteurs locaux impliqués comme Nabil Rahmouni, constatent que « la mémoire du lieu est balayée au profit des investisseurs ».



**Figure 9 : Constructions du projet immobilier Bab Al Bahr (Source personnelle)**



**Figure 10 : Projet immobilier Bab Al Bahr (à droite) dans l'embouchure du fleuve (Source personnelle)**

#### b) Les conséquences d'une intégration spatiale compromise

Au-delà de la rupture visuelle créée à la fois entre les deux villes et au sein de la vallée du Bouregreg par les constructions de la séquence Bab al Bahr, il paraît évident de remettre en question l'intégration spatiale des projets de cette séquence qui visent l'implantation d'une clientèle d'un niveau de vie largement supérieur à ceux des populations originaires des quartiers alentour tels que la médina de Salé. Quelles peuvent-être les conséquences d'un aménagement de haut standing conçu pour une clientèle plutôt fortunée sur une zone frontalière avec la médina de Salé<sup>1</sup>, concentrant des lieux emblématiques régulièrement fréquentés par les habitants des quartiers et arrondissements de la ville de Salé plutôt populaires ?

Tout d'abord, l'action de l'AAVB sur un « espace non-vierge » (Plaà, 2009) que constitue le périmètre de la séquence Bab al Bahr, a fait naître un fort sentiment d'injustice au sein de la population locale et particulièrement au sein des quartiers de l'arrondissement Bab Lamrissa de Salé, directement touchés par le PAVB. En effet, « l'asymétrie de pouvoir » entre l'AAVB et les résidents de ces quartiers dans les négociations concernant les procédures d'expropriation (non-respect des montants d'indemnités) est la principale source de ce sentiment d'injustice face à un « aménageur

---

<sup>1</sup> Marginalisation de la médina de Salé

tout puissant »<sup>1</sup>. Selon Nabil Rahmouni, représentant associatif d'une partie de cette population locale, « *Les habitants et la ville de Salé se sentent dépossédés de leurs valeurs et de leurs terrains.* ». Ainsi, l'installation d'une population plutôt fortunée au détriment d'une autre qui l'est beaucoup moins pourrait générer d'importantes difficultés de cohabitation à l'échelle de la séquence Bab al Bahr.

Les futures résidences de haut standing de Bab al Bahr seront confrontées brutalement au voisinage avec des quartiers d'habitations beaucoup moins prospères dans l'ensemble et où le tissu urbain est parfois en mauvais état ou en cours de dégradation. Même si le taux de pauvreté de la médina de Salé avoisinant 7%<sup>2</sup>, reste inférieur à la moyenne nationale (12% en milieu urbain), il est largement supérieur à celui de Rabat estimé à 2,4% et surement davantage par rapport à celui d'un quartier concentrant une population d'« élites » tels que ceux de Bab al Bahr actuellement en construction. Ainsi, de quelle manière la confiscation d'un espace ressentie par une population locale dans l'ensemble beaucoup moins aisée que celle visée par le PAVB, pourra-t-elle être gérée dans un périmètre concentrant certains lieux emblématiques et populaires ? A titre d'exemple, la plage de Salé, située dans le périmètre d'action de l'AAVB, est un lieu très populaire dans la ville qui ne pourrait être réservée à une élite. Selon Nabil Rahmouni, « *les habitants de Rabat et Salé vont seulement traverser la zone sans s'arrêter alors que la vallée présente de forts intérêts paysagers* ».

Le sentiment de confiscation d'un espace au profit de classes sociales aisées est d'autant plus accentué par les aménagements réalisés autour de la marina. Effectivement, la « *Bouregreg marina* », « *site d'exception* » selon sa description auprès de ses clients, est entourée de hautes barrières et son entrée est surveillée par deux vigiles. Mekhi Zouaoui, responsable de l'association Bouregreg, agissant dans le sens des objectifs de l'AAVB, décrit cet aménagement comme faisant partie d'un « *phénomène de dissuasion* » [nécessaire] *contre le vagabondage au sein du périmètre du projet afin d'éviter notamment le non-respect du mobilier urbain* ». Ne serais-ce pas là les premières formes évidentes d'un aménagement élitiste, évitant l'intrusion de certaines classes sociales de la population locale dans un souci sécuritaire exigé par une clientèle de standing ?

### c) Des modèles importés sans les conditions de leur appropriation locale

A travers la PAVB et la concrétisation de la séquence Bab al Bahr, la superposition de standards internationaux montre également ses effets contradictoires dans la mise en œuvre opérationnelle du projet et particulièrement vis-à-vis des techniques de construction. En effet, la construction d'un « joyau architectural » comme l'entend l'AAVB ne peut être réalisée selon les techniques de construction traditionnelles marocaines qui réduiraient de son prestige auprès de la clientèle visée. C'est pourquoi, les techniques de construction utilisées dans les chantiers de Bab al Bahr sont les mêmes que celles généralement présentes dans les pays d'Europe et notamment en France.

---

<sup>1</sup> Voir « Les marges du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : Intégration et négociations. » de Clément Plaà.

<sup>2</sup> D'après le « Profil de Salé », de Béatrice Allain-El Mansouri

Nabil Rahmouni<sup>1</sup> précise que ce sont uniquement des entreprises et bureaux d'études français et étrangers qui ont été mobilisés pour la maîtrise d'œuvre du projet. Cependant, la main d'œuvre employée dans les chantiers est d'origine locale et donc habituée aux techniques de construction traditionnelles au Maroc. Ainsi, la superposition de techniques de construction répondant à des standards internationaux et d'une main d'œuvre locale crée de nombreuses incohérences et lenteurs sur les chantiers actuels du Bouregreg. Les exemples les plus fréquents concernent la construction des parois pour lesquelles les méthodes françaises sont imposées à la main d'œuvre marocaine qui n'a nullement été formée dans ce sens. Dans de nombreux cas, les parois ont du être retravaillées ou même détruites après construction. Ces dysfonctionnements dans la réalisation physique des opérations sont révélateurs des troubles qui persistent dans la logique du projet. L'AAVB se retrouve à s'approprier à tout prix des standards internationaux malgré les complications qu'elle rencontre (du fait de leur incompatibilité avec le contexte local) pour les appliquer. Au regard de l'aménageur, les bénéfices de la mise en œuvre de standards internationaux résident avant tout dans l'image de marque qu'ils transmettent au PAVB.

D'autre part, concernant la marina, il nous paraît important de souligner la mise en œuvre d'un modèle international de tourisme dans un contexte qui n'est pas préparé à la gestion et au fonctionnement d'un tel équipement. En effet, les plans pour la création de la marina ne prévoyaient initialement, aucun poste de douanes ni de capitainerie pour gérer le bassin de plaisance<sup>2</sup>. Aujourd'hui encore, l'aspect opérationnel de la marina n'est pas assuré car il n'y a aucun poste de réparation et d'entretien des bateaux et encore moins de personnel formé sur place pour ces postes nécessaires au bon fonctionnement d'une marina. De plus, l'acheminement difficile des bateaux de l'embouchure jusqu'au bassin de plaisance n'a pas été pris en compte et il n'existe pas de pilotes expérimentés disponibles pour venir en aide rapidement à une embarcation quelconque. A travers ces observations, nous sommes en mesure de constater que la marina constitue une image de marque fondamentale dans la stratégie marketing de l'aménageur qui ne se soucie ni de l'impact d'un tel aménagement sur le contexte local ni même, au départ, de son aspect opérationnel pour assurer son bon fonctionnement.

### **33. Des perspectives encore plus ambitieuses qui interrogent sur les effets**

Les enjeux-phare du PAVB au niveau de la capitale du royaume, définis selon les vœux du roi, couplés à une stratégie globale d'internationalisation mènent à l'émergence de projets démesurés sensés développer l'image d'une grande métropole à l'échelle mondiale. Ainsi, les différentes séquences futures prévoient des aménagements encore plus prestigieux et ambitieux que ceux déjà entrepris jusqu'à aujourd'hui. Les contrastes

---

<sup>1</sup> L'association Sala Moustaqbal dont Nabil Rahmouni est membre fondateur, avait d'ailleurs organisé deux colloques dont un avant les premières opérations du PAVB, réunissant plusieurs experts afin de discuter de la viabilité du projet et de suivre son évolution.

<sup>2</sup> Informations recueillies auprès de Nabil Rahmouni.

avec l'environnement et le contexte socio-économique local en seront d'autant plus marqués. Effectivement, telle qu'elle est décrite par l'AAVB, la séquence Bab al Bahr prévoit par la suite la construction d'un centre d'affaires. Ce projet ne fait pas encore l'état d'études précises mais l'AAVB évoque la délimitation d'une « zone tertiaire » qui abritera un « business district » constitué d'espaces de bureaux, de magasins et d'un hôtel d'affaires.

En ce qui concerne la séquence 2 dénommée Al Sahat Al Kabira, une convention de financement a été signée dernièrement, le 5 novembre 2010, entre le ministère de l'intérieur, le ministère de l'économie et des finances et l'AAVB pour la réalisation du « grand théâtre de Rabat » (Voir figure 11). Ce projet représente un coût total de 1,4 milliards de dirhams soit 120 millions d'euros. Le cabinet d'architecture Zaha Hadid Architects considéré comme « l'un des meilleurs cabinets au monde » par le maître d'ouvrage (AAVB), a déjà été désigné par l'AAVB. A ce propos, il convient de souligner que l'appel aux « architecte-stars » internationaux (Foster, Hadid, etc.) fera apparaître le projet dans toutes les revues internationales d'architecture, ceci est encore un biais pour se faire connaître des promoteurs étrangers. Dans sa stratégie de communication, l'AAVB évoque la réalisation d'un « édifice au design futuriste » sur une superficie totale de près de 80 000 m<sup>2</sup> qui constituera un « repère architectural et urbain à l'échelle internationale ». M. Lemghari Essakl, directeur de l'AAVB ajoute dans un article du quotidien « Autfait » que le « *Grand Théâtre de Rabat va rivaliser avec les plus grandes structures culturelles du monde en termes d'architecture et d'équipements acoustiques* ». L'objectif premier de ce futur aménagement est bien de concevoir un édifice culturel monumental afin de « hisser [la capitale du royaume] au rang des grandes capitales culturelles de la Méditerranée » (AAVB, 2010), déjà toutes dotées d'un grand théâtre. Finalement, nous avons le sentiment que l'objectif de placer Rabat parmi les villes qui comptent en Méditerranée, à travers une imagerie reflétée par le projet, prend le dessus sur un aménagement tenant compte des attentes de la population de Rabat et Salé. au détriment de la recherche d'une intégration spatiale réussie dans le contexte local.

## 4. Un morceau de ville qui oriente les politiques

Figure 11 : Le futur « grand théâtre de Rabat » (Source : site web de l'AAVB)

### urbaines de Rabat et Salé

---



Le PAVB a pour vocation de devenir le fer de lance du développement de l'agglomération Rabat-Salé. A ce sujet, M. Sekkal, directeur du pôle urbanisme de l'AAVB, affirme que « l'agglomération de Rabat-Salé va se développer autour du projet Bouregreg ». En effet, l'influence de ce morceau de ville internationalisé se fait ressentir sur les politiques urbaines menées dans les médinas de Rabat et de Salé jouxtant le périmètre de la séquence Bab al Bahr du PAVB. D'ailleurs, dans le plan de sauvegarde de la médina de Salé, à l'initiative de la préfecture de Salé et du conseil de la ville, il est précisé que la sauvegarde de la médina « a pour objet la requalification du tissu urbain et son intégration dans le grand projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg ». Ainsi, dans un souci d'intégration spatiale du projet, l'AAVB participe en tant qu'acteur institutionnel aux projets de réhabilitation des médinas de Rabat et de Salé<sup>1</sup>. La requalification du tissu autour du périmètre du PAVB est une composante essentielle pour réduire « l'écart esthétique entre la médina paupérisée et un projet, dont la clientèle cible est une clientèle fortunée » (Plaà, 2009). Néanmoins, cet « écart esthétique » n'est-il pas mis en avant pour réduire les écarts sociaux ? Effectivement, dans les deux cas, l'unique objectif de l'AAVB semble d'investir pour la réhabilitation des façades en périphérie immédiate du PAVB qui sont en situation de dégradation avancée, avec des quartiers touchés fortement par l'insalubrité, la promiscuité et la prolifération d'habitats de type bidonville. Pour la façade maritime de la médina de Rabat, « l'agence a donc versé un montant global de 24 660 000 DH pour indemniser 259 bénéficiaires, dont 155 familles, 55 individus vivant seuls et 52 commerces. » (Archimedia, 2007). Les mêmes logiques apparaissent au sein du projet Casablanca-marina où l'aménageur, Al Manar, une filiale privée de la holding CDG développement, s'engage sur la réhabilitation de la médina qui jouxte la marina. En effet, la contribution financière de l'aménageur pour « l'embellissement de la médina » (Mouloudi, Hicham & Barthel, Pierre-Arnaud, 2009) s'élève à 10 millions de dirhams dans le cadre d'un accord de partenariat signée en mars 2006 avec la commune urbaine de Casablanca<sup>2</sup>.

Au même titre qu'Al Manar à Casablanca, l'AAVB, en contribuant aux projets de réhabilitation des médinas, semble agir avant tout pour cacher un environnement parfois qualifié de « misère urbaine » en souhaitant, par la suite, impulser une nouvelle politique de gestion de ces médinas grâce au tourisme. M. Sekkal affirme que le PAVB permettra de préserver les médinas « en activant un processus de développement de la zone avec la création de riads, restaurants et le développement des activités touristiques autour. » Il décrit la médina de Marrakech comme un exemple à suivre dans les médinas de Salé et de Rabat. L'objectif pour les aménageurs du PAVB est de stimuler la création d'espaces autour du PAVB en phase avec les attentes d'une clientèle fortunée. Il s'agit notamment d'appuyer et d'impulser le développement touristique des médinas. Dans ce sens, les objectifs de l'AAVB consistent en quelque sorte à poursuivre la stratégie d'internationalisation initiée par le PAVB vers les médinas de Rabat et de Salé et les autres quartiers proches du périmètre du projet, notamment par l'intermédiaire du tourisme. Le PAVB pourrait être décrit comme un morceau de ville internationalisé qui

---

<sup>1</sup> Voir « Les marges du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : Intégration et négociations. » de Clément Plaà.

<sup>2</sup> Voir « Waterfronts de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet » de Pierre-Arnaud Barthel et Hicham Mouloudi

étend peu à peu sur le reste du tissu urbain qui l'entoure ses modèles et ses logiques sociales et économiques.

D'autre part, selon Abdelouahed Chehiti et Saïd Khouya, respectivement vice-président et président de l'association « Communiquons pour le développement »<sup>1</sup> au niveau du quartier Hassan à Rabat, les effets du PAVB sur les politiques urbaines de Rabat et Salé se reflètent également à travers la collecte des déchets. Rappelons que les deux villes de Rabat et Salé ont depuis des années déléguées ce service au privé. Jusqu'en 2011, la municipalité de Rabat déléguait ce service à quatre sociétés privées dont Véolia environnement. Les critiques contre ces sociétés se sont multipliées ces derniers temps en raison du non-respect de leurs engagements et donc de la présence d'une quantité importante de déchets qui jonchent les rues de la capitale. A ce sujet, les deux membres associatifs avec qui nous nous sommes entretenus, nous ont précisé que la conscience professionnelle des sociétés de collecte des déchets s'amointrie lorsqu'on s'éloigne du périmètre du PAVB. Ce dernier aurait donc une influence sur l'organisation de la collecte des déchets au sein des sociétés privées engagées dans le sens où les déchets aux abords d'un espace urbain répondant à des normes internationales se doivent d'être gérés proprement et correctement.

---

<sup>1</sup> « Communiquons pour le développement » est une association de quartier qui a été créée en 2007 et qui regroupe 80 adhérents au niveau du quartier Hassan. Cette association s'implique particulièrement dans la gestion des déchets au sein du quartier et participe à l'animation sociale de ce dernier par l'organisation d'événements culturels.

## 5. De la question sociale des pêcheurs, barcassiers et poissonniers à travers le projet

---

### 51. La communication « citoyenne » de l'AAVB

Parmi les quatre composantes auxquelles s'attaque l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, à travers son projet urbain, figure celui de la citoyenneté<sup>1</sup>.

*« L'Agence du Bouregreg place l'action sociale au cœur de son programme de développement qui vise à réhabiliter le site pour le bien-être des citoyens et à promouvoir les divers métiers existant dans la vallée<sup>2</sup>. » (AAVB)*

D'après ses propres mots, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg prévoit un programme socialement impliqué pour son projet urbain. Dans chaque brochure qu'elle émet, il est question de concertation, de participation citoyenne ou d'accompagnement social. Grâce à un engagement actif de sa cellule Communication et Marketing, l'AAVB participe entièrement au discours exposant le projet Bouregreg en tant qu'organe promoteur de développement socio-économique de la vallée pour les Rbatis et Slaouis. Les objectifs affichés sont clairement annoncés : il s'agit « d'accompagner économiquement, socialement et psychologiquement » les populations concernées afin de faire concorder l'offre et les besoins sociaux. Plus généralement, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, s'engage, via son projet, à améliorer les conditions de vie des habitants de l'agglomération. Toutefois, à travers chacune de ses communications, la composante citoyenneté du projet, ainsi que les trois autres volets, y sont abordés sous un angle très favorable qui consiste davantage à littéralement vendre le projet au grand public plus qu'à l'informer. En effet, si les plaquettes regorgent d'images de synthèse, de couleurs vives, mais surtout d'esquisses attrayantes tant sur les grandes lignes du discours que dans la forme, les données divulguées semblent minutieusement choisies pour captiver le lecteur cible.

Pourtant, il serait difficile de nier que des décalages flagrants demeurent sur le plan social, notamment concernant l'implication de la population au cœur du projet. En effet, comme évoqué précédemment<sup>3</sup>, non seulement la concertation avec le public laisse à désirer, mais la façon dont sont menées certaines opérations, à savoir les expropriations, peuvent être considérablement remises en question<sup>4</sup>. Ainsi, il est légitime de s'interroger sur le type de population dont il fait mention dans les brochures de l'AAVB, lorsqu'il est question de « citoyenneté ». Tous les citoyens sont-ils considérés de façon égale à travers le projet ? En réalité, cette interrogation nous amène surtout à nous demander pourquoi il y a un tel écart de traitement, de considération de la population dans le PAVB.

---

<sup>1</sup> Les trois autres composantes étant le transport, la mémoire du lieu et l'environnement. Cf. rapport PFE d'Etienne ALLIX pour plus de renseignements.

<sup>2</sup> Site internet [www.bouregreg.com](http://www.bouregreg.com) [consulté le 08/05/2011 à 19h50]

<sup>3</sup> Nous renvoyons ici le lecteur à la Partie 2. 2. a) de ce rapport

<sup>4</sup> Voir Les marges du projet Bouregreg, Clément Plaà.

---

## 52. Emergence de la problématique et hypothèses-clés

Malgré le décalage évident, rappelé tout au long de cette partie, qu'il existe entre le projet et le milieu local dans lequel il s'imisce, il est clair que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg tente, coûte que coûte, de promouvoir son action et continue de « vendre », de légitimer le PAVB. Ceci constitue les premières conclusions de cette recherche.

Forts de cette constatation, nous nous posons la question de savoir comment, et particulièrement sur le plan de l'action sociale, l'AAVB force la justification de ce projet urbain.

*A priori*, le PAVB est promu surtout par le biais du discours de l'AAVB. La première tâche qui nous est confiée est donc de comprendre comment fonctionne le discours qui se rapporte au social en tant que principal outil de marketing territorial dans le projet. Toutefois, il est utile de constater qu'un second travail d'analyse est nécessaire. En effet, concernant le volet social, au discours, s'ajoutent des actions ciblées permettant de défendre de mieux en mieux le projet. Celles-ci entrent pleinement dans le cadre d'une évolution du discours social de l'AAVB qu'il conviendra de retracer.

Notre problématique sera donc la suivante : Quelle est la véritable place accordée au volet social dans le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg ?

Nous tenterons, dans la partie 3, de démontrer l'hypothèse selon laquelle la composante sociale de ce projet est un nouvel instrument du marketing urbain.

---

## 53. Pourquoi s'intéresser aux populations des pêcheurs, barcassiers et poissonniers ?

Pour le bon déroulement de cette recherche, mais surtout parce que le volet social représente une vaste zone d'étude, il a fallu préciser le champ de notre problématique. Ainsi, nous avons choisi de nous pencher sur la question des pêcheurs, barcassiers<sup>1</sup> et poissonniers.

En effet, un des axes majeurs du discours de l'AAVB porte sur la réconciliation des deux villes de Rabat et Salé avec l'oued, mais aussi avec l'océan. Le rapport de la ville à l'eau est souvent évoqué et les activités que nous étudions, à travers ce projet de fin d'études, sont fondamentalement liées à l'histoire maritime et fluviale de la vallée.

De ce fait, il aurait été cohérent d'intégrer d'emblée ces populations au projet et d'œuvrer pour une amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Or, il a fallu déplorer que les premières communications autour du Projet d'Aménagement de la

---

<sup>1</sup> Les barcassiers sont des canotiers qui font traverser l'Oued depuis des siècles aux passagers des deux rives.

Vallée du Bouregreg abordaient à peine la question du devenir de ces gens. Comment ont-ils été considérés à travers le PAVB ? Quels effets et conséquences le PAVB a-t-il sur ces populations ?

De plus, les pêcheurs, barcassiers et poissonniers constituent une classe sociale défavorisée dans le sens où leurs activités sont génératrices de faibles revenus, leurs conditions de vie et de travail souvent difficiles. La démarche du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg de s'autoproclamer comme projet social aurait du conduire l'AAVB à positionner ces populations au premier plan dans la planification de son projet, ce qui n'a pas été le cas.



**Figure 12 Embarquement depuis Rabat avant les travaux d'aménagement**  
(source : [www.rabat-maroc.net/bouregreg.htm](http://www.rabat-maroc.net/bouregreg.htm))

Nous allons voir à travers ce projet de recherche en quoi la question sociale, plus précisément son lien avec les populations, a été traitée dans le PAVB, d'abord délaissée, puis dévoyée à de nouvelles fin de marketing urbain.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**DE LA NECESSITE D'ABORDER**  
**LA QUESTION SOCIALE**  
**DANS LE PAVB**

---

# 1. Des activités traditionnelles liées au Bouregreg mises à mal par le projet

---

L'analyse de l'évolution du discours, puis de l'intervention sociale de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, nous permet, dans cette partie, de comprendre ce qui amène le projet urbain à s'attacher aujourd'hui à tel point à la question sociétale.

## 11. D'un glorieux passé aux prémices d'un avenir incertain

Si le Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg est aujourd'hui considéré comme un projet phare, ouvrant la capitale du Royaume au XXI<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>, il convient de remarquer qu'il s'inscrit dans un site au passé « intimement lié à l'histoire des villes de Rabat et Salé » (Chastel, 1994).

Le Bouregreg a toujours occupé une place importante dans la mémoire des marocains. Son embouchure est le théâtre d'activités ancestrales qui, par-delà le fleuve, se partagent ses eaux et offrent une véritable identité au patrimoine culturel local. Nombreux sont ceux qui se souviennent avoir profité de l'incessant va-et-vient des barcasses pour traverser l'Oued à maintes reprises. Pour quelques dirhams, il suffisait alors, aux personnes embarquées, d'une poignée de minute pour joindre la rive opposée et ainsi éviter la fameuse cohue automobile du pont Moulay El Hassan<sup>2</sup>. Aussi, de nombreux riverains avaient pour habitude d'aller faire griller les poissons qu'ils avaient achetés aux pêcheurs, quelques heures plus tôt sur l'Oued, par des poissonniers-restaurateurs installés sur les quais des deux rives<sup>3</sup>. Visiblement, la population a toujours porté une considération particulière, quasi affectueuse, à l'égard de ces activités traditionnelles et populaires.

Lorsqu'en 2006, le Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg est lancé, les barcassiers sont contraints de geler leur activité. Cet événement constitue alors les débuts d'une relation complexe et tumultueuse entre le projet et ses affectés. Nous allons étudier, dans les paragraphes qui vont suivre, comment, partant, en premier lieu, d'une position d'obstacle au bon déroulement des activités traditionnelles du Bouregreg, le projet évoluera pour en devenir un acteur-clé de leur développement.

---

<sup>1</sup> Cf. Les Cahiers de l'IAU-IdF, « Le Maroc s'ouvre au XXI<sup>ème</sup> siècle », n°154 – mai 2010

<sup>2</sup> D'après Robert Chastel, Rabat-Salé, vingt siècles de l'Oued Bouregreg, 1994.

<sup>3</sup> Ces propos nous ont été rapportés à plusieurs reprises par les habitants de la vallée.



**Figure 13** Un barcassier du Bouregreg effectuant la traversée du fleuve (réalisation : Leïla Hamidi)

## **12. Des indemnisations pour compenser la cessation d'activités**

La période de cessation d'activité, imposée par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg dès le début, est principalement justifiée par des motifs de sécurité, liés à l'incompatibilité entre les travaux<sup>1</sup> du chantier de la première séquence (Bab al Bahr) et les allers et venues des barques sur l'Oued. N'ayant plus d'espace pour vendre leurs poissons, les poissonniers-restaurateurs, alors installés sur les quais du fleuve (côté Rabat à Sidi Makhoulf et côté Salé près de l'ancienne Halle aux poissons) sont, également forcés d'arrêter d'exercer le temps des travaux.

Ce gel d'activité s'est logiquement accompagné d'une compensation financière de la part de l'AAVB. De là, ont commencé les premières négociations. En effet, outre les problèmes liés au montant même de l'indemnisation de chacun, il a d'abord fallu recenser le nombre et identifier le type de bénéficiaires, ainsi que la durée du dédommagement.

---

<sup>1</sup> Ceux-ci consistant surtout au dragage du fleuve et à l'aménagement des quais.

Nous avons rassemblé dans le tableau les différentes indemnisations perçues par les barcassiers et poissonniers<sup>1</sup>.

	Officiels	Sans papiers	Total
<b>Nombre de barcassiers</b>	33	39	72
<b>Indemnisation</b>	entre 2000Dh et 2500Dh par mois	1800Dh par mois	4 744 200Dh
<b>Nombre de poissonniers</b>	66	/	66
<b>Indemnisation</b>	2500Dh par mois	/	3 422 500Dh

Tableau 1 Montants des indemnisations des barcassiers (du 04/2006 au 12/2008) et des poissonniers (du 05/2008 au 01/2010)

Dans un premier temps, il est utile de noter que 72 barcassiers ont été indemnisés, l'AAVB en ayant recensés 39 officiels et 33 sans-papiers<sup>2</sup>. D'après la direction de l'action sociale de l'AAVB, 7 autres personnes se sont aussi revendiquées appartenir à la profession, mais celles-ci n'ont pas été classées dans la catégorie « sans-papiers ». Comment ont pu être identifiés les vrais barcassiers sans-papiers des faux ? L'ambiguïté qui persiste dans les propos de l'AAVB face à cette question laisse perplexe quant à ce recensement. Ensuite, si l'écart entre une indemnisation s'élevant à 1800Dh<sup>3</sup> et une autre à 2000Dh ou 2500Dh peut être justifié par la possession (ou non) d'une immatriculation, il est difficile de cerner pourquoi, chaque barcassier officiel n'a pas été dédommagé de la même façon.

La faible considération qui a été accordée à ces populations au tout début du PAVB, notamment concernant le montant relativement peu élevé des compensations financières, mais aussi les discordances qui sont apparues lors du recensement des personnes indemnisables, a fait naître une sérieuse crise entre l'AAVB et les travailleurs du Bouregreg.

### 13. La délocalisation de certaines activités

Dès le lancement des travaux de la séquence Bab al Bahr, les pêcheurs ont, quant à eux, reçu, l'interdiction de débarquer le poisson dans l'oued, et ont été relégués à un dépôt provisoire, situé à l'embouchure du fleuve côté Salé. Premièrement, on remarque une incohérence dans « Bouregreg News » de 2006, puisque « *centre de pêche provisoire [a été construit] pour le compte d'une cinquantaine de pêcheurs propriétaires de canots de pêche immatriculés à Rabat* », mais que « *ce nouvel édifice [...] a été réalisé [...] en*

<sup>1</sup> D'après les brochures de l'AAVB et les entretiens réalisés à la direction de l'action sociale.

<sup>2</sup> Les immatriculations régularisant le statut de barcassier officiel sont délivrées par le Quartier Maritime.

<sup>3</sup> Ces 1800Dh correspondent au SMIC marocain en 2006, ce qui fait près de 160€.

*attendant la construction d'un nouveau point de débarquement entièrement aménagé, et qui intégrerait l'ensemble des pêcheurs estimés à une centaine de marins ». Ainsi, plusieurs divergences sont présentes dans le recensement de cette catégorie professionnelle. De plus, en 2009, l'AAVB<sup>1</sup> annonçait 112 pêcheurs, tandis qu'en 2010, elle n'en déclare<sup>2</sup> plus que 108 (4 d'entre eux ont-ils cessé d'exercer et pourquoi ?) De plus, il convient de relever que les pêcheurs eux-mêmes<sup>3</sup> affirment être plus de 200 ! Le flou qui persiste autour du recensement effectif de cette catégorie est accablant. Enfin, si les poissonniers et les barcassiers ont touché un dédommagement, minime pour certains, les pêcheurs, eux, n'ont reçu aucune compensation financière de la part de l'AAVB. Pourtant, nous imaginons que la délocalisation de leur point de débarquement (uniquement dédié à la moitié d'entre eux) a certainement suscité une perte de profit économique pour cette population. Les pêcheurs se sont donc sentis lésés davantage que les barcassiers et poissonniers, dès le début du PAVB.*

De plus les événements liés à la création du nouveau port de pêche, côté Atlantique a fait élever les voix dans les rangs des pêcheurs. En effet, il semblerait que ce nouveau port n'ait pas été uniquement destiné aux marins de Rabat et Salé, mais aussi à l'accueil de plus gros bateaux de plaisance nécessitant des profondeurs en eaux plus importantes<sup>4</sup>.

Par ailleurs, le manque de clarté quant aux plans de cette opération d'aménagement<sup>5</sup> a conforté les pêcheurs dans la méfiance qu'ils prêtaient aux intentions de l'AAVB.



**Figure 14** Barque à l'abandon autour du chantier (réalisation : Leïla Hamidi, 2011)

## 14. La crise pour faire valoir ses droits

---

<sup>1</sup> D'après une fiche-projet réalisée par la direction de l'Action Sociale de l'AAVB, se basant sur la liste officielle éditée par la délégation de la pêche maritime de Rabat-Salé.

<sup>2</sup> D'après « Bouregreg News 2010 » mais aussi les fiches synthétiques de l'AAVB délivrées au SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle français)

<sup>3</sup> D'après un entretien-visite au nouveau port Atlantique réalisé auprès de pêcheurs en présence d'Hicham Mouloudi, Abdelouahed Chehiti et Sarah Bartoli.

<sup>4</sup> PAG 2003

<sup>5</sup> Comme nous l'avons évoqué dans la première partie, la localisation du port de pêche dans les plans édités par l'AAVB a constamment évolué depuis les lancements des premières opérations d'aménagement.

Le sentiment de dédain, ressenti par les pêcheurs, envers leur activité, les mécontentements exprimés par les barcassiers, indemnisés inégalement et ceux des poissonniers énervés de ne plus pouvoir travailler, face à la fermeté de l'Agence pour la Vallée du Bouregreg dans les rencontres et négociations, ont tout naturellement conduit à une crise (Mouloudi, 2009). Les réactions de ces travailleurs, résidant souvent dans des quartiers insalubres des médinas de Rabat<sup>1</sup> ou de Salé, également soutenus par certains élus<sup>2</sup> a contraint l'AAVB à adopter une logique davantage ouverte à la concertation et à la considération des populations de la vallée.

Les rapports de force entre l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg et la société civile évoluent alors puisque cette période voit émerger la nécessité d'une meilleure organisation de cette dernière face aux experts du PAVB. Bien que manquant de professionnalisme dans l'exercice associatif, les associations ont appuyé les revendications de la population et des travailleurs du Bouregreg en se faisant connaître auprès de l'AAVB. Il existait notamment deux associations de pêcheurs, créées avant le PAVB. La plus ancienne<sup>3</sup>, composée uniquement de Slaouis, ayant connu plusieurs tensions entre différents groupes de pêcheurs<sup>4</sup>, avait engendré la création de la seconde, nommée « *Al Yakada*<sup>5</sup> ». Très active, celle-ci a d'emblée, défendu l'intérêt des pêcheurs<sup>6</sup> tandis que l'autre s'est rangée derrière les décisions de l'AAVB. Faisant suite aux premières opérations d'aménagement, et observant que les barcassiers<sup>7</sup> avaient obtenu meilleure considération dans le projet car ils étaient organisés en coopérative et non en association, une coopérative de pêche a été créée. Cette forme d'organisation présente notamment l'avantage de pouvoir gérer du capital, réparti entre les différents associés.

L'implication des divers acteurs associatifs, mais aussi des poissonniers, des pêcheurs et des barcassiers directement dans le conflit produit de la faible considération que l'AAVB leur a portés, a permis de faire évoluer l'approche de cette dernière, et donc les opérations d'aménagements.

## 15. Un renouveau de la démarche d'action sociale ?

Suite aux altercations avec les pêcheurs, barcassiers et poissonniers, mais aussi les affrontements avec les « laissés pour compte » du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, l'approche de l'AAVB a évolué. En effet, non seulement son discours social s'est précisé puisqu'une plus grande transparence a été accordée à la communication de ses projets, mais elle a surtout lancé de nouvelles opérations publiquement déclarées de caractère social.

---

<sup>1</sup> Les habitants du Mellah (ancien quartier juif) de Rabat ont, par exemple, fortement protesté contre la façon dont ont été menées les expropriations dans cette zone.

<sup>2</sup> Rappelons ici que les élus de la commune urbaine de Salé ont refusé le PAS de 2008.

<sup>3</sup> Nous n'avons pas réussi à retrouver le nom de cette association fondée par un certain M. Rahed

<sup>4</sup> Certains agissements de cette association étaient condamnés par plusieurs de ses membres

<sup>5</sup> *Al Yakada* signifie « la vigilance » en arabe

<sup>6</sup> D'après un entretien avec Abdelouahed Chehiti

<sup>7</sup> Les barcassiers

Tout d'abord, dans le but « d'assurer plus d'hygiène et de sécurité aux pêcheurs », un nouveau port de pêche a été construit. Celui-ci a été aménagé et rendu opérationnel au cours de l'été 2009. Il jouxte le cimetière aux abords de la médina de Salé, sur la rive nord du fleuve.

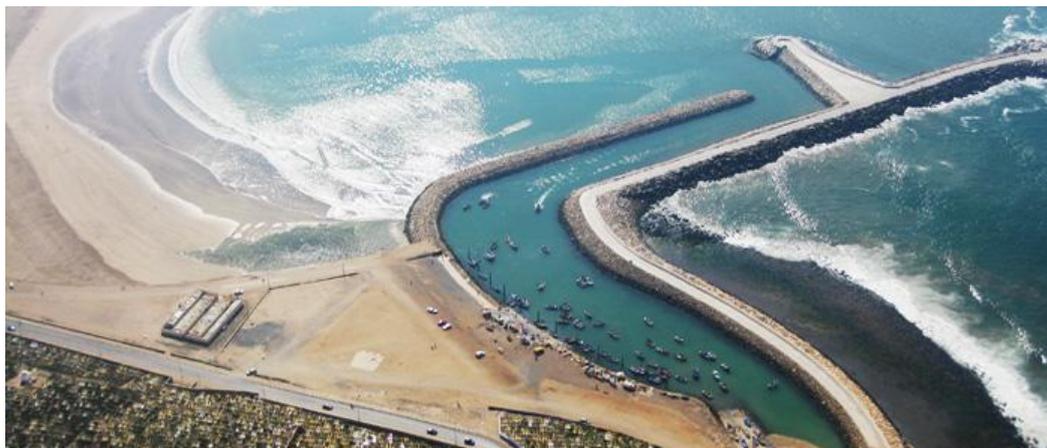


Figure 15 Vue aérienne du port de pêche : en bas de cette photo, figure le cimetière de Sidi Ben Acher et à gauche, la plage de Salé (*source : [www.bouregreg.com](http://www.bouregreg.com)*)

Ce port, réalisé en partenariat avec l'Office National de la Pêche, comprend une nouvelle plateforme destinée à recevoir leurs équipements et matériels de travail (moteurs, filets, etc.) et 58 boxes individuels pour stocker leur attirail. A ce propos, ce nombre (correspondant à la moitié du nombre de pêcheurs) n'est justifié par l'AAVB<sup>1</sup> que par le fait que ce port n'est pas encore achevé. En effet, le port Atlantique a été ouvert en 2009, mais son aménagement n'est pas terminé. D'après les brochures de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, il devrait prochainement<sup>2</sup> accueillir d'autres unités de stockage<sup>3</sup>, ainsi qu'une chambre froide.

Ces initiatives de l'AAVB correspondent en fait à toute une évolution du pan de son action sociale. En effet, depuis 2010, la communication « citoyenne » de l'Agence connaît une impulsion considérable. Basée sur le principe du lancement de mesures-phare, emblématiques et adaptés à différentes catégories socioprofessionnelles, l'AAVB s'attache à promouvoir un accompagnement social complet et ciblé.

Ainsi, la composante citoyenneté du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg est à présent représentée par diverses actions sociales, telles que les « Opération pêcheurs », « Opération barcassiers » et « Opérations poissonniers »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Lorsque nous avons posé cette question à la division de l'action sociale, ceux-ci n'ont pas été en mesure de nous répondre clairement.

<sup>2</sup> D'après les propres documents qu'ils nous ont fournis, nous avons constaté que les plannings d'aménagements étaient relativement vagues concernant leurs périodes de réalisation.

<sup>3</sup> Nous ne savons pas si leur nombre correspondra ainsi exactement au nombre de pêcheurs en exercice ou non.

<sup>4</sup> Nous noterons qu'il existe aussi « l'opération Douar Jdid » correspondant au recasement d'un bidonville de Salé, l'« opération Cardona », des « opérations habitats insalubres ou menaçant ruine » et enfin « l'opération potiers ».

Les slogans datent de 2010 mais les opérations s'appuient en fait sur les actions précédentes qui ont été menées auprès des catégories socioprofessionnelles concernées. Ainsi, pour les pêcheurs, au nouveau port Atlantique, sont ajoutées des formations dans les domaines de la navigation, du secourisme ou de la mécanique dans le programme de « l'Opération ». De même, « l'Opération barcassiers » intègre les efforts d'indemnisations qui ont été fournis par l'Agence entre avril 2006 et décembre 2008 et ajoute, à cela, des cycles de formation portant sur la réparation des barques, l'acquisition de notions de secourisme et de base en langues étrangères. Egalement, pour les poissonniers, « l'Opération » prévoit un appui à la commercialisation de leurs produits, à la satisfaction des clients et des séances de formations quant aux règles d'hygiène et de qualité à adopter (« Bouregreg News », 2010).

Nous comprenons ainsi qu'en dépit d'une certaine déconsidération révélée au début du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en 2006, au fil des années, l'Agence s'applique aujourd'hui à examiner le sort de ces populations. Cette évolution se traduit tant sur le plan du discours, principalement porté par la cellule Marketing et Communication, que dans le domaine de l'action sociale.

La mutation de cette approche accordant, sur le papier, de plus en plus de place à la part sociale du projet est un effet notoire de la tentative d'insertion du PAVB dans son contexte local. Pour autant, peut-on réellement qualifier le projet de social ?

## **2. Les limites de l'accompagnement social**

---

Si l'on en croit les pêcheurs, les poissonniers ou les barcassiers avec qui nous sommes entretenus<sup>1</sup>, le bilan qui ressort de l'impact du PAVB sur leurs activités, n'est pas positif. En effet, d'après eux, le PAVB a davantage compliqué, embarrassé leurs activités qu'il ne les a aidés.

### **21. Un manque de volonté dans la politique sociale...**

La principale limite de l'accompagnement social mené par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg réside dans le fait qu'il y a une absence de réelle volonté à s'impliquer efficacement sur le plan social dans le projet.

Ainsi, ce qui apparaît au premier abord comme une accumulation de négligences révèle, en réalité, la carence d'une stratégie sociale déterminée dans l'élaboration du PAVB. En effet, les nombreux contrastes relevés dans le paragraphe 1, concernant les recensements des pêcheurs notamment, dénotent de la faible considération de l'AAVB envers les populations « socialement » défavorisées. D'ailleurs, les responsables de l'Agence que nous avons rencontrés, n'ont pas hésité à nous préciser qu'au début, « le PAVB n'était pas une mission humaine mais avant tout une mission économique »<sup>2</sup>. Ceci explique

---

<sup>1</sup> D'après les propos d'Abdelouahed Chehiti, de Saïd Khouya, M. Idrissi lors de nos entretiens, mais aussi de M. Boubker ou M. Hamid, pêcheurs, lors de discussions informelles.

<sup>2</sup> D'après un entretien avec M. Rherras, M. El Mejjati, M. Zitouni et M. Benmimoune

peut-être aussi pourquoi les plans d'aménagements édités par l'Agence (PAG de 2003 et PAS de 2008) abordent peu, voire pas du tout la question du devenir de la population et le volet social en général.

De plus, le manque de concertation effective avec les acteurs concernés, que ce soit lors du lancement des travaux en 2006 pour informer les populations affectés des nouvelles « règles de conduite » imposées par l'AAVB<sup>1</sup>, ou au moment de trouver des consensus a fait clairement sentir aux pêcheurs, aux barcassiers ou au poissonniers, qu'ils n'étaient pas des destinataires prioritaires du projet. « Nous nous sommes sentis lésés », affirme M. Idrissi, président de la coopérative de pêche artisanale. En plus d'une mauvaise connaissance du milieu dans lequel le PAVB s'implantait ses opérations et d'un significatif manque de considération, les populations interrogées regrettent que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg soit arrivée plein de promesses et n'ait pas réussi à remplir tous ses engagements.

Par ailleurs, sous prétexte que les besoins sociaux et leur solutions soient apparus au fur et à mesure du projet, l'Agence ne concède pas avoir négligé ces populations. Pourtant, clairement impossible à afficher, le manque de conviction pour impliquer les travailleurs du Bouregreg dans le PAVB est apparu à quasiment chaque étape du processus.

Lorsque nous avons questionné les pêcheurs quant au port Atlantique, ceux-ci ont paru étonnés d'apprendre les infrastructures qui allaient s'ajouter à l'aménagement actuel. Pourtant, il convient ici de rappeler que lorsque l'AAVB évoque cette opération, les mots « participation » et « concertation » sont omniprésents. Par exemple, la brochure « Bouregreg News » de 2010 indique clairement : « *l'Agence a organisé plusieurs réunions en collaboration avec la délégation de la Pêche Maritime et les représentants des pêcheurs [...] pour se concerter autour de l'ensemble des obstacles qui gênent le bon déroulement de cette activité au niveau du Bouregreg* ». Cependant, au long des différents entretiens que nous avons menés auprès des pêcheurs directement impliqués, ceux-ci nous ont clairement précisé que non seulement l'AAVB ne les avait pas concertés dès le début du projet d'aménagement, ce qui constitue une première limite, mais aussi que lorsque des réunions, entre les deux parties, avaient effectivement pu être conduites, celles-ci s'étaient transformés en échanges infertiles. En effet, d'après Abdelouahed Chehiti<sup>2</sup>, qui a assisté « l'Agence arrivait avec des décisions déjà prises, c'était de la fausse négociation ».

Celui-ci nous a également précisé le rapport de force inégal qui avait lieu au cours de ces réunions. Les acteurs de l'AAVB excellent dans l'art de la communication, et face à des pêcheurs, des poissonniers ou des barcassiers, mal organisés et ne maîtrisant pas les techniques de négociations, les discussions ont du être rapidement tournées à leur avantage. Les directeurs du PAVB ont reconnu, lors d'un entretien, la nécessité de réaliser un « accompagnement psychologique » auprès de la population récalcitrante à leurs projets<sup>3</sup>. Cela est plutôt révélateur d'une politique faussement interventionniste qui

---

<sup>1</sup> Les pêcheurs et barcassiers nous ont plusieurs fois affirmés que bien que directement impliqués, ils n'étaient souvent pas au courant des opérations que menait l'AAVB. Ces propos ont également été confirmés dans la presse locale (Le Matin et TelQuel)

<sup>2</sup> Abdelouahed Chehiti est membre d'une association de pêcheurs/poissonniers.

<sup>3</sup> Notamment lors des procédures d'expropriations.

tend à faire appliquer des décisions prises seules plutôt que s'impliquer réellement dans la recherche de consensus.

## 22....dont les conséquences sont visibles

Le manque de clarté dans les intentions de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg implique plusieurs suppositions. L'affichage d'une conscience sociale au PAVB permet de masquer des objectifs beaucoup moins louables, tels que l'élimination ou la mise en échec d'activités considérées comme faisant désordre. En effet, à plusieurs reprises, les mots « nettoyage » et « dépollution de la vallée » sont apparus dans le discours de l'AAVB afin de légitimer ce projet. Evidemment toujours utilisés dans le contexte écologique ou environnemental, nous sommes à même de nous demander s'ils n'auraient pas pu être utilisés pour qualifier les intentions de l'agence.

Au cours des entretiens que nous avons menés auprès des directeurs de l'Agence Bouregreg, l'aspect sale et informel des activités traditionnelles qu'il convenait de « moderniser et d'améliorer ».

Par ailleurs, il semble que le « renforcement de l'identité locale, prôné par l'AAVB essuie plusieurs insuccès. En effet, nombreux sont les Slaouis<sup>1</sup> estimant n'avoir pas été lotis à la même enseigne que les Rbatis. Les récentes constructions de Bab Al Bahr<sup>2</sup> sont perçues, par la majorité des habitants de la cité-dortoir de l'agglomération comme une tentative de les écarter du projet et de dresser définitivement un mur entre les deux villes. Egalement, l'appui au développement des activités traditionnelles que représentent les barcassiers, les pêcheurs et les poissonniers auraient du contribuer à la consolidation du lien social tant recherché par l'Agence. Au contraire, l'intervention de cette dernière auprès de ces populations, a entraîné la division des groupes en austères « AGR<sup>3</sup> », séparant ainsi les unes des autres, des populations traditionnellement liées par le fleuve et l'Histoire.

Pis encore, il apparaît que le concours de l'agence à l'exercice de ces activités ait entravé leur bon déroulement et favorisé l'accroissement du secteur informel<sup>4</sup>. De plus, de nombreux problèmes relevés dans le résultat des opérations d'aménagement contribuant à la politique sociale de l'AAVB, renforcent les injustices de ce projet.

Au cours d'une visite que nous avons réalisée au nouveau port de pêche Atlantique en compagnie des pêcheurs et des poissonniers, ceux-ci ont recensé les différentes difficultés techniques qu'ils rencontraient avec ce centre de pêche qu'ils qualifient de « jetable ». A titre d'exemples, nous pouvons citer la hauteur trop basse des digues qui présente l'inconvénient de n'être pas assez résistantes face aux tumultes de l'océan. Lorsque l'Atlantique est agité, les vagues traversent les digues et provoquent des dégâts

---

<sup>1</sup> D'après des entretiens que nous avons réalisés. Les personnes interrogées relevant notamment la nouvelle « barrière visuelle » que constituent les bâtiments de Bab Al Bahr sur la médina de Salé.

<sup>2</sup> A l'origine, selon les propres préconisations de l'AAVB, ces constructions ne devaient pas dépasser R+2, il apparaît qu'en 2011, plusieurs réalisations ont dépassé le R+3 et cachent ainsi la vue de la médina de Salé depuis la rive de Rabat.

<sup>3</sup> Activités Génératrices de Revenus (AGR), termes employés dans le discours de l'AAVB.

<sup>4</sup> D'après les pêcheurs, barcassier et poissonniers, malgré l'interdiction ordonnée par l'AAVB pour la cessation d'activités, il semblerait que plusieurs travailleurs n'aient jamais vraiment renoncé à exercer leur métier pendant la période demandée.

considérables aux barques alors arrimées au port<sup>1</sup>. Aussi, l'inclinaison du pont de débarquement n'est pas pratique pour les pêcheurs. En effet, à cause du flux et du reflux des vagues, les bateaux sont avancent et reculent constamment lors du déchargement du poisson, ce qui ne rend pas la tâche des pêcheurs aisée.



**Figure 16**Le pont de débarquement incliné du nouveau port de pêche

Ces problèmes techniques sont en fait le fruit d'un manque de concertation avec les professionnels de ces activités dès le départ. Un projet construit de concert entre les experts dirigeant les opérations et les travailleurs du Bouregreg, ayant l'expérience nécessaire pour apporter un regard professionnel et une réponse en adéquation avec les besoins aurait sûrement mieux réussi.

Enfin une dernière limite de l'action sociale menée par l'AAVB correspond au principe même de développement social. Celui-ci aurait du encourager l'inclusion des populations locales au Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg. Or, il s'agit ici davantage d'un projet engendrant la marginalisation sociale et économique de certaines activités regardées comme moins importantes que la clientèle visée à travers l'aménagement de cette bulle urbaine.

---

<sup>1</sup> La veille de notre visite, un bateau avait été détruit par la houle. Les montants des dégâts s'estimaient à 20 000Dh.

### 3. La question sociale du PAVB : un volet singulier du marketing

---

Dans les parties précédentes, nous avons démontré que la composante sociale du PAVB était non seulement dénigré, compromise et enfin utilisée comme outil de légitimation du projet. Nous devons toutefois noter que la démarche de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg ne s'arrête pas à se servir du volet social pour légitimer le projet. En effet, au fil du temps, l'approche « citoyenne » de l'AAVB constitue un atout supplémentaire pour forcer l'intégration de ce projet.

#### 31. Nécessaire acceptation du projet par la population

Etant donné qu'elle a les « pleins pouvoirs » sur le périmètre du site, l'AAVB n'est pas tenue de faire participer la population au processus de décision afin de mener à bien ses opérations. Pourquoi, si l'AAVB considère si peu les populations des classes les plus défavorisées, continue-t-elle à les laisser s'impliquer dans le projet via la participation ? Tout d'abord, l'image d'un conflit est difficile à gérer de la part d'un décideur et un projet qui se met à dos la population locale, a de fortes chances de se voir compromis. Le statut d'initiative royale confère également au projet une marque qu'il ne faut pas entacher. L'exposition nationale et mondiale de ce type de projet n'est pas un fait à négliger. Il convient d'observer que l'optique de marketing urbain est extrêmement importante à l'international, les slogans étrangers portant tous les mêmes mots-images, tels que « concertation » ou « participation citoyenne ». L'AAVB promeut par exemple la valorisation des « AGR », terme européen, qu'il applique désormais quant il est question de parler des activités traditionnelles de l'oued.

Dans la pratique, il y a une certaine nécessité de prendre en compte les catégories sociales défavorisées pour pouvoir mieux forcer l'intégration du projet localement. La légitimation du Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg est aussi assurée par l'appropriation de la part de l'agence d'actions emblématiques, attestant de sa pseudo-volonté d'œuvre dans le domaine du social. Ainsi, à titre d'exemple, dans les brochures de l'AAVB<sup>1</sup>, celle-ci garantit avoir contribué à la transformation de plusieurs associations<sup>2</sup> en coopératives. Pourtant, les pêcheurs que nous avons rencontrés jurent que cela est faux et qu'ils sont à l'origine de la formation de coopératives. L'appropriation de ces initiatives amène l'AAVB à occuper encore un peu plus de place dans le contrôle des opérations, mais aussi des populations de la vallée du Bouregreg.

---

<sup>1</sup> « Bouregreg News » 2008 et 2010

<sup>2</sup> Notamment l'association des pêcheurs

## **32. Une remise en question du PAVB de plus en plus difficile**

Clairement les modifications qui ont eu lieu dans le déroulement du projet depuis sa création, dénotent d'une volonté d'affinage du discours social. La démarche participative affichée se précise dans la concrétisation (ou l'appropriation) d'actions sociales emblématiques. La stratégie de marketing urbain s'élabore de plus en plus intelligemment et donne l'illusion d'un PAVB s'adaptant et se formulant à la demande du local.

De plus, la société civile se retrouve divisée, du fait des négociations au cas par cas et de la manipulation des populations face aux discours d'inégalités. La remise en cause du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg ne se fait plus que par des critiques portant sur ses problèmes techniques et non des questions stratégiques. Ainsi, malgré les réactions de la société civile et puisque les tentatives de l'AAVB pour légitimer son projet sont davantage efficaces et détaillées qu'à ses débuts, il apparaît de plus en plus difficile de blâmer son discours, sa démarche et donc son essence même.

En réalité, dans cette précision de son discours et sa considération du plan social à travers son projet, l'AAVB demeure encore dans l'appropriation de standards internationaux<sup>1</sup>. Le monde convient à présent qu'un projet urbain se doit de suivre une telle approche : une phase d'observation des besoins, une phase de concertation avec les différents acteurs impliqués afin de planifier des actions répondant aux attentes à la fois locales et à plus grande échelle, une phase de réalisation de ces opérations et enfin une phase de suivi. Cette dernière semble avoir eu lieu récemment dans la prise de conscience de l'AAVB. Récemment, l'Institut Bouregreg, en partenariat avec la Caisse de Dépôt et de Gestion<sup>2</sup> (CDG), a organisé une conférence-débat intitulée « l'impact socio-économique des grands projets d'infrastructure »<sup>3</sup>.

## **33. La cohésion sociale : une image de modernité**

Si l'on a l'impression que le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg lance de plus en plus d'actions en faveur du développement social, cela reste une façade permettant de valoriser toujours plus ses opérations.

En réalité, l'AAVB, délègue ces actions sociales à de nombreuses autres institutions ou organismes. Par exemple, les prochaines infrastructures qui seront réalisés sur le nouveau port de pêche le seront en partenariat avec, d'une part l'Office National de la Pêche (ONP), et d'autre part Millennium Challenge Corporation (MCC), une agence américaine d'aide au développement des pays émergents ayant lancé un vaste programme de financement en vue de renforcer la filière de la pêche artisanale au

---

<sup>1</sup> Sujet abordé dans la première partie

<sup>2</sup> La CDG est une institution financière, créée par dahir en 1959, sous forme d'établissement public. Elle est un acteur majeur de l'économie nationale et d'accompagnement financier aux politiques publiques.

<sup>3</sup> Cette conférence s'est déroulée le 29 mars 2011 à 15h à l'hôtel Golden Tulip Farah, Rabat

Maroc. Egalement, l'AAVB mène plusieurs opérations de résorption de l'habitat insalubre, non réglementaire ou bidonvillois en coopération avec l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

Evidemment, afficher les nombreuses collaborations des acteurs nationaux ou internationaux au Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg ne peut que contribuer à le mettre davantage en valeur. En effet, la cohésion sociale est un concept mondialement accepté comme partie intégrante du cheminement de la politique d'un pays vers le progrès et la modernité.

Il y a cependant un élément paradoxal dans le fait d'afficher une image de cohésion sociale dans le déroulement du PAVB, car, par définition, celle-ci a pour but de permettre à la société de faire face à ses inégalités. Ici, les inégalités de la société civile semblent être augmentées par le concours du Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg.

## **4. Les populations touchées par le projet s'approprient les nouvelles formes de régulation sociale**

---

Puisqu'il a été démontré que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg accordait une faible considération à l'égard des populations pauvres de Rabat et Salé, ou du moins des populations qu'elle pourrait qualifier « d'inutile » pour l'essor économique de la vallée<sup>1</sup>, bien qu'elle clame le contraire, il est intéressant d'étudier, dans cette partie, comment ces « oubliés du PAVB » reçoivent le projet urbain.

### **4.1. Le réinvestissement factice des espaces d'élite**

La création d'espaces destinés à accueillir les classes sociales favorisées, tels que la marina, engendre logiquement de la ségrégation sociale.

A titre d'exemple, un café payé à la marina du Bouregreg coûte près de cinq fois celui payé dans la médina, si ce n'est plus. Considérant cette illustration, il est naturel de penser que seuls les touristes étrangers ou les locaux aisés peuvent se rendre sur les lieux et profiter des infrastructures disponibles. Cette réflexion est d'ailleurs compensée par l'observation des barrières qui entourent la marina côté Salé, les parkings adroitement surveillés et les gardiens présents à l'entrée. Pourtant, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg a littéralement proclamé la marina comme territoire empli de mixité sociale ! De même, Mekki Zouaoui, responsable de

---

<sup>1</sup> A travers le PAVB, c'est finalement de projet de développement de territoire économique dont il est question.

l'Association Bouregreg<sup>1</sup> ne s'est pas retenu de vanter les mérites d'un tel espace, où il était quasiment « touchant » d'observer la réunion de riches touristes faisant escale à la marina du Bouregreg, à bord de leurs bateaux de plaisance, des hommes d'affaires aisés arrivant tout droit du quartier de l'Agdal venus consommer une boisson dans l'un des nombreux cafés, mais aussi des gens originaires de Salé, se contenant de flâner et de profiter du loisirs gratuit de la promenade dans ce cadre exceptionnel<sup>2</sup>. Prenant l'exemple de l'abondance de femmes non voilées, de population jeune et d'atmosphère internationale, il a également ajouté que la marina était un espace plus libre et plus juste car il contribuait à rétablir la balance sociale. « Les femmes se sentent plus particulièrement plus libérée dans un endroit qui respire la modernité » (Zouaoui, 2011).

De même, et toujours selon lui<sup>3</sup>, « la création d'un espace de qualité encourage le respect du mobilier urbain ». Ainsi, d'après ses glorificateurs, le PAVB justifie encore les décalages qu'il engendre par le biais d'un discours qui tend à promouvoir l'éducation et l'adaptation des locaux à ses objectifs.

Cependant, nous réfutons l'idée selon laquelle il existe bel et bien une mixité sociale au sein de ces espaces. Par définition, la mixité sociale entend le partage d'un territoire mais pas uniquement. En effet, ce principe sous-entend l'existence d'une égalité du droit d'utiliser ces lieux. Or, il est clair que la marina, principal illustration de ce paragraphe, ne présente pas ces caractéristiques essentielles. L'espace urbain est marginalisé dans le sens où, en théorie, il est rendu accessible à toutes les classes de la population mais son usage diffère suivant les catégories sociales.

L'utilisation d'un territoire ne signifie pas son appropriation. Pour le cas de la marina, même si nous avons effectivement constatés que les populations non aisées fréquentaient les lieux, il était clair, qu'elles n'étaient pas dans même dans la même position de capacité (surtout financière) de jouir de l'espace. Il s'avère alors que dans la philosophie du PAVB, apparaît une idée tout à fait étrange : celle selon laquelle, il revient à la population locale de s'adapter au projet d'aménagement, et non plus l'inverse.

## **42.Des conflits d'intérêts qui interfèrent dans le projet**

En réalité, les événements où les populations s'approprient effectivement les nouvelles formes de régulations sociales, correspondent à ceux entrant dans les processus de conflit d'intérêts.

Pour mieux illustrer ce propos, reprenons l'exemple de la cessation d'activités imposée par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg au lancement des travaux.

---

<sup>1</sup> L'association Bouregreg est considérée comme « partisane » du PAVB et contribue à justifier le projet auprès de la population par le « soutien inconditionnel » qu'elle porte à l'AAVB et à ses actions. (Mouloudi, 2008)

<sup>2</sup> D'après un entretien avec Mekki Zouaoui, qui s'est justement déroulé au café Le Nôtre de la marina du Bouregreg.

<sup>3</sup> Et l'AAVB a conforté ces propos en entretien.

Par exemple, à la vue de la faible indemnisation dont ont bénéficié les barcassiers, comparée aux sommes qu'ils pouvaient récolter pendant la haute saison, plusieurs d'entre eux ont tenté de braver l'interdiction de travailler afin de compenser le manque à gagner<sup>1</sup>. Nous ne savons pas si c'est effectivement cette situation qui a engendré des réactions de l'Agence concernant l'attribution des indemnisations ou si ce sont les écarts entre les différents dédommagements qui ont encouragé certains barcassiers à reprendre leur activité malgré les dangers et l'absence d'autorisation, mais il est clair que cette population a tenté de réagir après avoir s'être sentie lésée par l'AAVB. Le fait que le projet évolue donc au gré des réactions de chacun des acteurs, en particulier de la population s'étant sentie lésée par le projet induit une nouvelle forme de contrôle social. En effet, l'accroissement du secteur informel, déjà évoqué, constitue, particulièrement dans les pays émergents, une forme importante de régulation sociale, permettant de rééquilibrer la balance des injustices sociales.

Egalement, les poissonniers ont tenté de passer outre les décisions de l'AAVB en profitant au maximum de leur statut de « victimes » du PAVB. Effectuant les mêmes considérations à l'égard du montant des indemnités qui leur étaient attribués, certains d'entre eux ont pallié leur déficit en ouvrant des commerces de poissons illégaux dans la médina<sup>2</sup>. Nous avons expliqué dans les parties précédentes, comment se sont déroulées les négociations et de quelle façon ont été indemnisés les barcassiers, les pêcheurs<sup>3</sup> et les poissonniers. Ces populations sont entrées, au fur et à mesure du projet, dans un système de négociations individuelles, qui a eu pour conséquence principale de les diviser, et donc des les affaiblir, face à une Agence toute puissante. De plus, si le PAVB génère autant de conflits d'intérêts, cette situation rend susceptible de bloquer son mode de faire et son processus. Enfin, le fait que chaque parti ne cherche plus qu'à défendre son intérêt personnel, à travers les négociations concernant des aspects techniques des opérations d'aménagement du projet, laisse perplexe quant à la priorité reléguée de l'intérêt général.

## 5. Dévoisement de la demande sociale des populations ?

---

L'engouement porté au social dans le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg est révélateur d'une tendance générale notée dans les politiques urbaines du Maroc<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Lors d'un entretien informel avec les barcassiers, plusieurs ont avoué connaître quelqu'un qui avait effectué la traversée en barques pendant la durée des travaux ou l'avoir fait eux-mêmes. La raison qui revenait étant toujours la liée à la faiblesse des dédommagements.

<sup>2</sup> D'après les propos de l'AAVB, que nous avons confirmés lors de nos visites et observations de terrain dans les médinas de Rabat et de Salé.

<sup>3</sup> Nous considérons ici la création du nouveau port de pêche au même titre que les indemnisations financières qu'ont reçues les deux autres catégories socioprofessionnelles

<sup>4</sup> Cf. Françoise Navez-Bouchanine « Les réformes sociales des politiques urbaines au Maroc et leurs limites ».

Seulement, il apparaît que lorsque le volet social est pris en compte à travers les projets menés par les pouvoirs publics, celui-ci est instrumentalisé.

## **51. Une tendance marocaine à faire de la politique sociale**

La promotion de ces projets et le rayonnement obtenu par l'adoption d'une démarche dite citoyenne ne sont pas les uniques raisons qui poussent l'Etat marocain à se servir du volet social pour appuyer leurs politiques. En effet, l'impératif du développement social, devenu un prétexte sert de base à l'instrumentalisation de la composante sociétale. Parler de tendance actuelle pour aborder le fleurissement de mesures d'accompagnement social dans la politique des pouvoirs publics marocains n'est pas anodin. En effet, si la considération de ces questions dans les affaires de l'Etat semble en augmentation, nous pouvons nous interroger quant à ce que faire du social une véritable politique en vogue peut avoir comme effet. Parmi les initiatives du Royaume du Maroc en faveur de l'action sociale, nous trouvons le programme Villes sans Bidonvilles, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain et son observatoire, et les nombreuses opérations lancées pour lutter contre l'habitat insalubre et la pauvreté au Maroc.

## **52. Le développement social facteur de développement économique**

Dans cette partie, nous souhaitons aborder la difficulté à faire du développement social dans un contexte local de mondialisation. Comme le suggèrent Sami Zemni et Koenraad Bogaert<sup>1</sup>, le Roi Mohammed VI est partagé entre le désir de satisfaire la demande locale d'une part, celui de répondre aux contraintes liées à l'accrochage à un système international.

Le développement social n'est-il pas plutôt perçu comme facteur de développement économique dans le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg ? L'action sociale cache-t-elle une stratégie économique masquée ? La prise en compte unique de la rentabilité du développement social représente un véritable cercle vicieux. Par exemple, si nous nous intéressons à la question de savoir pourquoi les barcassiers ont été traités différemment des autres catégories socioprofessionnelles de l'oued, nous remarquons que leur activité pèse son poids dans le patrimoine culturel local<sup>2</sup>. Ainsi, nous nous inquiétons à présent de savoir si l'attention que porte actuellement l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, envers les barcassiers n'est pas intéressée. En effet, « l'opération barcassiers » lancée en 2010 prévoit de faire suivre à cette population des formations de secourisme, de langues, etc. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans une optique de développement touristique. Sous le couvert d'une participation aux programmes et objectifs nationaux en termes de soutien à

---

<sup>1</sup> Voir Sami Zemni et Koenraad Bogaert, "Morocco in the mirages of democracy and good governance", 2006

<sup>2</sup> Nous l'avons d'ailleurs précisé au tout début de cette partie.

l'alphabétisation et à l'éducation des marocains<sup>1</sup>, l'AAVB ambitionne en réalité de nouvelles façon de valoriser son projet urbain. D'ailleurs, ces pressentiments ont été confirmés lors de nos entretiens avec la division de l'action sociale à l'évocation de ce sujet. Des pré-projets, en partenariat avec la division du patrimoine, seraient à l'étude. Ceux-ci concerneraient notamment la mise en place de circuits en barcasses, guidés dans l'oued, partant de l'embouchure, aux pieds de la Qasbah des Oudayas, remontant le fleuve jusqu'à la Tour Hassan pour finir dans le cœur de la vallée, où la vue sur les paysages naturels y serait délectable. Il convient de noter que les discours de l'AAVB ont décelé une volonté de retour fort à l'aspect traditionnel de cette activité. Flairant l'objet d'attraction touristique, les experts de l'Agence ont jugé bon de restituer aux barcassiers, le costume que les membres de la coopérative d'antan arboraient. Quelle contradiction de la part d'un projet qui se veut à tout prix porteur du symbole modernité, de vouloir réordonner le port d'un costume traditionnel vieux de plusieurs centaines d'années !

### **53. Un bilan mitigé**

Nous avons observé, tout au long de ce rapport, que l'accompagnement social réalisé par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg se présentait davantage comme un obstacle au déroulement naturel des activités traditionnelles du Bouregreg, qu'un réel soutien à leur développement. Pourtant, il est indéniable que le sort de ces pêcheurs, poissonniers et barcassiers est désormais lié aux intérêts de l'AAVB. Bien qu'il soit à présent clair que celle-ci utilise le volet social pour mieux légitimer et valoriser davantage son projet, il convient, pour une plus grande objectivité, de s'interroger quant à cette posture. Les limites que présente l'accompagnement social de l'Agence n'est-il tout simplement pas le résultat d'une incapacité à rehausser, améliorer complètement les conditions de vie et de travail des populations étudiées ? Effectivement, à la vue des efforts fournis par l'AAVB, surtout de l'investissement qu'elle implique dans ses actions, il serait compréhensible de croire à un revirement de situation en faveur pour la population. Force est de constater que les récentes opérations menées par la division de l'action sociale, mais entièrement soutenues par l'Agence dans sa communication externe, sont positives sur plusieurs points. De fait, et même si l'AAVB a pris le parti de valoriser la rentabilité économique de son action sociale, les retombées financières du projet Bouregreg profiteront tout de même, à l'ensemble des riverains de la vallée. Le tourisme représentant la première ressource économique du Maroc, nous pouvons espérer que l'attraction d'une clientèle d'élite à des fins de loisirs et d'affaires contribuera au rehaussement des revenus des activités de la vallée.

Cependant, et là où nous critiquons cette prise de position de l'Agence, est que celle-ci n'est pas durable car ne demeure rentable que sur le court terme. Les effets sociaux engendrés sur la population locale, qu'elle soit au départ aisée ou non, ne paraissent pas placer le PAVB comme réel outil d'impulsion du développement sociétal. Le cadre

---

<sup>1</sup> Remarquons ici que d'après le rapport de l'UNESCO en 2008, le taux d'analphabétisme moyen national des adultes (hommes et femmes confondus) atteignait les 72,7%.

proposé par l'AAVB pour améliorer les conditions socioéconomiques de la vallée semble trop restreint pour répondre pertinemment à tous les besoins du milieu.

# CONCLUSION

---

"وخا يولي بورقراق حبيب و الرملة زبيب عمر ارباطي ما يولي لسلاوي حبيب"

*« Même si un jour l'oued coule de lait et que ses grains de sables se changent en raisins secs, le Rbati et le Slaoui, jamais ne seront amis »*

*(Dicton marocain)*

Si en théorie, le Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg avait pour ambition de devenir un véritable « trait d'union » entre les cités de Rabat et Salé, il apparaît en définitive que ce triste proverbe, populaire de part et d'autre du fleuve, n'encourage pas la création de lien social. Cette conclusion découle du fait, qu'en réalité, la place qui est accordée, en général, à un développement social en faveur des locaux, est relativement minime dans les objectifs de l'AAVB. Du moins, la définition du développement social selon l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg ne semble pas comporter la notion essentielle d'inclusion sociale.

A l'inverse, les politiques d'accompagnement social au sein du PAVB tendent parfois même à engendrer la stigmatisation de certaines populations telles que les pêcheurs, les poissonniers ou les barcassiers, dont les rapports avec le projet ont été étudiés tout au long de ce mémoire.

Ce projet de fin d'études s'est attaché à démontrer que le volet social, au même titre que la notion de développement durable (Etienne ALLIX, 2011) était un outil en faveur du marketing territorial du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg.

Comprendre l'ensemble des enjeux de l'action sociale du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg n'a pas été une tâche aisée du fait de l'effort qu'il a constamment fallu effectuer pour déceler, à travers les discours de l'Agence, mais aussi des associations et de la population, les véritables intérêts des acteurs concernés. Finalement, la vérification de la non-articulation entre les actes et la parole de l'AAVB a contribué pour beaucoup à argumenter ce projet. Cet aspect s'inscrit dans la démarche adoptée dans ce travail pour illustrer les décalages flagrants du PAVB avec les attentes et besoins du contexte local.

Bien qu'il soit difficile de nier que des améliorations ont effectivement lieu pour faire progresser les conditions de vie des Rbatis ou des Slaouis, il convient toutefois de remarquer qu'elles ne sont pas réalisées par souci réel de ces populations, mais davantage pour véritablement "intégrer" un projet qui est en décalage avec son milieu. Etant les seuls véritables décideurs du développement sur le territoire de la vallée, l'initiative de répondre de façon adéquate aux besoins sociaux et économiques de l'agglomération de Rabat-Salé n'aurait pu émerger que par la volonté des experts de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg. Le fait que ceux-ci aient pris le parti de favoriser un développement économique, plutôt que de construire une

stratégie globale de territoire, prenant en compte tous les acteurs, contredit les principes d'une démarche durable.

Parmi les questions que le déroulement d'un tel projet soulève, nous nous posons la question des problèmes qui pourraient être rencontrés à l'avenir. Etant donné le risque financier engendré par d'aussi lourds investissements, que faire si la rentabilité du PAVB s'amenuisait ? Nous avons notamment traité des aléas économiques induits par le système de maîtrise d'ouvrage du PAVB en évoquant les difficultés de la séquence 2 lors de la suspension des financements de Sama Dubaï. Par ailleurs, nous sommes curieux de la pérennité et de la viabilité du projet. « L'après-PAVB » est aujourd'hui un sujet qui peut susciter de nombreuses interrogations. Quel scénario pour le devenir de la vallée du Bouregreg lorsque la gestion site sera reprise par les institutions locales (celles-là même qui avaient conduit le Roi à créer une structure ad hoc pour éviter l'intervention des pouvoirs publics dans son aménagement) ?

En outre, nous nous inquiétons de la réplication du mode de faire adopté par l'AAVB dans d'autres projets du Royaume. En effet, de grands projets d'infrastructures tels que MarchicaMed<sup>1</sup> à Nador<sup>2</sup> ou Haliopolis<sup>3</sup> à Agadir se mettent actuellement en place au Maroc. Il serait judicieux que les dérives du PAVB, qui ont été présentées dans ce rapport, soient prises en référence par les porteurs de ces nouveaux projets, afin d'éviter au maximum la création de décalages aussi importants que pour le Bouregreg. Ces projets pourraient faire l'objet de prochaines recherches.

Enfin et puisque tout du long de ce PFE nous avons prôné l'importance d'intégrer le PAVB à son contexte local, nous souhaitons imprégner notre recherche de la conjoncture actuelle du Maroc. En effet, sous la montée en puissance de l'action syndicale et les revendications du peuple exigeant de nombreuses réformes de la part du gouvernement, le poids de la société civile semble se renforcer. La remise en question de la politique de SM le Roi Mohammed VI, ne pourraient-elle pas rendre envisageable la remise en cause d'un projet urbain royal, tel que celui pour l'aménagement de vallée du Bouregreg ?

---

<sup>1</sup> Projet de développement touristique et immobilier de la lagune de Nador

<sup>2</sup> Plusieurs anciens cadres de l'AAVB, tels que Saïd Zarrou, ex-directeur des aménagements à l'Agence du Bouregreg, ont d'ailleurs été promu à la tête du Directoire du projet Marchica.

<sup>3</sup> Pôle de compétitivité régional entièrement dédié à l'exploitation industrielle des produits de la mer

# BIBLIOGRAPHIE

---

## Ouvrages et articles scientifiques :

**Abbad, Driss. 2005.** De la gestion à la gouvernance des villes marocaines. [auteur du livre] Nadir Boumaza. *Villes réelles, villes projetées*. Paris : Maisonneuve & Larose, 2005.

**Allain-el-Mansouri, Béatrice. 2006.** *Profil environnemental de la ville de Rabat*. Rabat : s.n., 2006.

**Allain-el-Mansouri. 2006.** *Profil environnemental de la ville de Salé*. Rabat : s.n., 2006.

**Archimedia. 2007.** Paroles d'experts, Réhabilitation des quartiers insalubres de la façade de la médina de Rabat. *Archimedia*. [En ligne] 2007. [Citation : 26 avril 2011.] <http://www.archimedia.ma/avis-paroles-dexperts/urbanisme/333-rehabilitation-des-quartiers-insalubres-de-la-facade-de-la-medina-de-rabat>.

**Aziz Iraki, Raffaele Cattedra, Olivier Legros & Pierre Signoles. 2009.** Introduction. *Les cahiers d'EMAM*. CNRS & Université de Tours, 2009, 17.

**Barthel, Pierre-Arnaud. 2006.** Aménager la lagune de Tunis : un modèle d'urbanisme. *Autrepart*. 2006, pp. 129-146.

**Barthel, Pierre-Arnaud. 2010.** Casablanca-Marina : un nouvel urbanisme marocain des grands projets. *Autrepart*. 2010, 55.

**Barthel, Pierre-Arnaud. 2008.** Faire du "grand projet" au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis). *Géocarrefour*. 2008, pp. 25-34.

**Bedhri, Mohammed. 2005.** *Environnement et développement durable : le Maroc face au défi écologique*. Oujda : s.n., 2005.

**Chaline, Claude. 1996.** *Les villes du monde arabe*. Paris : Armand colin, 1996.

**Chastel, Robert. 1994.** *Rabat-Salé, vingt siècles de l'oued Bou regreg*. Rabat : Imprimerie Al El Maarif Al Jadida, 1994.

**CNRS, CITERES, EQUIPE EMAM (Ex- Laboratoire URBAMA). 2004.** « *L'entre-deux* » des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Tours : s.n., 2004.

**Danielle Provansal, Nadja Monnet, Cécile Miquel et Elisa Tabakman. 2007.** Barcelone : de sa projection internationale à l'affirmation de ses repérages identitaires. [auteur du livre] Agnès Deboulet et Laurence Roulleau-Berger Isabelle Berry-Chikhaoui. *Villes internationales : entre tensions et réactions des habitants*. Paris : La découverte, 2007.

**Dorso, Franck. 2007.** Grand projet emblématique et internationalisation à Lisbonne : voisinages imposés et imprévus autour du Parc des Nations. [auteur du livre] Agnès Deboulet et Laurence Roulleau-Berger Isabelle Berry-Chikhaoui. *Villes internationales : entre tensions et réactions des habitants*. Paris : La découverte, 2007.

- Driss, Nassima. 2002.** Projet urbain et espace public à Alger. De la ville programmée à la ville revendiquée. [auteur du livre] Jean-Paul Carrière. *Villes et projets urbains en Méditerranée*. Tours : CNRS-UMS, 2002.
- Dryef, M'Hammed. 1993.** *Urbanisation et droit de l'urbanisme au Maroc*. Rabat : CNRS éditions, 1993.
- IAU île de France. 2010.** La vallée du Bouregreg : plaidoyer pour un développement durable. *Les cahiers de l'IAU île de France, Le Maroc s'ouvre au XXIème siècle*. 2010, 154.
- IAU île de France. 2010.** Plan de référence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg. *Les cahiers de l'IAU île de France, Le Maroc s'ouvre au XXIème siècle*. 2010, 154.
- Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet. 2007.** Restructurations urbaines à Marseille à l'heure de l'internationalisation. Tensions et régimes d'action. [auteur du livre] Agnès Deboulet et Laurence Roulleau-Berger Isabelle Berry-Chikhaoui. *Villes internationales : entre tensions et réactions des habitants*. Paris : La découverte, 2007.
- Jean-Paul Carrière et Christophe Demazière. 2002.** Projet urbain et grands projets emblématiques : réflexions à partir de l'exemple d'expo 98 à Lisbonne. [auteur du livre] Jean-Paul Carrière. *Villes et projets urbains en Méditerranée*. Tours : CNRS-UMS, 2002.
- Médiaterre. 2010.** Portail Maghreb-Machrek, Le Maroc lance son processus pour une Charte de l'environnement et du développement durable. *Médiaterre, l'information mondiale pour le développement durable*. [En ligne] 12 Février 2010. <http://www.mediaterrre.org/maghreb-machrek/actu,20100212093449.html>.
- Moncef Hergli & Ezzedine Zouari. 1997.** Développement durable et stratégie de protection de l'environnement au Maghreb. [auteur du livre] Immacolata Caruso & Elvira Petroncelli. *Magreb : Algeria, Marocco, Tunisia verso uno sviluppo sostenibile*. Napoli : Edizioni Scientifiche Italiane, 1997.
- Mouloudi, Hicham & Barthel, Pierre-Arnaud. 2009.** Waterfronts de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet. *Urbanisme*. 2009, 369.
- Mouloudi, Hicham. 2009.** L'aménagement de la Corniche de Rabat face au défi de l'environnement et du développement durable : quand la société civile prend le devant de la scène publique. *Cahiers d'EMAM*. 2009, 17.
- Mouloudi, Hicham. 2010.** La réaction de la société civile dans la production des grands projets urbains au Maroc, entre le soutien inconditionnel et le rejet total. *Les Annales de la recherche urbaine*. 2010, 106.
- Patrice Noisette et Franck Vallérugo. 2010.** *Un monde de villes, le marketing des territoires durables*. Clermont-Ferrand : Edition de l'Aube, 2010.
- Pierre-Arnaud Barthel and Sabine Panel. Tanger-Med and Casa-Marina, Prestige Projects in Morocco : New Capitalist Frameworks and Local Context.** *Built environment*. Vol. 36, 2.
- Pierre-Arnaud Barthel et Eric Verdeil. 2008.** Les grands projets de Tripoli Systèmes de décisions et besoins de réappropriation. *Les annales de la recherche urbaine*. 2008, 108.

**Planel, Sabine. 2009.** Transformations de l'Etat et politiques territoriales dans le Maroc contemporain. *L'Espace Politique*. 2009, 7.

**Sami Zemni & Koenraad Bogaert. 2006.** Morocco and the mirages of democracy and good governance. *UNISCI Discussion Papers*. 2006, 12.

**Sami Zemni & Koenraad Bogaert. 2009.** Trade, security and neoliberal politics : whither Arab reform? Evidence from the. *The Journal of North African Studies*. 2009, Vol. 10, 7.

**Sassen, Sakia. 1996.** *La ville globale*. Paris : Descartes & Cie, 1996.

**Signoles, Pierre. 1999.** Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du monde arabe. [auteur du livre] Galila El Kadi, Rachid Sidi Boumedine Pierre Signoles. *L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs*. Paris : CNRS éditions, 1999.

**The Ramsar convention on wetlands.** A propos de Ramsar. *The Ramsar convention on wetlands*. [En ligne] <http://www.ramsar.org>.

**Zair, Tarik. 2007.** *La gestion décentralisée du développement économique au Maroc*. s.l. : L'harmattan, 2007.

**Zriouli, M'hamed. 1998.** Urbanisation et gestion des crises urbaines : stratégies d'intervention publique au Maroc. [auteur du livre] Mohamed Benlahcen Tlemçani. *La problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux ruptures*. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 1998.

### **Articles de presse :**

**AFP. 2010.** Projet d'un grand théâtre de Rabat pour un coût de 120 millions d'euros. *Aufait*. 2010.

**AISSI, Nour Eddine EL. 2010.** Tramway de Rabat - La première rame, le mois prochain. *L'économiste*. 2010.

**Ajmi, Sarra.** La marina du bouregreg... C'est chic ! *Selwane*.

**Atouabi, Majdoulein El. 2011.** Nostalgie. Les passeurs du Bouregreg. *Telquel*. 2011, 296.

**Belghazi, Naoufal. 2009.** Maroc : Bouregreg : Sama Dubaï en difficulté, Amwaj à l'arrêt. *La vie éco*. 2009.

**Bensmain, Abdallah. 2002.** Aménagement des rives du Bouregreg. *Le matin*. 2002.

**Bertoin, Jacques. 2005.** Mégaprojet pour (ou contre ?) Rabat-Salé. *Jeune Afrique*. 2005.

**Chaoui, Mohamed. 2002.** Rabat a privatisé la collecte des ordures. *L'économiste*. 1217, 2002.

**Chaoui, Mohamed. 2010.** Ramassage des ordures à Rabat : le rappel à l'ordre du ministère de l'intérieur. *L'économiste*. 2010.

**Ghannam, Fadoua. 2009.** Chantier du Bouregreg : ONE, Onep et Redal se. *La vie éco*. 2009.

**Le matin. 2002.** La vallée du Bouregreg : des projets et un avenir. *Le matin*. 2002.

*Les pêcheurs de Bouregreg soucieux de leur avenir. Le matin. 2005.* Rabat : s.n., 2005.

**MAP. 2008.** Gestion intégrée et durable des déchets solides. *Le matin.* 2008.

**Marmié, Nicolas. 2010.** Face à la crise. *Jeune Afrique.* 2010.

**Rkiouak, Meriem. 2011.** L'impact social des grands projets expliqués. *Le matin.* 2011.

**Rmiche, Abdelwahed. 2003.** L'association Bouregreg favorise la proximité. *Le matin.* 2003.

**Rmiche, Abdelwahed. 2009.** Projet Bouregreg : Al Maâbar confirme son engagement dans la séquence Baba Al Bahr. *Le matin.* 2009.

### **Données AAVB :**

**AAVB. 2010.** Actualités, signature de la convention du grand théâtre de Rabat. *Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg.* [En ligne] 2010. [http://www.bouregreg.com/tiki-read\\_article.php?articleId=29](http://www.bouregreg.com/tiki-read_article.php?articleId=29).

**AAVB. 2010.** Composantes, citoyenneté. *Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg.* [En ligne] 2010. <http://www.bouregreg.com/tiki-index.php?page=Citoyennet%C3%A9>.

**AAVB. 2010.** *Rapport d'état d'avancement des projets sociaux.* Rabat : s.n., 2010.

**AAVB. 2008.** *Rapport justificatif du projet du plan d'aménagement spécial de la vallée du Bouregreg.* Rabat : s.n., 2008.

**AAVB.** Séquence Bab al Bahr, projet immobilier. *Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg.* [En ligne] <http://www.bouregreg.com/tiki-index.php?page=Projet%20Immobilier>.

**AAVB. 2008.** Bouregreg News. *La vallée du Bouregreg, histoire d'aujourd'hui, projet de demain ...* Rabat : s.n., 2008. 1.

**AAVB. 2010.** Bouregreg News. *Vallée du Bouregreg : Un chantier en action .* Rabat : s.n., 2010. 2.

### **Documents professionnels :**

**Agence urbaine de Rabat-Salé. 2008.** *Etude d'analyse et de mise en valeur des espaces verts urbains, des ceintures vertes et des milieux naturels de la conurbation Rabat-Salé-Témara : élaboration d'une stratégie de sauvegarde et de gestion.* Rabat : s.n., 2008.

**Préfecture de Salé. 2006.** *Plan de sauvegarde de la médina de Salé.* Salé : s.n., 2006.

*Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg.* **Association Bouregreg. 2002.** Salé : s.n., 2002.

**Commission royale. 2003.** *Parti d'aménagement global.* Rabat : s.n., 2003.

### **Dictionnaire :**

**Pierre Merlin & Françoise Choay. 2010.** *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement.* Paris : Quadrige, 2010.

**Thèses et mémoires :**

**Demaze, Moïse Tsayem. 2010.** *L'Afrique dans la géopolitique du développement durable, entre pauvreté et mondialisation des préoccupations environnementales.* Le Mans : s.n., 2010.

**Guyetant-Fauvel, Cécile. 2010.** *La portée novatrice du développement durable dans la maîtrise aménagiste : Faut-il passer d'une logique d'incertitude à une logique d'inconcevable ? Les leçons de l'expérience marocaine.* Grenoble : s.n., 2010.

**Plaà, Clément. 2009.** *Les marges du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg : intégration et négociations.* Tours : s.n., 2009.

# TABLE DES FIGURES

---

Figure 1 Périmètre et séquences du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg ...	14
Figure 2 : Les arrondissements et communes rurales compris dans le périmètre du PAVB .....	25
Figure 3 : Plan du projet Bab Al Bahr en 2003 .....	33
Figure 4 : Plan de Bab Al Bahr en octobre 2009 (Source : publication de l'AAVB "état d'avancement des projets") .....	34
Figure 5 : Organigramme de l'AAVB (Source : site web de l'AAVB).....	35
Figure 6 : La "Bouregregmarina" depuis les nouveaux quais de Rabat (Source personnelle) .....	39
Figure 7 : Constructions de Bab Al Bahr avec la médina de la Salé en arrière-plan vues des nouveaux quais de Rabat (Source personnelle).....	41
Figure 8 : Localisation du projet immobilier de Bab Al Bahr entre les deux médinas de Rabat et Salé (Réalisation personnelle).....	42
Figure 9 : Constructions du projet immobilier Bab Al Bahr (Source personnelle).....	43
Figure 10 : Projet immobilier Bab Al Bahr (à droite) dans l'embouchure du fleuve (Source personnelle).....	44
Figure 11 : Le futur « grand théâtre de Rabat » (Source : site web de l'AAVB).....	47
Figure 12 Embarquement depuis Rabat avant les travaux d'aménagement ( <i>source : <a href="http://www.rabat-maroc.net/bouregreg.htm">www.rabat-maroc.net/bouregreg.htm</a></i> ).....	52
Figure 13 Un barcassier du Bouregreg effectuant la traversée du fleuve (réalisation : Leïla Hamidi) .....	55
Figure 14 Barque à l'abandon autour du chantier (réalisation : Leïla Hamidi, 2011) .....	57
Figure 15 Vue aérienne du port de pêche : en bas de cette photo, figure le cimetière de Sidi Ben Acher et à gauche, la plage de Salé ( <i>source : <a href="http://www.bouregreg.com">www.bouregreg.com</a></i> ).....	59
Figure 16 Le pont de débarquement incliné du nouveau port de pêche .....	64

# TABLE DES MATIERES

---

<b>Avertissement.....</b>	<b>3</b>
<b>Formation par la recherche et projet de fin d'études .....</b>	<b>4</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>5</b>
<b>Sommaire</b>	<b>7</b>
<b>Préambule : .....</b>	<b>9</b>
<b>Les grands projets urbains dans le monde arabe .....</b>	<b>9</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>12</b>
<b>De la définition des notions clés.....</b>	<b>16</b>
<b>De la définition des notions clés.....</b>	<b>16</b>
<b>Méthode</b>	<b>17</b>
<b>Première partie :.....</b>	<b>20</b>
<b>La fabrication d'un morceau de ville internationalisé en rupture avec le contexte local.....</b>	<b>20</b>
1. Un projet né d'une stratégie nationale et de la volonté royale .....	21
1.1. L'aménagement de la vallée du Bouregreg : une préoccupation ancienne.....	21
a) Des propositions antérieures se heurtant au manque de moyens et de portage politique.....	21
b) L'émergence d'un projet royal dans une gestion urbaine locale difficile .....	22
1.2. Un enjeu phare : redorer l'image de la capitale du royaume .....	26
12. Le document de référence associant les acteurs locaux remis en cause .....	28
2. Renouvellement du système d'acteurs et des formes de régulation .....	29
2.1 Les effets d'une structure ad hoc autonome par rapport aux institutions .....	29
a) Manque de concertation avec les acteurs locaux et la population .....	31
b) Contradictions réglementaires .....	32
c) Une agence au fonctionnement opaque .....	34
d) Gestion du site à l'avenir ? .....	36
21. Effets d'une nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage basée sur les partenariats public/privé.....	36
3. Les effets contradictoires des standards internationaux .....	37
31. Une offre de standing pour une clientèle aisée.....	37
a) Une stratégie marketing clairement élitiste .....	38
b) La marina, un standard indispensable .....	38
32. Des décalages marquants avec le contexte local .....	40

a) Une discontinuité visible .....	41
b) Les conséquences d'une intégration spatiale compromise .....	44
c) Des modèles importés sans les conditions de leur appropriation locale .....	45
33. Des perspectives encore plus ambitieuses qui interrogent sur les effets .....	46
4. Un morceau de ville qui oriente les politiques urbaines de Rabat et Salé .....	47
5. De la question sociale des pêcheurs, barcassiers et poissonniers à travers le projet .	50
51. La communication « citoyenne » de l'AAVB .....	50
52. Emergence de la problématique et hypothèses-clés .....	51
53. Pourquoi s'intéresser aux populations des pêcheurs, barcassiers et poissonniers ?	
51	

**Deuxième partie :.....53**

**De la nécessité d'aborder la question sociale dans le PAVB.....53**

1. Des activités traditionnelles liées au Bouregreg mises à mal par le projet.....	54
11. D'un glorieux passé aux prémices d'un avenir incertain .....	54
12. Des indemnisations pour compenser la cessation d'activités .....	55
13. La délocalisation de certaines activités .....	56
14. La crise pour faire valoir ses droits .....	58
15. Un renouveau de la démarche d'action sociale ? .....	58
2. Les limites de l'accompagnement social .....	60
21. Un manque de volonté dans la politique sociale... ..	60
22. ...dont les conséquences sont visibles.....	63
3. La question sociale du PAVB : un volet singulier du marketing .....	65
31. Nécessaire acceptation du projet par la population .....	65
32. Une remise en question du PAVB de plus en plus difficile .....	66
33. La cohésion sociale : une image de modernité .....	66
4. Les populations touchées par le projet s'approprient les nouvelles formes de régulation sociale.....	67
41. Le réinvestissement factice des espaces d'élite .....	67
42. Des conflits d'intérêts qui interfèrent dans le projet.....	68
5. Dévoiement de la demande sociale des populations ?.....	69
51. Une tendance marocaine à faire de la politique sociale.....	70
52. Le développement social facteur de développement économique .....	70
53. Un bilan mitigé.....	71

**Conclusion.....73**

**Bibliographie.....75**

<b>Table des figures</b> .....	<b>80</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>81</b>

# ANNEXES

---

I.	LISTE DES ENTRETIENS REALISES _____	II
II.	COMPTE-RENDUS DES ENTRETIENS _____	V
III.	BROCHURES DE L'AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOUREGREG _____	XLII
IV.	DAHIR DE CREATION DE L'AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOUREGREG _____	L
V.	LOI N°12-03 RELATIVE AUX ETUDES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT _____	LI
VI.	CARTES _____	LVII
VII.	ARTICLE DE PRESSE _____	LIX

## I. Liste des entretiens réalisés

N°	Date	Lieu	Durée	Personnes présentes	Statut	Commentaires
1	01/02/2011	Université de Tours	1h	Clément Plaà	Etudiant	Mémoire M1 sur le Bouregreg
2	16/03/2011	Café Itry, Rabat	2h	Hicham Mouloudi	Architecte, doctorant	Thèse sur le Bouregreg et la Corniche de Rabat
3	17/03/2011	INAU	2h	Tarik Harroud	Doctorant	Thèse sur le patrimoine de la vallée du Bouregreg
				Imane Bouchentouf	Architecte	
4	17/03/2011	INAU	30 min	Aziz Iraki	Enseignant	
5	18/03/2011	Wilaya (Rabat)	2h30	Abdelmoula Gotabi	Chef de la division urbanisme et environnement à la Wilaya	
6	19/03/2011	Café, Rabat	1h45	Abdelouahed Chehiti	Poissonnier, élu, associatif	
				Hicham Mouloudi	Architecte, doctorant	
7	19/03/2011	Café Le Nôtre, Marina de Salé	1h30	Mekki Zouaoui	Responsable de l'association Bouregreg	
8	21/03/2011	AAVB	1h	Abdessamad Sekkal	Directeur de l'Urbanisme à l'AAVB	
9	22/03/2011	Direction de la marina de Salé	2h30	Mohammed Rherras	Directeur de l'Institut Bouregreg, AAVB	
				Fahd El Mejjati	Directeur de la Marina, AAVB	
				Abdelkrim Zitouni	Directeur de l'Action sociale, AAVB	
				Amine Benmimoune	Direction de l'Action sociale, AAVB	
10	22/03/2011	ENA	1h	Imane Bouchentouf	Architecte	
11	22/03/2011	Boulangerie Paul, Rabat-Agdal	1h	Béatrice Allain-El Mansouri	Enseignante-associée au CJB	A publié le « Profil » de Rabat

12	22/03/2011	AAVB	45 min	Abdelkrim Zitouni	Directeur de l' Action sociale, AAVB	
				Amine Benmimoune	Direction de l' Action sociale, AAVB	
13	23/03/2011	Quai de Rabat	1h30	M. Boubker Salma Hdyli pêcheurs et barcassiers	Pêcheurs et barcassiers Etudiante ENA (interprète arabe)	Entretien informel en arabe auprès d'une dizaine de personnes
14	23/03/2011	Nouveau port de pêche (Salé), puis café à la marina	2h	Abdelouahed Chehiti Hamid ? Khalid Hicham Mouloudi Sarah Bartoli	Poissonnier, élu, associatif Pêcheur Pêcheur Emigré du Qatar Architecte et doctorant Doctorante	Visite commentée, observations, questions
15	24/03/2011	Salé	matin	Sarah Bartoli	Doctorante	Visite commentée, observations, questions
16	24/03/2011	Cabinet d'architecte	2h	Nabil Rahmouni	Architecte et membre associatif au sein de « Sala Moustaqbal »	
17	25/03/2011	AAVB	1h	Mehdi Kacimi	Directeur de l' Environnement, AAVB	
18	25/03/2011	AAVB	30 min	Amine Benmimoune	Direction de l' Action sociale, AAVB	
19	25/03/2011	Café Mabrouka, Rabat	2h	Abdelouahed Chehiti Saïd Khouya M. Idrissi Hicham Mouloudi Meryem Hamidi	Poissonnier, élu, associatif Associatif, doctorant Président de la coopérative des pêcheurs	
20	27/03/2011	Indiana café, Paris	1h	Béatrice Platet	Architecte	PFE sur le Bouregreg

+ Personnes contactées par échange de mails uniquement :

N°	Date	Personnes	Statut	Commentaires
1	Fév.-mars 2011	Joomi Lee	Doctorante	Thèse sur le Bouregreg
2	Fév.-mars 2011	Lahoucine Amzil	Enseignant-chercheur	
3	28/02/2011	Mohammed Drissi	Habitant de Salé	maison à Salé rasée à cause du PAVB
4	21/03/2011	Vera Vanderelst	Etudiante	Mémoire sur le Bouregreg
5	Mars-mai 2011	Koenraad Bogaert	Doctorant	Thèse sur le Bouregreg

## **II. Comptes-rendus des entretiens**

- 1. HICHAM MOULOUDI**
- 2. TARIK HARROUD ET IMANE BOUCHENTOUF**
- 3. AZIZ IRAKI**
- 4. ABDELMOULA GOTABI**
- 5. ABDELOUAHED CHEHITI ET HICHAM MOULOUDI**
- 6. MEKKI ZOUAOUI**
- 7. ABDESSAMAD SEKKAL**
- 8. MARINA**
- 9. BEATRICE ALLAIN-EL MANSOURI**
- 10. VISITE COMMENTEE AU PORT DE PECHE**
- 11. NABIL RAHMOUNI**
- 12. MEHDI KACIMI**
- 13. ABDELOUAHED CHEHITI, SAÏD KHOUYA, M. IDRISI ET HICHAM MOULOUDI**

## 1. Hicham Mouloudi

<b><u>Nom de l'interlocuteur :</u></b> <b>Hicham MOULOUDI</b>	<b><u>Statut :</u></b> <b>Architecte au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme Chercheur à l'Université Mohammed V</b>
<b><u>Date de l'entretien :</u></b> mercredi 16 mars 2011	
<b><u>Lieu de l'entretien :</u></b> Café Itry, place Al Joulane, Rabat	
<b><u>Durée de l'entretien :</u></b> 2 heures	
<b><u>Objectif(s) de l'entretien :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les acteurs impliqués dans l'aménagement de la vallée du Bouregreg particulièrement suivant les thématiques du développement durable et les populations de pêcheurs et barcassiers.</li><li>- Organiser des entretiens avec certains acteurs</li></ul>	
<b><u>Résultats :</u></b> <p>Tout d'abord, cet entretien avec Hicham Mouloudi nous a permis de comprendre une partie de la méthodologie de recherche à adopter dans le cadre de nos études en fonction du temps qui nous est consacré pour notre travail de terrain. De plus, réalisant un travail de recherche depuis six ans sur le projet d'aménagement de la vallée Bouregreg, il nous a guidé vers des acteurs spécifiques en fonction de nos deux problématiques et nous a éclairé sur la façon de procéder lors des entretiens afin d'obtenir les informations nécessaires dans le cadre de nos études.</p> <p><b>Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg (AAVB) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'AAVB détient le monopôle de l'action concernant l'aménagement de la vallée du Bouregreg par rapport aux acteurs institutionnels (wilaya, agence urbaine). La démarche adoptée par l'agence n'est absolument pas coopérative.</li><li>- Contact : Ghizlane Karimallah, architecte au pôle urbanisme et architecture de l'AAVB ou au sein de la filiale Bab-al-Bahr créée par l'AAVB et en charge de la séquence 1 du projet d'aménagement de la vallée (demander la personne en charge de la question du Développement durable, citer Hicham Mouloudi)</li></ul> <p><b>Acteurs institutionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Wilaya de la région Rabat-Salé : M. Gotabi, chef de la division urbanisme (En premier lieu, des questions très ouvertes sur le DD puis des questions plus spécifiques concernant la vallée du Bouregreg)</li><li>- Agence urbaine de Rabat-Salé (quartier Hyat près du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme) : M Wirane, chef du département des études (questions portant sur les actions de l'agence urbaine en faveur du développement durable)</li></ul> <p><b>Acteurs associatifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Association Bouregreg</u></b> : siège de l'association basé à Salé. Cette association n'a jamais formulé d'opposition et se montre très passive envers les actions de l'AAVB. Entretien : citer clément Plaà, commencer en abordant les activités de l'association pour l'environnement puis appuyer ensuite sur le Bouregreg en particulier. Contacts : Mekki Zouaoui, Rachid Zellou, responsable de l'association Bouregreg.</li><li>- <b><u>Association Sala Moustaqbal</u></b> : contact : Nabil Rahmouni, architecte</li><li>- <b><u>Abdelouahed Chehiti</u></b> : élu au quartier Hassan, ancien poissonnier, membre</li></ul>	

**d'une association de pêcheurs et de l'association « Communiquons pour notre environnement » (campagne pour la gestion collective des déchets dans le quartier Hassan, création d'une école de football)**

**Chercheurs et doctorants :**

- **Pierre-Arnaud Barthel : à contacter, étude réalisée dans le cadre d'un programme de recherche portant sur l'utilisation du développement durable par les politiques publiques**
- **Béatrice Platet : architecte-chercheur à contacter**
- **Véra, doctorante belge : mémoire de recherche (en flamand) portant sur les pêcheurs du Bouregreg.**

**Documents écrits à étudier :**

- **Article de Hicham Mouloudi publié dans les annales de la recherche urbaine sur les jeux d'acteurs dans le cadre du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg : « [...] soutien inconditionnel ou rejet total [...] »**
- **Même article paru en anglais dans la revue « Built Environment » intitulé : « Big urban project in Rabat : reactions from below. »**
- **Article de Hicham Mouloudi et Pierre-Arnaud Barthel paru dans la revue « Urbanisme »**
- **Communication Paris Val-de-Seine, journée d'étude savoir citoyen démocratie participative**

## 2. Tarik Harroud et Imane Bouchentouf

<u>Nom de l'interlocuteur :</u> <b>Tarik HARROUD</b>	<u>Statut :</u> <b>Chercheur-architecte-urbanisme au C.E.R.A.U<sup>1</sup> basé à l'INAU<sup>2</sup></b>
<b>Imane BOUCHENTOUF</b>	<b>Architecte (thèse réalisée sur la réhabilitation du Chellah)</b>
<u>Date de l'entretien :</u> jeudi 17 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Institut National en Aménagement et Urbanisme, Rabat	
<u>Durée de l'entretien :</u> 2 heures	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître la stratégie globale adoptée pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg par le biais de la création d'une structure indépendante : l'AAVB</li><li>- Obtenir des contacts utiles et des conseils pour la méthodologie de recherche</li></ul>	
<u>Résultats :</u> <b>Origines du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg est né d'une volonté politique locale puis les procédures pour sa mise en œuvre ont été accélérées par la volonté du roi Mohamed VI et le lieu a ensuite suscité de plus en plus l'intérêt d'investisseurs.</b></li><li>- <b>Ce projet a développé peu à peu l'image de « la ville comme facteur de développement ».</b></li><li>- <b>De plus, les origines de ce projet s'inscrivent dans un contexte particulier où le développement des villes du Maroc s'ouvre aux fronts de mer et aux rivières qui étaient délaissés auparavant et considérés maintenant comme facteur de développement incontestable en y créant de nouveaux pôles.</b></li><li>- <b>Le projet Bouregreg s'est inscrit au fil du temps au cœur d'une stratégie de marketing urbain. Celui-ci fait ainsi intervenir des architectes internationaux de renom : le groupe FOSTER &amp; PARTNERS</b></li><li>- <b>Dès l'origine du projet, la question du développement durable était prise en compte dans le cadre de la politique de « transparence » instaurée par la nouvelle ère politique (Mohamed VI) qui induit un nouveau type d'urbanisme. Au sein de cette conception de l'urbanisme liée à la nouvelle ère Mohamed VI, le projet Bouregreg doit être un biais pour redorer l'image de la ville de Rabat et qu'elle soit reconnue à l'échelon international.</b></li><li>- <b>Ainsi, à l'initiative du roi, un texte de loi est créé spécifiquement ainsi qu'une agence urbaine et l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg (AAVB) =&gt; au début, vision d'un petit projet qui tourne le dos au reste de la ville (îlot), apparaît donc la nécessité de faire le lien avec l'ensemble urbain de l'agglomération en incluant le projet de tramway. Le projet Bouregreg se retrouve malgré lui en tant que projet urbain fédérateur et structurant de la ville =&gt; quelles conséquences sur le développement de la ville ?</b></li></ul>	

<sup>1</sup> Centre d'Etude et de Recherche en Aménagement et Urbanisme

<sup>2</sup> Institut National en Aménagement et Urbanisme

**La contradiction entre un projet à part devenu projet urbain fédérateur et les méthodes de gouvernance d'une agence d'aménagement indépendante :**

- **Indifférence de l'AAVB par rapport aux acteurs locaux (élus, associations,...), aucune concertation.** Pas de collaboration avec les acteurs locaux et beaucoup de méfiance envers les chercheurs et journalistes.
- **Projet royal que personne ne peut critiquer (prétexte utilisé par l'agence pour faire ce qu'elle veut), les délais serrés sont un argument de plus pour oublier les procédures de concertation qui demandent beaucoup de temps**
- **L'AAVB ne prévoit pas de mettre en place un suivi du projet, des audits ou contrôles de la maîtrise d'œuvre car ces opérations feraient intervenir des acteurs externes et casserait de ce fait la confidentialité du projet.**
- **Communication sur le projet : opacité totale. Le manque de communication crée une forte tension sociale. Ex : Certains résidents des quartiers insalubres (les plus importants et les plus denses de Rabat) situés en limite du PAVB, ont vendu leur bien de peur d'être exproprié.**
- **Gestion du cas des barcassiers et pêcheurs : reconstitution d'un port de pêche à l'écart de tous contacts avec la population. Effacement de pratique sociale : l'activité des barcassiers devra cesser (pas compatibles avec les futures classes sociales résidents dans les complexes immobiliers) puis l'éloignement du port entraînera l'effacement d'une pratique sociale qui était de vendre et de faire griller le poisson sur place (contact avec la population locale). L'agence fait croire qu'elle est à l'initiative de la création d'une coopérative pour les pêcheurs qui étaient déjà en train de la créer. Pas de négociations avec les barcassiers.**
- **Médina de Salé : une grande partie de la médina de Salé a été rasée et une voie de contournement du reste de la médina a été réalisée mais a nécessité la destruction d'un cimetière sans aucune concertation.**

**Un projet de développement durable ?**

- **Concernant la prise en compte du développement durable : il n'y a pas eu d'étude d'impact préliminaire au projet Bouregreg. Au Maroc, il existe un projet de loi pour imposer des études d'impact pour tout projet d'aménagement de plus de 5 millions de dirhams mais il n'y a pas de décret d'application pour faire appliquer cette loi. Cependant, dans le cadre du projet Bouregreg considéré comme un grand projet affectant une superficie considérable comprenant de nombreux espaces fragiles, le principe d'étude d'impact n'est même pas respecté par une agence qui se respecte (AAVB).**
- **La cellule de communication de l'AAVB met seulement l'accent sur le respect de l'environnement et oublie les dimensions économiques et sociales dans son discours**
- **A travers les actions de l'AAVB, le projet Bouregreg devient une vitrine de la ville de Rabat dès qu'il y a un événement : Ex : salon/journée de la terre organisée dernièrement autour du projet Bouregreg alors que la ville de Rabat (conçue par l'architecte-paysagiste Forestier) au-delà du projet, présente davantage d'atouts.**
- **La préservation des berges (qui n'a été aucunement respectée) avec un aménagement doux était une condition indéniable à prendre en compte dans le plan d'aménagement de la vallée.**
- **Un projet de grande ampleur qui ne propose aucune nouvelle solution en termes de protection de l'environnement et qui réutilise des techniques traditionnelles néfastes pour l'environnement. Les techniques de construction (Chantiers dévastateurs pour l'environnement) et les matériaux utilisés (béton**

essentiellement) ne sont pas durables. Habillage des façades des bâtiments, construits en béton, avec de la pierre de Salé pour faire croire à un respect de l'élément local. Pas d'intégration des nouvelles technologies bioclimatiques (solaire, éolien), pas de réintégration d'espèces végétales locales, pas de prise en compte d'un réseau de collecte des eaux.

- Patrimoine : fouilles archéologiques au niveau de la kasbah des Oudayas stoppée pour le début de la construction du tunnel (pas de concertation, pas de prise en compte du patrimoine. De même, un complexe artisanal de grande qualité architectural (architecte : Demazière) a été rasé. Habillage des bâtiments pour faire croire à une prise en compte du patrimoine local. Palais Moulay Ismail qui a été rasé pour laisser place à de nouveaux hôtels de luxe (équivalent de l'hôtel Lincoln à Casablanca).

#### Analyse urbanistique :

- Réseau du tramway : réseau concentrique vers la vallée du Bouregreg, il s'agit de desservir le site de la vallée du Bouregreg avant de desservir l'ensemble de l'agglomération. Un seul opérateur qui va gérer le tramway et les bus ce qui va aggraver les problèmes socio-économiques liés aux transports (augmentation significative du prix des tickets, liquidation de personnel). Le tramway ne va pas solutionner les problèmes de congestion en centre-ville et va aggraver les problèmes socio-économiques (chute de l'activité économique) liés au transport mais le discours au sujet du tramway reste axé sur le respect de l'environnement.
- PAVB = création d'une zone tampon fermée sur elle-même entre Rabat et Salé. Programme du PAVB est destiné à « l'extérieur », artificialisation accrue (aménagements artificiels), aspect sécuritaire pour protéger l'îlot très pris en compte du côté de Salé où les classes sociales sont moins aisées, renforcement de la rupture et de la rivalité entre les deux villes (rivalité historique entre les deux villes), aménagements fermés, pas d'intégration.
- La centralité comme argument phare du PAVB. Le projet Bouregreg est concentré sur Rabat et exclu les deux cités dortoirs que sont Salé et Temara. Un plan d'aménagement unifié avait été réalisé par l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme : bureau d'étude français qui réalise les plans d'aménagement sur le compte de l'agence urbaine de Rabat-Salé) et englobé l'ensemble de l'agglomération (Rabat+Temara+Salé). Celui-ci adoptait une solution polycentrique en créant de nouvelles centralités autour de Rabat ? C'est finalement un plan concentrique (PAVB) qui a été adopté et qui crée une discontinuité au sein de l'agglomération.
- Ce projet cible une catégorie sociale aisée (prix du café de la marina), Le groupe Foster conçoit des bâtiments pour accueillir de grandes franchises internationales (3000Dh le m<sup>2</sup>)
- Bâtiments R+3 puis R+5 et R+6 à venir qui vont aggraver la rupture entre Rabat et Salé en matérialisant une rupture visuelle.

#### Actions associatives artisanes ou opposées :

- Associations pro-étatiques partisans du projet : association Bouregreg, association Ribat el Fath, fondation Mohamed VI (environnement, éducation, social)
- Associations opposées : association Selwane (cf. site internet) basée à Salé qui fait appel à des experts et qui crée un vrai débat autour du projet Bouregreg
- Par quels biais les associations font passer leurs messages ? Comment elles se mobilisent ? Certaines font appel à des avocats.

**Données et sources de données :**

- Document écrit du plan d'aménagement de la vallée du Bouregreg
- Contact : Mr Sekkal, directeur d'urbanisme à l'AAVB
- Site internet du journal « l'économiste »
- Site internet du journal « le matin »
- Site de l'ordre national des architectes

**Conseils pour la méthodologie de recherche :**

- Contourner le problème du manque d'informations obtenues auprès des acteurs institutionnels en se tournant davantage vers les acteurs associatifs
- Concernant la question du développement durable, travailler directement avec les gens dans la vallée du Bouregreg
- Réaliser un travail d'observation plutôt qu'un travail d'entretien avec certains acteurs qui informent très peu sur la situation actuelle.

### 3. Aziz Iraki

<u>Nom de l'interlocuteur :</u> <b>Aziz Iraki</b>	<u>Statut :</u> <b>Enseignant-chercheur à l'I.N.A.U</b>
<u>Date de l'entretien :</u> le jeudi 17 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Institut national en aménagement et urbanisme	
<u>Durée de l'entretien :</u> 30 minutes	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les effets du fonctionnement de l'AAVB et de l'intégration du projet Bouregreg dans le projet urbain de l'agglomération</li></ul>	
<u>Résultats :</u> <p><b>Le fonctionnement de l'AAVB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Stratégie de la gouvernance : écarter les structures « élus », planifier sans concertation, pas de coordination publique</b></li><li>- <b>L'opposition s'organise surtout en considérant la défense du patrimoine (médiina de Salé, associations)</b></li><li>- <b>Régulation locale réalisée par l'AAVB : c'est une structure qui fonctionne au fur et à mesure dans un rapport de force afin d'éviter le clientélisme des élus et les lenteurs administratives. Mais finalement, le rapport de force est un mode de fonctionnement qui, dans certains cas, fait perdre plus de temps que des procédures de concertation.</b></li></ul> <p><b>L'intégration du PAVB dans le projet urbain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Orientation de la ville vers le PAVB : des orientations de la ville qui ne vont plus dans le sens du projet urbain englobant l'ensemble de l'agglomération</b></li><li>- <b>Plan communal de développement (PCD) de Rabat en cours d'élaboration par un bureau d'étude chargé par la ville de Rabat (phase de diagnostic) =&gt; quelle est la place du PAVB au sein de ce plan ? Comment est élaboré ce plan en fonction du PAVB ? Deux PCD différents pour les deux villes de Rabat et de Salé ce qui amplifie les problèmes de coordination des plans d'aménagements et de l'intégration du PAVB dans le projet urbain. Incohérence due notamment au déséquilibre et à la rivalité historique entre les deux villes : pas d'urbanisme colonial à Salé, population confinée dans la médiina, ville de Salé qui s'est développée à travers des quartiers d'habitats non-réglementaires, ville devenue aujourd'hui une cité dortoir.</b></li></ul> <p><b>Contact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Sarah Bertoli : doctorante, réalise une thèse sur l'habitat non-réglementaire à Salé</b></li></ul>	

#### 4. Abdelmoula Gotabi

<u>Nom de l'interlocuteur :</u> Mr Gotabi	<u>Statut :</u> Directeur de la division urbanisme et de l'environnement de la wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër
<u>Date de l'entretien :</u> vendredi 18 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Siège de la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. 3 <sup>ème</sup> étage. Bureau de M. Gotabi, Direction de la division Urbanisme et Environnement.	
<u>Durée de l'entretien :</u> 2 heures 30 minutes	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les relations institutionnelles entre la wilaya et l'agence urbaine au cœur du développement de la ville de Rabat et des villes périphériques (Salé et Temara)</li><li>- Savoir si la wilaya collabore avec l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg ? Si oui, de quelle façon ?</li><li>- Connaître l'ampleur de la prise en compte de l'environnement et du développement durable par la wilaya au sein du projet urbain de la ville et plus particulièrement du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg en collaboration avec l'AAVB</li><li>- Connaître comment s'effectue la gestion des affaires sociales dans les questions urbaines</li><li>- Obtenir un listing des associations</li></ul>	
<u>Résultats :</u> <b>Rôle de la wilaya et ses relations institutionnelles avec l'agence urbaine et autres institutions publiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>La wilaya détient un rôle très important au sein de la région, le wali est le représentant de sa majesté et permet sur place la coordination entre les différents acteurs publics tels que les ministères par le biais de leurs délégations, les différentes directions telles que l'agence urbaine puis le wali exerce le droit de tutelle sur les communes au sein de la région. Ainsi, l'agence urbaine est au service de la Wilaya et constitue un outil d'urbanisme pour les communes.</b></li><li>- <b>Exemple : L'APUR est un bureau d'études parisien qui réalise actuellement les plans d'aménagement des communes de Rabat, Temara et Salé en réponse à un appel d'offre lancé par l'agence urbaine sous couvert de la préfecture (wilaya) à la demande des communes respectives. L'agence urbaine est consultée régulièrement pendant les démarches d'élaboration des plans d'aménagement. Ainsi, l'APUR doit remettre les plans d'aménagement provisoires à l'agence urbaine qui doit les soumettre ensuite à la consultation de la préfecture (wilaya). Par la suite, une commission technique locale est mise en place par la préfecture au sein de laquelle toutes les délégations des ministères de l'état marocain sont représentées. Les plans d'aménagement produit par l'APUR sont présentés à cette commission qui émet ensuite son avis et ses conseils. Ces informations émanant de la commission technique locale sont transmises au bureau d'études concerné (APUR) par l'intermédiaire de l'agence urbaine. Une fois corrigé, les plans d'aménagements sont remis aux communes ayant fait la demande. Ces dernières engagent ensuite une démarche de concertation publique avec la population par le biais d'une enquête publique d'une durée de un mois (période</b></li></ul>	

juridique). Au terme de cette enquête publique, les communes renvoient le registre à la préfecture avec toutes les remarques formulées par les habitants puis la préfecture renvoie ce même registre au ministère de l'habitat qui organise une commission centrale dans laquelle assiste, après lecture du registre, le président de la commune, le directeur de l'agence urbaine, le directeur de la division d'urbanisme de la wilaya qui préside cette commission en absence du ministre de l'habitat. Cette commission traite chaque doléance formulée par les citoyens et érige un document final corrigé par la primature, le ministre, qui est ensuite approuvé, homologué et présenté aux citoyens. Pour aller à l'encontre de ce document d'urbanisme, des commissions d'autorisation s'organisent.

**Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg : le rôle du service « urbanisme et environnement » de la wilaya en tant que structure locale pour l'urbanisme de la région représentant sa majesté par rapport à l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg créée spécialement par le roi Mohamed VI :**

- AAVB = Création d'une agence autonome pour que les démarches soient plus rapide dans une vallée située entre deux communes notamment avec des élus dont les opinions politiques divergent puis avec quelques associations contraignantes. « La concertation des élus est trop difficile » et les démarches de décision politique entre les élus allaient retarder la dépollution du fleuve. La gestion de l'aménagement de la vallée est plus simple sans la discussion politique.
- Une société relevant de la CDG avait créé un plan avant la création de l'AAVB (cette société serait devenue l'AAVB)
- A travers ce projet d'aménagement, la ville de Rabat a complètement changé de visage dans le sens où la ville et particulièrement la vallée paraît plus propre avec de « nouveaux restaurants et une nouvelle marina à la place des rives naturelles SALES ». Le fleuve subissait les phénomènes d'ensablement par endroit et l'agence (AAVB) a fait un énorme travail pour débloquer de l'argent auprès des investisseurs émiratis et réaménager la vallée.
- « La wilaya collabore de façon très étroite avec l'AAVB mais reste dans les coulisses ». « La wilaya est consultée par l'AAVB ». Il était nécessaire qu'il y ait une « autonomie de l'AAVB pour qu'elle puisse développer tranquillement ses projets » mais « quand même avec un peu de concertation avec les communes concernées »

**La wilaya et le développement durable :**

- La division d'urbanisme et de l'environnement de la wilaya développe « toujours des actions dans le sens du développement durable ». Mais pour discuter du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, il faut rencontrer directement le personnel de l'AAVB.

**La wilaya et les affaires sociales :**

- La division de l'urbanisme et de l'environnement travaille très peu avec les associations locales pour les questions urbaines. Même s'il semble exister un listing des associations (il faut revenir voir M. Gotabi –le matin- pour qu'il nous présente son collègue à l'étage en charge du lien avec les associations), elles semblent avoir très peu de pouvoir quant aux décisions de la Wilaya.

**Impressions personnelles sur le déroulement de l'entretien :**

- Contournement total de l'objectif initial de l'entretien : parle de sa famille, raconte ses expériences personnelles en tant que architecte-urbaniste de formation, dénigre la manifestation au dehors (nous incite à ne pas devenir les « navets de la macédoine » qui manifestent devant la Wilaya au même moment de l'entretien), engage des conversations sur des sujets complètement différents,

**assimile ses interlocuteurs à ses enfants pour les amadouer, ...**

- **Au cours de cet entretien, Mr Gotabi n'engage pas de discours sur le fonctionnement de l'AAVB et ne va jamais à l'encontre de celle-ci malgré quelques contradictions. De même, Mr Gotabi ne paraît pas être en mesure de parler du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg sans l'accord de la nouvelle autorité locale, l'AAVB, à laquelle se substitue la wilaya.**

## 5. Abdelouahed Chehiti et Hicham Mouloudi

<b><u>Nom de l'interlocuteur :</u></b> Abdelouahed Chehiti	<b><u>Statut :</u></b> Elu dans l'arrondissement du quartier Hassan Poissonnier Vice-président de l'association « Communiquons pour le développement » Membre d'une association de pêcheurs/poissonniers.
<b>Hicham Mouloudi</b>	<b>Architecte-chercheur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme</b>
<b><u>Date de l'entretien :</u></b> le Samedi 19 Mars 2011. 10h30-12H15	
<b><u>Lieu de l'entretien :</u></b> café Mabrouka, Bab Diwana	
<b><u>Durée de l'entretien :</u></b> 1 heure et demie	
<b><u>Objectif(s) de l'entretien :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître la nature des activités des associations</li><li>- Connaître la nature des relations entre les dites associations, les institutions et l'AAVB.</li><li>- Obtenir le point de vue « pêcheur » sur la situation des pêcheurs, poissonniers et barcassiers dans le cadre du PAVB.</li></ul>	
<b><u>Résultats :</u></b> <p><b>En tout début d'entretien, Abdelouahed était en train de régler des transactions/affaires de poissonnier et était donc absent pendant une dizaine de minutes. Pendant ce temps, Hicham Mouloudi a commencé à nous parler de la différence entre l'ère Hassan II (cf. années de plomb) et l'ère M6, vis-à-vis de l'avancée de la démocratie et du paradoxe du PAVB. Celui-ci est la représentation même du « moins de démocratie » étant donné que le pouvoir du Roi, a, dans ce projet, anéanti toute force de résistance en mettant en place une procédure reine, d'où découlaient tout un processus et tout un projet.</b></p> <p><b>Tout d'abord, Abdelouahed Chehiti a retracé l'évolution du projet du point de vue des pêcheurs. Selon lui, le PAVB est un projet d'investissement qui vise uniquement la rentabilité.</b></p> <p><b>Au départ, l'AAVB est venue avec plein de promesses vis-à-vis de tous les acteurs concernés (hab., pêcheurs, barcassiers, etc.) mais n'a pas rempli ses engagements à ce jour.</b></p> <p><b>Du fait de la nature de leur activité (mal organisée, quasi informelle), les pêcheurs ont rapidement constitué un obstacle dans les projets de l'AAVB. Elle y était toujours confrontée, de part leur présence ci et là du fleuve et la présence de la Halle aux poissons « défigurait » le paysage (située entre la Marina et les nouvelles constructions) ; et n'a bientôt eu plus qu'un seul objectif quant au devenir des pêcheurs du Bouregreg : les faire sortir de l'Oued, débarrasser le fleuve Bouregreg de ses pêcheurs.</b></p>	

Ainsi, le Directeur adjoint / Vice Président de l'AAVB, M. Zarrou (s'occupe apparemment de MarchicaMed à Nado a très vite eu l'idée de créer un nouveau port de pêche.

Cette idée du nouveau port de pêche n'existait pas dans la version initiale du PAVB et a été imposée par la crise rencontrée avec la population des pêcheurs.

D'ailleurs, les constructions différentes de la Marina et du nouveau port de pêche dénotent d'un certain décalage : la Marina a été conçue sur le respect des normes européennes et le nouveau port de pêche n'a pas respecté les mêmes normes (techniques, cf. article Hicham Mouloudi). Pourquoi ? La population cible n'est pas la même : différence de clientèle.

Les pêcheurs relèvent divers problèmes techniques vis-à-vis du nouveau port de pêche :

- L'emplacement est mal étudié (cf. cartes) : il est très loin. Zarrou a même annoncé dans une réunion officielle que l'idée de l'emplacement du nouveau port lui était « apparue en rêve ».
- Les digues sont trop basses pour vraiment arrêter la houle.
- Le bassin est très étroit : sa capacité est insuffisante pour les 100 et quelques pêcheurs.
- Le quai est incliné au lieu d'être vertical : cela rend le dépôt des caisses de poissons difficile.
  - ⇒ Pourquoi ces problèmes ?
  - ⇒ Il y a eu non respect de l'approche participative et partenariale. Les pêcheurs n'ont été consultés à aucun moment dans la construction de ce nouveau port de pêche ou bien leurs remarques n'ont pas été prises en compte (les personnes de l'agence venaient avec des décisions déjà prises aux réunions de consultation...)

A noter : Il y a une ONG américaine « [...] Millenium [...] » qui s'intéresse au thon marocain et qui participe à la construction du nouveau port de pêche visiblement... Elle travaillerait en partenariat avec le Ministère du Tourisme. A VERIFIER.

Cette situation était normalement transitoire : sous l'accord des pêcheurs au départ (2007), ceux-ci devaient évacuer l'ancienne Halle contre la construction d'un nouveau port et « de tout ce qui va avec ». Sauf que tous les engagements n'ont pas encore été remplis. La phase transitoire dure trop longtemps et la totalité des infrastructures promises n'existe pas encore. Apparemment, il y a du changement dans l'air puisque les choses vont réellement commencer à s'améliorer avec l'intervention de la société américaine.

NB : faire un tour au port de pêche et faire des photos. Remarquer les infrastructures réellement existantes : plateforme + boxes. Très différent des images de synthèses des brochures de l'AAVB.

L'approche participative prônée par l'AAVB dans l'aide à la création d'association ou de coopérative n'est que mensonge, puisque les 2 associations dont a connaissance Abdelouahed Chehiti (très impliqué sur le plan associatif et politique), ont été créés avant l'AAVB elle-même.

- Association « Al Yakada » (La Vigilance). Bureau composée de pêcheurs Rbatis et de Slaouis. Cette association existait avant la création de l'AAVB. Elle est très active et défend plus l'intérêt des pêcheurs.

A participé à des réunions de concertation avec l'AAVB pendant la phase de réalisation du nouveau port de pêche mais il n'existe aucune trace de ces réunions => pseudo-négociation : l'AAVB arrivait avec des décisions déjà prises, les décisions n'étaient pas prises ensemble.

Les autres aspects soulevés pendant les réunions restaient comme des promesses.

**Le fait que l'association soit constituée de pêcheurs (difficulté d'organisation, manque de moyens « intellectuels » a profité à l'AAVB dans les négociations. Ceux-ci n'ont pas pu réellement créer de force frontale efficace. Il y a « un manque de professionnalisme dans l'exercice associatif ».**

**Au contraire, l'AAVB a fait venir des gens capables de convaincre facilement, avoir un grand pouvoir de persuasion et compétents en matière de négociations.**

**Aparté sur deux personnalités de l'AAVB :**

**M. Rherras, ancien directeur de la Marina (au passage, cette fonction est perçue comme une récompense par les employés de l'AAVB). Personnage charismatique qui a œuvré dans les négociations avec les habitants du quartier Mellah dans la Médina (habitations menaçant ruines) et avec les pêcheurs.**

**M. Essaki, directeur de l'AAVB, a assisté personnellement à certaines réunions avec les pêcheurs au moment de la crise.**

**=> négociations sans équilibre.**

- **La deuxième association (nom inconnu) est composée uniquement de Slaouis. Elle a été fondée par Mohammed Rahed. Cette association est plus ancienne qu'Al Yakada. Elle est jugée comme trop partisane dans le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg. Selon Abdelouahed, M. Rahed serait un magouilleur depuis le début (avant le PAVB) : il œuvrait plus dans le sens de son intérêt personnel que dans celui des pêcheurs. Quand les non membres de l'association et les autres pêcheurs se sont rendu compte qu'il magouillait, ils ont créé Al Yakada. A présent, cette association est perçue par les pêcheurs (non membres) comme partisane des actions de l'AAVB (magouilles, etc.)**

**Ensuite, Abdelouahed a raconté un peu l'histoire du port de pêche. Avant, il y avait une ancienne halle aux poissons entre l'actuelle marina et les bâtiments en construction à présent. C'était un point de vente du poisson.**

**Pendant l'époque coloniale, le port de pêche était situé côté Rabat. Il y avait aussi un marché au poisson.**

**A partir des années 70, ce port et ce marché s'est déplacé côté Salé.**

**Puis, avec les travaux, et ce pendant un an et quelques, il y a eu dispersion des points de vente : un à Rabat et un à Salé.**

**Enfin, il y a eu l'arrivée du nouveau port de pêche. Cependant, même avec la construction de celui-ci, 2/3 des barques côté Rabat participent à une vente de poisson informelle. Ceci est censé être une phase temporaire (celle des travaux).**

**NB : Les barcassiers n'ont pas le droit d'accéder à la marina (A vérifier par l'expérience)**

**La suite de l'entretien a consisté à l'étude des prospectus de l'AAVB, particulièrement celui du volet social : comparaison entre ce qui est écrit et ce qui est pour l'instant.**

- **Pas de chambre froide**
- **Pas d'unité de stockage**
- **Les formations sont des promesses**
- **La coopérative est une idée des pêcheurs**

**Impressions :**

**Un rendez-vous très enrichissant. Abdelouahed avait beaucoup de choses à dire et n'a pas mâché ses mots. Serviable, il s'est proposé de nous rencontrer une nouvelle fois au cours de notre séjour afin de nous emmener voir les commerces informels autour de la vente de poisson, le nouveau port de pêche, etc.... Nous n'avons cependant pas eu le temps d'aborder avec lui les questions environnementales (cf. son autre association). Affaire à suivre, lors d'un prochain entretien où il nous emmènera constater sur le terrain (port de pêche).**

## 6. Mekki Zouaoui

<b><u>Nom de l'interlocuteur :</u></b> <b>Mekki Zouaoui</b>	<b><u>Statut :</u></b> <b>Responsable de l'association Bouregreg</b>
<b><u>Date de l'entretien :</u></b> samedi 19 mars 2011	
<b><u>Lieu de l'entretien :</u></b> Café Le Nôtre, marina de Salé	
<b><u>Durée de l'entretien :</u></b> 1 heure 30 minutes	
<b><u>Objectif(s) de l'entretien :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les objectifs de l'association par rapport au projet Bouregreg, leur évolution depuis les origines de la création de l'agence jusqu'à la création de l'AAVB et l'émancipation de ses actions</li><li>- Obtenir le point de vue d'un acteur associatif partisan de l'AAVB</li></ul>	
<b><u>Résultats :</u></b> <p><b>Origines et fonctionnement de l'association Bouregreg :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Association créée en 1986, faisait partie des grandes associations régionales créées sous l'impulsion du roi Hassan II. Ce n'est pas pour autant, une association subventionnée par le roi. Cependant, un bâtiment patrimonial a été donné à l'association ce qui la distingue un peu des autres ONG. De plus, elle se distingue par la qualité des gens qui la compose notamment des vieilles familles traditionnelles de Salé (« élite »). Les gens rentrent dans cette association pour leurs idées.</li><li>- Budget faible de l'association : seulement une ressource régulière grâce à la location d'un terrain pour une antenne de Marco télécom.</li><li>- Association Bouregreg = ensemble de projets extrêmement autonome : l'association Bouregreg pilote le projet de mise en valeur de la médina de Salé</li><li>- Depuis les années 50, l'association porte des réflexions citoyennes sur le développement des villes de Salé et Rabat puis plus particulièrement sur la vallée du Bouregreg. Ex : décharge de l'Oulja, avant dépotoir, maintenant réparation de la catastrophe écologique.</li><li>- Des anciens membres de l'association Bouregreg (soi-disant d'extrême gauche) étaient mécontents du fonctionnement de l'association Bouregreg et ont formé une nouvelle association portant le nom « Sala Moustaqbal »</li><li>- Association Ribat-el-Fath : association sœur moins impliqué car située à Rabat.</li></ul> <p><b>Rôle M. Zouaoui au sein de cette association :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mekki Zouaoui, économiste de formation, anime les chantiers du Bouregreg au sein de l'association. Il s'intéresse particulièrement à la vision de l'agglomération de Rabat-Salé et participe à l'organisation de colloques sur ce thème. La ville en générale n'est pas réfléchi et c'est la raison pour laquelle Mr Zouaoui est rentré dans cette association.</li></ul> <p><b>Critique du fonctionnement des villes et du projet urbain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les villes souffrent de la faiblesse du corps décisionnel : « ce n'est pas incitatif »</li><li>- Ex des salaires : le salaire d'un architecte dans le public est dérisoire par rapport à celui d'un architecte dans le privé</li><li>- Les collectivités locales souffrent de l'insuffisance de qualification humaine : nécessité de l'activité associative</li><li>- Les villes ont une responsabilité énorme mais n'ont pas les ressources suffisantes et ont besoin de l'implication associative</li></ul>	

**Point de vue de l'acteur associatif sur le PAVB et le fonctionnement de l'AAVB :**

- **Le PAVB, par l'intermédiaire de la création de l'AAVB, a accéléré les actions environnementales dans la vallée qui à l'origine n'émanaient pas de lui.**
- **L'un des paradigmes du PAVB est de rendre navigables et baignables les eaux du fleuve Bouregreg.**
- **La REDAL :**
- **Rien ne pouvait être fait sans que les questions environnementales soient prises en compte**
- **L'AAVB : rôle d'accélérateur du processus, la temporalité de l'agence n'est pas la même que la REDAL et le conseil de ville. L'autonomie et les moyens de l'AAVB permettent d'accélérer le processus. L'AAVB doit RENTABILISER mais ils savent que ce n'est pas de la durabilité. « je crois que les risques de marées ont été intégrés dans l'aménagement des berges par l'AAVB ». Les meilleurs experts ont été mobilisés pour l'aménagement de la vallée : « on a été voir les meilleurs ». Le fonctionnement de l'AAVB permet une plus grande maîtrise et plus de souplesse pour les règlements financiers et permettre ainsi de réaliser les meilleures expertises et de mobiliser les bureaux d'études => « meilleure qualité du béton » mais « évidemment, il ne faut pas bétonner toutes les berges ».**
- **La marina de Salé : argument de la modernité : l'aspect sociétal moderne, l'ouverture de la société aux jeunes et aux femmes contrairement à d'autres espaces tels que les rues de la médina de Salé.**
- **Sans la volonté du roi, pas de concrétisation du projet, la volonté du roi mobilise extrêmement les gens. Ex : multitude d'études de faisabilité pour le PAVB.**
- **Côté structurant du PAVB : projet qui construit la ville, réalise un trait d'union entre les deux villes de Rabat et Salé**
- **Environnement : pas d'étude d'impact d'ensemble, seulement des études d'impact ponctuelles lorsque le MDP est mobilisé (réhabilitation de décharges) ou pour les projets financés par la banque mondiale ou autres acteurs internationaux. Une « étude d'impact première » (faune, flore, biotope) mais pas archivée. « C'est visible, on n'a pas besoin d'études ».**
- **Scepticisme des riverains : le PAVB est destiné aux hautes classes sociales. Mais, selon Mr Zouaoui, la protection contre le « vagabondage » et les classes sociales pauvres et dangereuses est nécessaire. Phénomène de « dissuasion » contre le vagabondage au sein du périmètre du projet afin d'éviter notamment le non-respect du mobilier urbain. Ex. du vagabond qui fait ses besoins dans un coin de la rue => dégradation du bien immobilier, système de surveillance payé par l'agence elle-même.**

## 7. Abdessamad Sekkal

<b><u>Nom de l'interlocuteur :</u></b> <b>Abdessamad SEKKAL</b>	<b><u>Statut :</u></b> <b>Directeur du pôle urbanisme de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg</b>
<b><u>Date de l'entretien :</u></b> lundi 21 mars 2011	
<b><u>Lieu de l'entretien :</u></b> Siège de la cellule de communication de l'AAVB	
<b><u>Durée de l'entretien :</u></b> 1 heure	
<b><u>Objectif(s) de l'entretien :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître l'approche urbanistique de l'AAVB à travers l'élaboration du plan d'aménagement spécial (PAS)</li><li>- Connaître, à ce jour, les actions menées par l'AAVB dans les sens du développement durable et de l'action sociale</li></ul>	
<b><u>Résultats :</u></b>	
<b>Etat des lieux :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Le territoire étudié est une zone problématique car il est situé entre deux villes (Rabat et Salé) qui ont, jusqu'à aujourd'hui, complètement tourné le dos au fleuve</b></li><li>- <b>La vallée était particulièrement touchée par des rejets importants de déchets et autres rejets multiples de matières nuisibles</b></li><li>- <b>L'activité agricole au sein de la vallée est considérée comme peu importante et peu rentable</b></li><li>- <b>Le fleuve est devenu un bras de mer suite à la construction du barrage en amont</b></li><li>- <b>De plus, la zone est problématique en rapport avec la question du foncier : une grande partie des terrains sont des terrains Habous (terres dédiées à l'implantation d'infrastructures culturelles, essentiellement des mosquées)</b></li></ul>	
<b>Création et missions de l'AAVB :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Une commission royale composée de hauts représentants de l'état et de hauts techniciens a été créé avec beaucoup d'experts (urbanistes, historiens) afin d'aboutir à la réalisation d'un plan d'aménagement global suite à des propositions préalables</b></li><li>- <b>Emergence de l'idée qu'il faut qu'il y ait une structure capable de supporter un projet de cette envergure dans un site où de nombreuses institutions administratives sont concernées. Il est nécessaire d'avoir une entité qui prend en charge l'ensemble du projet : l'AAVB</b></li><li>- <b>Trois grandes missions pour l'AAVB : aménageur, développeur et régulateur urbain. Ainsi, en tant que régulateur urbain, c'est l'AAVB qui délivre tout type d'autorisations sur le site.</b></li><li>- <b>Gestion post-aménagement : nécessité d'une gestion concertée entre l'AAVB et les collectivités locales</b></li><li>- <b>Le texte de loi créé pour l'AAVB, a gelé toutes les transactions financières jusqu'à promulgation du PAS</b></li></ul>	
<b>Volet environnemental :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Ouverture d'un certains nombre de zones à l'urbanisation sur le site : les zones urbanisables (au sein du PAS) représentent 30% d'un site d'environ 6000 ha</b></li><li>- <b>Protection de la zone contre les inondations : des digues ont été réalisées face aux</b></li></ul>	

problèmes d'ensablement, des études scientifiques poussées ont été menées pour définir les zones urbanisables en fonction des risques naturels et technologiques.

- Gros travail pour nettoyer le fleuve pollué par les rejets anarchiques de déchets et notamment la décharge de l'Oulja.
- Les hauteurs des bâtiments sont prises en compte pour ne pas nuire à l'intérêt paysager du site : séquence 2, hauteurs des bâtiments beaucoup moins grandes que la hauteur du plateau d'Akreuch
- Préserver les « zones de verdure », adosser les zones urbanisables au coteau
- PAS : un plan flexible dans une approche prudente du projet : aménagements pas encore détaillés, zones « en projet »
- Le PAVB, à travers l'élaboration du PAS, préserve les zones humides, les zones agricoles avec un fort potentiel (zones rentables) ainsi que les belvédères
- Etudes d'impact environnementales ? (très gêné pour répondre à cette question)

**L'action sociale au cœur du projet d'aménagement :**

- Pêcheurs, barcassiers et habitants dans les zones de restructuration : particularité des deux villes, arrêt des activités des barcassiers par l'AAVB puis prise en charge avec indemnisations et création d'associations qui deviennent les interlocuteurs de l'AAVB
- Habitat clandestin sur le plateau (Akreuch) qui domine la vallée : il faut nettoyer le secteur grâce à des zones de restructuration, zones d'extension urbaines
- La corniche de Rabat et la marina de Salé sont des exemples d'espaces de rencontre : « ça fait un grand plaisir de voir qu'il y a des gens qui viennent des quartiers chics de Rabat »
- L'un des objectifs premiers de l'AAVB est de réaliser un aménagement qui va en premier lieu vers la demande des riverains. Les gens sont demandeurs de qualité : dans la marina s'est installé un des restaurants les plus chers de Rabat, ce n'est pas une zone réservée à une élite, la marina est un espace ouvert, les citoyens ont tous les mêmes droits sur cet espace (vallée du Bouregreg),

**L'urbanisation de la vallée du Bouregreg, un « trait d'union » entre Rabat et Salé :**

- Dans la plaine d'Oulja, il faut urbaniser un minimum pour permettre la jonction des deux villes
- La création d'une nouvelle rocade est prévue afin, une fois de plus, d'assurer la jonction des deux villes
- L'essentiel des zones d'urbanisation prévues sont situées sur la commune de Salé : la séquence 3 du projet prévoit 3 millions de m<sup>2</sup> urbanisés pour de l'habitat de haut standing
- L'agglomération de Rabat-Salé va se développer autour du projet Bouregreg avec la création en dernière séquence, d'une ville nouvelle qui permettra de faire la jonction définitive des deux villes
- Autres grandes infrastructures prévues pour créer la nouvelle centralité : un site sportif de haut niveau en séquence 4, un hôpital de 85 000 m<sup>2</sup> (le plus grand du Maroc), un pôle commercial important, un pôle économique avec un centre d'affaires composé de 7 tours de 23 étages et plus,...
- Le foncier de la ville de Rabat est saturé donc la vallée du Bouregreg constitue une opportunité énorme pour permettre l'extension de la ville
- « Il faut profiter de cet espace exceptionnel pour en faire un lieu de force pour l'agglomération de Rabat-Salé. »
- Vrai espace de centralité entre Rabat et Salé, idée de prolonger la corniche à travers l'ensemble du PAVB

**Rapport AAVB-institutions publiques locales :**

- **L'agence urbaine prend en charge tout le territoire des deux villes à l'exception du territoire de la vallée du Bouregreg : étroite collaboration avec l'AAVB (Ex : réhabilitation de la médina), organisation de réunions de coordination, collaboration étroite pour le développement de la zone.**
- **Cas de la médina de Rabat : zonage difficile en fonction du périmètre du projet Bouregreg : espaces difficiles à délimiter, ainsi l'agence urbaine et l'AAVB sont dans l'obligation de se concerter**
- **La gestion future du site ne relève pas des prérogatives de l'AAVB : préoccupations actuelles de l'AAVB quand à la pérennité de la gestion et de l'entretien du site. La gestion devra en partie être assurée par les collectivités locales mais celles-ci ont des moyens faibles face à un territoire très vaste. Réglementation urbanistique à mettre en œuvre pour permettre une meilleure gestion à venir**

**Un projet touristique :**

- **Construction d'hôtels : 2 hôtels à Bab-al-Bahr et 3 hôtels dans la séquence 2 puis d'autres projets d'hôtels à venir**
- **La vallée va devenir une destination touristique tout en gardant un « aspect naturel » : création d'un golf (activité touristique la plus rentable)**
- **La meilleure façon de préserver cet espace naturel est de développer les recettes de la ville en développant les activités touristiques**
- **Ce projet permet de préserver 2 médinas en activant un processus de développement de la zone avec la création de Riads, restaurants et le développement des activités touristiques autour. Il faut sortir d'un cycle de dégradation vers une situation de réhabilitation du site grâce au tourisme (Exemple donné : Marrakech)**
- **Améliorer le niveau d'équipements : création d'infrastructures et de superstructures**

## 8. Marina

<u>Nom de l'interlocuteur :</u> <b>Mohammed RHERRAS</b>	<u>Statut :</u> <b>Directeur de l'Institut Bouregreg, ancien directeur de la Marina et ex-ancien responsable de l'action sociale à l'AAVB</b>
<b>Fahd EL MEJJATI</b>	<b>Directeur de la Marina, ex-responsable de l'Action Sociale à l'AAVB</b>
<b>Abdelkarim ZITOUNI</b>	<b>Directeur Formation et Social, AAVB</b>
<b>Amine BEN MIMOUN</b>	<b>Responsable Direction de l'Action Sociale, AAVB</b>
<b>Mohammed IRAQI</b>	<b>Directeur Relations Publiques et Evénementiel AAVB</b>
<u>Date de l'entretien :</u> le mardi 22 mars 2011, 10h-12h30	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Bureau de la direction de la Marina, Salé	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître le discours de l'AAVB sur le projet en général, puis sur les questions sociales surtout sur les populations des pêcheurs, barcassiers et poissonniers (négociations, coopérations, etc.)</li><li>- Obtenir des contacts associatifs</li><li>- Connaître la nature des relations entre les associations, les institutions et l'AAVB</li><li>- Obtenir des documents officiels de l'AAVB (études d'impact, socio-économiques, fiches des opérations, etc.)</li></ul>	
<u>Résultats :</u> <p><b>Pour ce qui concerne le développement durable et surtout la partie environnement, l'AAVB a mené une grande action de récupération du biogaz, sur le site de la décharge d'Akreuch. Cf. M. Kacimi (Pôle Environnement) qui connaît mieux tout ça.</b></p> <p><b>Concernant le volet social, l'AAVB a créé une fondation pour les barcassiers. Il y a en effet 72 barcassiers. Cette fondation va par exemple aider au renouvellement de leur flotte.</b></p> <p><b>2006 : lancement de la campagne d'accompagnement social par l'AAVB. Celle-ci a duré jusqu'en 2008.</b></p> <p><b>Le PAVB a vu le jour en 2005 / 2006 avec la création de l'AAVB, pourtant l'idée du projet existait bien avant. Mais du fait de la multiplicité des intervenants impliqués sur le terrain et des différents intérêts politiques, le projet n'arrivait pas à aboutir. En 2002, le Roi a réuni une commission qui a donné suite à la rédaction d'un PAG en 2003. L'AAVB étant le seul décideur sur le périmètre du projet (est dotée de toutes les prérogatives), le processus de projet en a été accéléré et les démarches ont pu être réalisées beaucoup plus vite, dans un temps quasi-record pour le Royaume !</b></p> <p><b>Par exemple, en 7 mois, l'ancienne véritable décharge qui tenait place sur les berges de l'Oued a été transformée en une formidable marina ! Le PAVB a été une réelle</b></p>	

expérience-pilote. La réussite de ses résultats a encouragé le lancement d'autres projets du même type au Maroc (MarchicaMed à Nador). Ce sont d'ailleurs d'anciens cadres de l'AAVB qui sont à présent à la tête de l'agence de Nador. En fait, c'est surtout le mécanisme des agences spécialisées qui a été répliqué ailleurs au Maroc (Casa/Anfa).

Il est bon de noter que les quartiers tels que le Mellah, ou dans la ville de Salé étaient des quartiers insalubres qui renfermaient énormément d'activités informelles. L'AAVB a dû régler ces problèmes et il n'existe pas une multitude de façons de le faire. Selon elle-même, si l'AAVB a pu, du fait, être mal perçue par ces actions au début, la conception du PAVB a aujourd'hui beaucoup changé. Avant, la population marocaine n'avait pas confiance en l'Etat, contrairement à aujourd'hui.

La première opération de l'AAVB en matière sociale a été le recensement de tous les demandeurs d'emploi (12 000 recensés à l'époque). Aujourd'hui, un partenariat a été mis en place avec l'ANAPEC (Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences) et il a été récemment recensé 100 000 demandeurs d'emploi.

Ensuite, l'AAVB a « ordonné » à toutes les entreprises (cf. cahier des charges) d'employer les marocains locaux sur les chantiers du projet, etc. Leurs salaires étaient en général supérieurs à la moyenne et les salariés ont surtout pu travailler légalement en étant déclarés. Ainsi, la population marocaine a, selon l'AAVB, compris que le PAVB lui était destiné.

Dans les quartiers du Mellah et dans les médinas de Rabat ou Salé, l'AAVB a affronté des situations difficiles en étant confrontée à « des personnes qui gagnaient de l'argent sans vraiment travailler ou faire d'efforts ». Ces personnes (« drogués, voleurs, repris de justice ») ne souhaitaient donc pas travailler et les entreprises étaient elles-mêmes réticentes à les employer. L'action de l'AAVB a donc aussi consisté en de véritables « opérations d'éducation ». Une partie sociale a été imposée par et pour les entreprises et la population. Cependant, l'AAVB a avant tout une mission économique à remplir plus qu'une mission humaine.

L'objectif du PAVB n'est pas de créer une zone de richesse, mais bien de créer une zone tampon, de stabiliser la situation des personnes vivant autour de l'Oued.

Selon, plusieurs études d'impact réalisées en 2007/2008 et 2010, plusieurs personnes maintenant travaillent...

Evidemment, avec le PAVB, il a fallu arrêter, moyennant indemnités, quelques activités sur le fleuve : pêcheurs, poissonniers, barcassiers, marchands d'appâts. En effet, leurs activités étaient devenues incompatibles avec les conditions dangereuses des chantiers du PAVB.

Il y a deux types de barcassiers (72 au total) :

- 39 officiels
- 33 sans papiers (délivrés par le Quartier Maritime)
- 7 personnes qui se revendiquent barcassiers

Ceux-ci ont reçu des indemnités sur 2 ou 3 ans.

- Entre 2000 et 2500Dh/mois -> officiels
- 1800Dh/mois -> non officiels (SMIC marocain de l'époque)

De plus, souvent les barcasses des barcassiers sont très vieilles. L'AAVB a pensé à accompagner le renouvellement de leurs barques et en les améliorant (dotation de petits moteurs électriques, tout en gardant l'aspect traditionnel du métier).

Il y aura également des formations dispensées aux barcassiers : secourisme, langues, etc.

Enfin, un accompagnement administratif est assuré, notamment dans l'appui à la création d'associations ou de coopératives.

C'est donc un réel accompagnement socioprofessionnel et financier de la part de

**l'AAVB.**

**Le montage de ce projet « Opération barcassiers » s'est fait avec l'INDH et la SCAF. Le montant du renouvellement s'élève à 2,7 millions de Dh.**

**Les marchands d'appâts (situés avant côté Rabat) ont été indemnisés à hauteur de 4000dh car ils pouvaient se déplacer plus loin par rapport à l'Oued.**

**En revanche, les 66 poissonniers, basés côté Salé ont été indemnisés à hauteur de 2500Dh depuis mai 2006 jusqu'en 2010. Au total, ces indemnités ont coûté 4 millions de Dh à l'AAVB. L'AAVB a aussi proposé 22 garrottes (locaux de 25m<sup>2</sup> pour 3 poissonniers), mais les poissonniers ont refusé car ont jugé les conditions mauvaises.**

**L'accompagnement social de l'AAVB se décline en 2 phases : une partie provisoire (indemnités) et une partie durable (renouvellement des barques, équipements, etc.) → cf. nouveau port.**

**L'AAVB a rencontré plusieurs problèmes dans ses mesures d'accompagnement social. Par exemple, lors de la cessation d'activités, certains poissonniers touchant déjà des indemnités ont commencé à ouvrir d'autres commerces dans la médina. Un projet (garrottes ?) de 200 000Dh a été refusé par les poissonniers.**

**Selon l'AAVB, les deux partis (poissonniers et AAVB) n'ont pas la même perception des choses. L'AAVB cherche à « tirer vers le haut » la population locale tandis que les poissonniers ne recherchent que le profit personnel et perçoivent l'AAVB comme une « vache à lait ».**

**Association des poissonniers.**

**Logique investissement**

**Les négociations en général ralentissent le processus d'aménagement. La population récalcitrante est habituellement lésée car elle acceptera de toute façon les choix de l'AAVB.**

**Il est à noter que l'accompagnement social n'est pas dans les prérogatives de l'AAVB. L'AAVB ne souhaite pas donner une image d'accompagnement social. Le PAVB se veut être un projet fait pour et par la population.**

**Plus fédératrice / plus socialement responsable**

**90% de la population dont on parle (dans les négociations/opérations) sont des « squatteurs du Bouregreg », pourtant, ils sont quand même indemnisés.**

**L'objectif de l'AAVB n'est pas d'évacuer la zone, mais de donner des conditions de travail et de vie décente à ces populations.**

**Ex : Plusieurs conventions de micro crédits ont été signées avec Al Omrane (dépend du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme) et l'INDH pour faire intégrer l'accessibilité aux activités génératrices de revenus au projet, le recasement de bidonvilles situés près du tramway, la création d'instances de gestion, etc.**

**C'est un accompagnement social du début à la fin : financier (Banque Populaire), socio professionnel (trouver du travail au profit des habitants), psychique/psychologique (convaincre de quitter les bidonvilles), socioculturel (organisation de colonies de vacances, sorties pour les femmes, etc.). Toutes ces mesures permettent de forger le lien de confiance avec la population. Le PAVB emploie même plus de personnes que nécessaire (cf. marina). Il y a des quotas de personnes non qualifiées (nettoyage, sécurité, etc.) à employer de façon déclarée.**

**Evacuation d'un quartier difficile à côté du Mellah (Rabat), qui comportait 260 ménages vivant dans des bidonvilles (Douar Amrak). En 2007 / 2008, c'étaient les élections électorales. Or, les bidonvilles ou quartiers non réglementaires constituent très souvent des fiefs de voix pour les politiques. Dès que la population a compris que les politiques voulaient justement bloquer le processus de recasement de ce bidonville, une relation directe s'est créée entre l'AAVB et les habitants. Ceux-ci ont eux-mêmes**

effectué leur recensement. Il n'y a pas eu de grande différence avec le recensement fait par l'AAVB ! Le montant des indemnisations a été fixé : 12 000Dh / ménage et 60 000Dh / célibataires ou petits commerces. Ensuite, tout le monde était d'accord pour que la démolition ait lieu, mais la population doutait d'être réellement indemnisée. L'opération a duré 1 semaine. Il n'y a eu que 15 récalcitrants, qui ont fini par être évacués en 2010 avec la même indemnisation qu'au départ. Ces personnes ont bien évidemment perdu du fait de la dépréciation des prix depuis 2007/2008.

D'autres familles ont été plus « intelligentes » : elles sont retournées vivre à Er Rachidia (leur ville d'origine) et y vivent à présent comme des rois. Certaines se sont installées dans d'autres bidonvilles, d'autres ont perdu l'argent dans l'alcool ou le jeu. Mais, il existe des exemples positifs de cette opération comme un certain M. Katamango, ancien repris de justice, alcoolique, etc. qui a fini par trouver du travail et un logement décent. Ce genre d'anecdotes participe à instaurer une certaine confiance entre l'AAVB et la population.

« Quand on montre que le projet est pour eux, les gens sont prêts à collaborer ».

Il y a tout de même eu des pressions sur l'AAVB, de la corruption, etc. mais celle-ci a toujours refusé, d'où sa bonne réputation !

L'AAVB a une réelle approche de proximité, une vraie place est accordée à la population civile au sein de ses projets. C'est une vision intégrée.

120 000 créations d'emplois prévues à terme (2015). Cf. ANAPEC. L'AAVB réfléchit aujourd'hui à une façon de préparer, d'anticiper la formation aux emplois qualifiés (hôtellerie, tourisme maritime, arts, etc.). Il y a aujourd'hui un fort problème au sein du secteur des services au Maroc : les infrastructures sont présentes mais il y a peu d'employés qualifiés et peu de formations.

Une réelle discipline a été apprise à travers ce projet (gens qui ne savaient pas travailler, etc.) et constitue le principal transfert de l'AAVB aux autres institutions et à la population.

Après la phase d'identification des besoins, les impôts récupérés, à terme, la communauté urbaine et la wilaya devraient reprendre le « flambeau » de l'AAVB.

L'AAVB a une durée de vie limitée, elle est comme un test. Après le PAVB, une société de gestion de site pourrait probablement reprendre la gestion du site du PAVB (ce pourrait être soit une filiale de l'AAVB, soit une SEM) → comité de surveillance.

Tous ceci sont des besoins qui sont apparus au fur et à mesure du PAVB.

L'accompagnement social était prévu dans le projet initial mais seulement en tant qu'idée générale, non précisée.

Il y a eu une étude socio-économique pour chaque opération. Phase d'identification/d'enquête, toujours en consultation avec les directions concernées. Cf. Marine Marchande + Recherche de partenaires.

Institut Bouregreg = capitalise les savoirs, collecte l'info pour ouvrir un Centre de Docs ouvert au public dans quelques mois + formations internes aux autres services de l'Etat.

Documents récupérés :

**Emilie Morio, Capitalisation de l'activité et des actions sociales de l'AAVB, sept. 2010**

Biblio à rechercher :

**Françoise Navez-Bouchanine : a travaillé sur l'accompagnement social au Maroc**

Contacts :

**Houda Maati, stagiaire dans les systèmes de management de l'environnement au sein de la marina.**

Impressions :

L'entretien a été mené de sorte à nous impressionner, que ce soit dans le fond, en évoquant les « réussites » du PAVB (marina, dépollution), en occultant ses côtés noirs

**(expropriations, balayage des activités informelles), que dans la forme (nous étions 2 face à 4 ou 5 spécialistes de la communication) et il nous était difficile de mener véritablement l'entretien dans notre sens. Toutefois, en laissant parler les acteurs, nous avons pu relever certaines contradictions dans le propos. A la fin de l'entretien, M. El Mejjati nous insinuait même la possibilité d'effectuer un stage à l'AAVB !**

## 9. Béatrice Allain-El Mansouri

<b><u>Nom de l'interlocuteur :</u></b> Béatrice Allain el Mansouri	<b><u>Statut :</u></b> Professeur de géographie au Lycée Descartes, affiliée au centre Jacques Berque (CJB)
<b><u>Date de l'entretien :</u></b> mardi 22 mars 2011	
<b><u>Lieu de l'entretien :</u></b> Boulangerie Paul, près du Lycée Descartes	
<b><u>Durée de l'entretien :</u></b> 1 heure	
<b><u>Objectif(s) de l'entretien :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Obtenir des informations sur la mise en place et le déroulement du PAVB en fonction des questions environnementales et sociales</li><li>- Connaître l'avis d'une enseignante-chercheur sur la méthodologie de recherche à suivre et les possibles finalités de ce travail</li></ul>	
<b><u>Résultats :</u></b> <p><b>Informations générales sur la mise en place et le déroulement du PAVB en fonction des questions environnementales et sociales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Gouvernance du projet : il y a à la fois une mobilisation des acteurs et une recomposition des élus avec un transfert important des champs de compétences</b></li><li>- <b>Mobilisation associative plus importante du côté de Salé que du côté de Rabat : Sala Moustaqbal, association Bouregreg. La médina de Salé est directement touchée par le PAVB, lignes d'immeubles qui cachent cette médina, vrai travail de décomposition du discours sur la question de la surélévation des immeubles</b></li><li>- <b>Réalisations actuelles en deçà des attentes, pas d'enquêtes antérieures</b></li></ul> <p><b>Méthodologie de recherche, finalités du travail, contacts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Etudier l'aspect ville durable plutôt que le « développement durable » : Rabat est une ancienne cité-jardin, déclarée ville verte au dernier salon de l'environnement, ville reconnue pour ses espaces verts. La vallée du Bouregreg est considérée comme une coulée verte. Ce projet d'aménagement constitue un aménagement urbain plutôt que un projet au cœur du développement d'une ville durable : Est-ce qu'on s'engage dans ce processus de ville durable (Bedzed, Rieselfeld) au regard des différents discours ? Est-ce qu'une conception d'éco-ville s'est superposée à un projet déjà planifié ?</b></li><li>- <b>Gestion des ordures ménagères : des délégations de services pour la gestion des déchets ont été créées du côté de Rabat mais pas du côté de Salé : Collaboration entre les associations qui prennent des initiatives dans ce domaine et ces délégations ? Comment se déroulent les négociations ? Pourquoi les associations de quartier interviennent ? Problèmes rencontrés avec les délégations qui normalement assurent le ramassage des déchets ?</b></li><li>- <b>Source de données : centre régional d'investissement (CRI) : Possibilités d'obtenir des données socio-économiques sur le projet de réhabilitation des berges du Bouregreg (contact par l'intermédiaire de Nabil Rahmouni).</b></li><li>- <b>Nécessité de dépouillement de la presse : Comment le projet mobilise la presse ? Le matin du Sahara, l'économiste, la vie économique. Quels sont les aspects du projet sur lesquels les journaux mettent l'accent.</b></li><li>- <b>Site des Nations Unies : rapport de 2004 réalisé par NEPAD city sur le « profil de Rabat »</b></li></ul>	

- **Monographie réalisée par l'agence urbaine, contact : Fatallah Debbi**
- **Contactez la REDAL (Veolia environnement), chargée de la dépollution, assainissement liquide (directeur : monsieur Tibéri),**  
<http://www.veoliaeau.com/profil/implantations/maroc.htm#cef6b4AzE1>
- **Contactez la directrice du projet de tramway au sein de l'opérateur chargé de la création de la ligne : Noubla Bouthaleb**
- **Haut commissariat au plan ([www.hcp.ma](http://www.hcp.ma))**
- **Adresse email de Béatrice Allain el Mansouri**
- **Prendre contact avec la direction de la nouvelle décharge d'Oum Azza (M Pizzorno)**

## 10. Visite commentée au port de pêche

<b><u>Nom de l'interlocuteur :</u></b> <b>Hicham Mouloudi</b> <b>Sarah Bartoli</b> <b>Abdelouahed Chehiti</b> <b>Hamid et M. ?</b> <b>Khalid</b>	<b><u>Statut :</u></b> <b>Doctorant/architecte</b> <b>Doctorante</b> <b>Elu-poissonnier-associatif</b> <b>Pêcheurs</b> <b>Emigré du Qatar</b>
<b><u>Date de l'entretien :</u></b> mercredi 23 mars 2011	
<b><u>Lieu de l'entretien :</u></b> RDV fixé devant le café Mabrouka, près de Bab Diwana, Rabat. Puis visite commentée du nouveau port de pêche à Salé, puis café à la Marina	
<b><u>Durée de l'entretien :</u></b> 2h30	
<b><u>Objectif(s) de l'entretien :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Constater les problèmes inhérents au nouveau port de pêche</li><li>- Connaître l'avis des pêcheurs sur le PAVB</li></ul>	
<b><u>Résultats :</u></b> <p><b>Commentaire aparté : Un émigré marocain au Qatar nous rejoint. Son rôle dans le groupe est flou. Selon lui, il est ami d enfance avec l élu local. De plus il a financé son offre lors de l appel de l agence pour la gestion des kiosques sur le nouveau quai. L élu proposé de prendre un kioske et d engager une dizaine de personnes. Mais n a pas eu le marché (Venezia ice)</b></p> <p><b>Des problèmes techniques</b></p> <p><b>Nous allons au nouveau port de pêche qui se trouve en contrebas du cimetière de Salé. Hamid nous parle des problèmes du nouveau port. Et notamment celui de la jetée. La jetée est bien trop basse pour stopper les vagues hautes. La houle passe par-dessus et les bateaux sont régulièrement endommagés. La veille un bateau a subi 20 000 Dh de dégâts. Les pêcheurs demandent une jetée près du phare, pour casser les vagues.</b></p> <p><b>Il y a aussi des problèmes techniques au port : l inclinaison du quai. Cette dernière rend difficile le déchargement de la pêche.</b></p> <p><b>Autre souci technique : les digues ont déjà été bien endommagées par la houle comme en témoignent les cailloux brisés par les vagues. La digue a déjà été refaite mais elle s est à nouveau brisée sur certaines pierres.</b></p> <p><b>Le port n'a toujours pas été inauguré</b></p> <p><b>De plus, le dragage est insuffisant : depuis 3 ans l oued n a pas été dragué ce qui empêche le passage des bateaux à l entrée et la sortie du port. La jetée qui protège la marina provoque l ensablement de l estuaire</b></p> <p><b>Pourtant la promesse de l'AAVB était de faire « un des meilleurs ports de l'Afrique »</b></p> <p><b>La négociation</b></p> <p><b>Une association de pêcheurs s'est opposée à ce réaménagement. C'est l association d'Hamid, Al Yakada. Cette dernière s'est transformée en coopérative, de sa propre initiative. Car le statut d'association leur empêchait toute commercialisation.</b></p> <p><b>Les gens de l'agence ne voulaient pas discuter. Le processus de négociation est biaisé : il y a réunion. Pendant la réunion, des propositions st émises. L'agence prend des notes. Toutefois, ne donne pas de réponse, attente de 2/3 mois avant nouvelle réunion. ET souvent la nouvelle réunion a lieu avec des personnes différentes de la précédente. Les mêmes problèmes sont soulevées mais avec d'autres interlocuteurs. Vrai manque de suivi.</b></p> <p><b>Un ex, le président de la coopérative, Mr Idrissi est allé voir le directeur de l'agence chez lui pour soulever certains problèmes. Le directeur (el fiqh) a promis une réunion qui a eu lieu dans la semaine suivant la réclamation. Une feuille de présence a circulé, mais il n y a pas eu de compte rendu, de procès verbal.</b></p>	

**L'Agence procède par intimidation : « vous devez vous estimer heureux de ce port »  
Ou par conciliation : le jour de l'évacuation les pêcheurs ont été invités à la marina manger  
Il y a la coopérative des pêcheurs qui intervient, ms aussi une ONG américaine, Millenium  
Challenge, qui promeut l'artisanat.**

**Avant de déplacer le port, l'agence avait effectué un sondage que tous les pêcheurs et  
barcassiers n'ont pas eu en main**

**Décalage de discours de l'agence. Cf. Katamango : selon l'agence c'est un repris de justice  
alcoolique qui a été indemnisé de sa maison de la médina de Rabat et s'est bien enrichi. Pr les  
pêcheurs Katamango est celui qui a refusé jusqu'au bout l'indemnisation pour sa maison dans  
la façade marine de la médina/ Il a refusé la compensation de 12 000 Dh pour la maison (6000  
pr un célibataire) et sa maison a été détruite par la force publique. Il a du accepter.**

**Des problèmes sociaux**

**L'agence avait au départ promis autant de box qu'il y en avait auparavant. Le souci est que  
seuls 54 box ont été aménagés ce qui est insuffisant. Seuls les gens qui possédaient des box en  
ont eu un. C'est un problème pour les pêcheurs qui n'avaient pas de statut**

**L'ancien port se situait au niveau de Bab al Bahr, il y a donc éloignement du site initial.**

**Vrai décalage de comptabilité. Pr l'agence il y a 112 pêcheurs. Cependant chaque barque  
engage 3 personnes en fête. Il y a 160 barcassiers et 400 pêcheurs**

**Le décalage avec la marina**

**Des bateaux entrent et sortent de la marina, mais les gros bateaux ne peuvent sortir à cause du  
dragage insuffisant.**

**Nous allons ensuite prendre un verre à la marina, que nous offre l'émigré marocain. La  
situation est singulière.**

**Les quais de la marina sont eux droits et non inclinés, il n'y a donc pas de problème pour les  
bateaux.**

**Proverbe arabe raconté par Abdelouahed, traduit par Hicham :**

**« *Même si l'oued devient du lait et le sable du raisin sec, le Slaouis ne sera jamais un ami* »**

(D'après le compte-rendu de Sarah Bartoli)

## 11. Nabil Rahmouni

<b><u>Nom de l'interlocuteur :</u></b> Nabil Ramon	<b><u>Statut :</u></b> Président de l'Association Sala Moustaqbal Architecte - urbaniste
<b><u>Date de l'entretien :</u></b> jeudi 24 mars 2011	
<b><u>Lieu de l'entretien :</u></b> cabinet d'architectes de Nabil Rahmouni	
<b><u>Durée de l'entretien :</u></b> 2 heures	
<b><u>Objectif(s) de l'entretien :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître l'avis d'un acteur associatif hostile au PAVB, un architecte connaisseur du territoire étudié et celui d'un habitant de Salé directement touché par le PAVB</li></ul>	
<b><u>Résultats :</u></b> <p><b>Réactions face au caractère d'utilité publique développé au cœur des textes institutifs régissant la création de l'AAVB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'AAVB est tenue de communiquer avec les autres acteurs mais n'est pas tenue de prendre en compte les points de vue et les initiatives de ces derniers</li><li>- Ex : Le plan d'aménagement spécial n'était pas approuvé par les élus communaux locaux. C'est un plan qui a été édifié et certifié par l'AAVB seule il y a deux ans</li><li>- L'AAVB ne respecte pas elle-même ce plan (Ex : R+3 au lieu de R+2 prévu initialement. Il n'y a pas de respect des textes de lois qui régissent les droits d'expropriation (montants des indemnités déterminés par l'AAVB elle-même) ni des anciens documents qui ont été annulés ou modifiés au profit du PAVB tels que le plan de respect des remparts. Par application de ce dernier dans la vallée du Bouregreg, de nombreux projets antérieurs au PAVB n'ont jamais vu le jour afin de pouvoir, à terme, mener à bien des projets plus rentables tels que celui de la marina.</li><li>- De plus l'AAVB louait certains terrains qu'elle a ensuite exproprié (terrains sur lesquels se situe l'actuelle marina)</li><li>- « personne n'a le droit de s'exprimer », les gens subissent l'effet « épée de Damoclès » face à un projet à l'initiative du roi</li><li>- Le PAS est non-réglementaire dans le sens car il est monté contre la volonté des élus et de plus, l'agence ne le respecte pas elle-même</li></ul> <p>Un discours environnemental appuyé sur la dépollution du site ou plutôt le « nettoyage » de la vallée et dissimulant les vraies qualités environnementales originelles du site :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- « On reconnaît qu'il y a eu des efforts de fournis » =&gt; dépollution, réaménagement des berges pour éviter l'ensablement, assainissement : rejets repris et refoulés, navigabilité améliorée</li><li>- <b><u>Zone humide :</u></b> Toute la zone depuis l'embouchure jusqu'au barrage et de falaise à falaise (tout le lit du fleuve), correspond à une zone humide : marina construite en partie sur une zone humide, centre commercial Marjane construit près du Chellah en zone humide. Elimination de l'ensemble de la zone humide qui était présente originellement dans l'intégralité de la vallée et pas seulement dans la seule zone du Chellah =&gt; construction actuelle des digues pour isoler et</li></ul>	

atrophier les marécages et zones humides (rechercher législation sur les zones humide et caractéristiques exactes d'une zone humide) ; Des expertises ont été effectuées pour construire en zone humide et des techniques spécifiques ont été utilisées : les constructions sont fondées sur des piliers qui s'enfoncent dans environ 50 mètres de vase et maintiennent l'infrastructure uniquement grâce au frottement de la vase sur la surface des piliers (<http://www.lpee.ma/>).

- **Plaine de l'Oulja** : Usine de béton « Betoma » installée dans la plaine de l'Oulja ainsi que le complexe artisanale des potiers pour lequel plusieurs extensions ont été réalisées grâce à la mise en place de gravats
- Coteaux de la vallée : intérêt paysager fort, activité agricole importante => conséquences désastreuses à venir car l'AAVB prévoit de construire à flanc de coteaux
- Disparition, suite à la construction du barrage (création d'un bras de mer), d'une espèce de saumonée, l'alose => aucune infrastructure réalisée ni projetée pour recréer des conditions favorables pour la prolifération de cette espèce qui pond ses œufs dans les eaux douces. La préservation de l'environnement nécessite le maintien d'un biotope à grande échelle.
- Travail de « toilette » pour l'environnement comme pour le transport : mise en place du tramway pour éviter le passage des vieux bus et des vieux taxis blancs devant un espace réservé à une haute classe sociale venue d'ailleurs

#### **Un projet qui permet de relier Rabat à Salé ?**

- Ce projet d'aménagement prévoit la construction d'un seul pont sur un territoire de 6000 ha entre deux communes urbaines ce qui est complètement aberrant et on sera obligé de détruire des infrastructures ou bâtiments tels que le grand théâtre pour construire, à terme, un autre pont. Il a fallu deux à trois ans pour faire admettre à l'AAVB que le seul pont avec le tramway ne permettra pas de subvenir aux besoins de communication entre les deux villes de Rabat et Salé.
- Il n'y a aucune écoute des critiques (de la part de d'experts ou de tout autre acteur impliqué dans le développement de la vallée) liées au projet de la part de l'AAVB ce qui est en partie à l'origine de grosses erreurs

#### **Gestion urbaine du PAVB :**

- Le PAVB consiste à fermer un espace sans requalification du tissu urbain existant et avec une négation totale du tissu urbain autour : comparaison avec les aménagements urbains pendant le protectorat français qui consistaient à reprendre les axes des rues des médinas pour en faire les grandes avenues des villes nouvelles (travail sur les perspectives, travail de composition par rapport à un tissu existant) => le PAVB va à l'encontre de l'édification d'une CONTINUITÉ urbaine entre les deux villes de Rabat et Salé, il n'y a pas de conception globale donc pas de jonction entre les deux rives
- Les effets de la superposition de standards internationaux et d'une main d'œuvre locale habituée aux techniques de construction marocaine : dans la conception du PAVB, ce sont uniquement des entreprises, BET français et étrangers qui ont été mobilisés mais pas d'entreprises marocaines ; les techniques de construction et matériaux français sont imposés aux ouvriers marocains ce qui provoque de nombreuses incohérences au cours de la construction des bâtiments
- Exemples : poteau poutre français ⇔ « réservation » Maroc : gros problèmes pour la mise en place des réseaux d'eau et d'électricité ; construction des parois : technique française imposée avec le coulage de béton entre deux parois au lieu de la construction traditionnelle marocaine de double-parois en briquettes => pas

de possibilités d'enduire par-dessus le béton car l'enduit n'accroche pas donc il a fallu retravailler le béton.

- La mémoire du lieu est balayée au profit des investisseurs
- C'est un projet qui ne s'adresse pas aux résidents locaux (habitants de Rabat et Salé)
- Création d'un « paradis entouré d'enfer »
- Problèmes à venir au niveau de la plage de Salé : plages extrêmement populaires : comment gérer l'interface sociale entre la population locale et les futures résidents des hôtels de luxe et habitants des appartements de haut standing ? Comment l'AAVB va faire en sorte que la population locale ne fréquente pas les mêmes lieux que la population à laquelle est destiné le PAVB ?
- De nombreuses initiatives devraient être soutenues au cœur des deux médinas de Rabat et Salé (Ex : Portage de projets culturels pour la mise en valeur de la rue des cordonniers et des fondouks de la médina de Salé)
- Les habitants et la ville de Salé se sentent dépossédés de leurs valeurs et de leurs terrains. Les habitants de Rabat et Salé vont seulement traverser la zone sans s'arrêter alors que la vallée présente de forts intérêts paysagers
- L'AAVB délègue les opérations vis-à-vis des pêcheurs, poissonniers et barcassiers à l'office national de la pêche (ONP) qui va gérer le marché

#### **Absurdité de la marina :**

- Aucun service sur place : pas de station de pompage, pas d'équipements d'entretien, pas de réparation possible sur place, pas de personnes formées pour cela et présentes sur place, pas de pilotes pour acheminer les bateaux, pas de capitainerie ni de douanes prévues à l'origine du projet => ce projet de marina aurait au moins pu constituer une source d'activités et de formation autour des métiers de la marine de plaisance

#### **Activités de l'association vis-à-vis du PAVB :**

- Avant les premières opérations du PAVB, un 1<sup>er</sup> colloque a été organisé en réunissant plusieurs experts afin de discuter de la viabilité du PAVB (un second colloque a ensuite été organisé) => aucun recours face aux représentants de l'AAVB, les seules mesures possibles consisteraient à bloquer les actions de l'AAVB
- Le seul espoir réside dans l'éventualité que les projets prévus dans le PAVB ne soient vite plus rentables avec des petits investisseurs qui n'ont pas d'expériences du marché et avec le problème des moustiques à venir (condition qui ne conviendra pas à une certaine classe sociale)

#### **Point méthodologique :**

- Analyse du discours en reprenant la grille de lecture de l'AAVB (mémoire du lieu, environnement, transport, citoyenneté)

## 12. Mehdi Kacimi

<u>Nom de l'interlocuteur :</u> <b>Medhi Kacimi</b>	<u>Statut :</u> <b>Direction environnement de l'AAVB</b>
<u>Date de l'entretien :</u> vendredi 25 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Bureaux de l'AAVB	
<u>Durée de l'entretien :</u> 1 heure	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître de façon plus précise la nature des actions menées pour la dépollution de la vallée du Bouregreg</li><li>- Connaître l'existence ou non d'études d'impacts réalisées avant l'élaboration des plans d'aménagement</li><li>- Quel jeu d'acteur pour l'environnement ?</li></ul>	
<u>Résultats :</u> <p><b>Projets de dépollution de la vallée du Bouregreg : l'implication de l'AAVB ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>L'AAVB a une vocation d'aménageur et une vocation de dépollueur dans le cadre du PAVB : implication de la direction « Environnement » dans des projets de reboisement, projets de valorisation du biogaz, projets d'aménagement paysager, restructuration de la cité des potiers.</b> Les aménageurs de l'AAVB ne sont pas spécialistes de ces questions et ont besoin d'apprendre sur le terrain au contact des personnes directement impliquées.</li><li>- <b>Réhabilitation de la décharge d'Akreuch et du « dépotoir » d'Oulja : en ce qui concerne l'Oulja l'AAVB est maître d'ouvrage mais pour la décharge d'Akreuch, l'agence effectue seulement un accompagnement (comité de suivi) étant donné que cette décharge se situe dans le périmètre du PAVB. La décharge d'Akreuch, après réhabilitation, deviendra un nouveau centre de transfert de déchets vers le centre de traitement Oum azza (le seul projet en dehors du périmètre du PAVB dont la maîtrise d'œuvre est assuré par le groupe Pizzorno Environnement), en complément du centre de transfert au niveau de la ville de Témara, le seul opérationnel à ce jour.</b></li><li>- <b>Gestion déléguée des déchets : la collecte des déchets (collecte au porte-à-porte et acheminement vers les centres de transfert) au niveau de la communauté urbaine Rabat-Salé-Témara fait appel à plusieurs délégations de services différentes suivant les communes. L'acheminement des déchets des centres de transfert vers le centre de traitement sera assuré par une seule société (Pizzorno Environnement) qui a établi une convention avec 13 communes en même temps.</b></li><li>- <b>Décharge de l'Oulja : cette opération constitue seulement l'élimination d'une source de nuisances présente sur le périmètre au même titre que le reste des rejets de déchets anarchiques au cœur de la vallée du Bouregreg.</b></li><li>- <b>Site sensible qui subit un nombre important de rejets anarchiques : travail avec les services de la REDAL pour intercepter les points de rejets et les réinjecter dans le réseau d'assainissement existant. Opération de « nettoyage » en éliminant les rejets de déchets ménagers ainsi que les dépôts de gravas et de remblais peu stable. L'AAVB n'est pas maître d'ouvrage, elle travaille en mission commune avec la REDAL (Veolia) qui financent les travaux pour l'interception de ces rejets.</b></li></ul> <p><b>Evolution du discours autour des standards internationaux (zones humides, HQE, ...) :</b></p>	

- « Les aménageurs de l'AAVB n'étaient pas au courant de l'importance des zones humides et leurs rôles dans la stabilité écologique de la vallée »
- **Projet marina : la construction de la marina a touché une petite parcelle en milieu humide (quelques m<sup>2</sup>) ce qui a provoqué des réactions fortes de la part d'ONG => depuis cet événement, il existe une interaction forte entre les ONG et l'AAVB pour la « préservation » des zones humides : « Il est formellement interdit de construire en zones humides » ; protection de toutes les zones humides, celle du Chellah est la plus importante mais on prend en compte toutes les autres**
- **Réflexion actuelle autour d'une « volonté » de l'AAVB de construire un hôpital aux normes HQE : « depuis peu l'AAVB commence à comprendre que c'est important ». C'est une volonté de l'agence, il n'y a pas encore d'étude (fonds pas encore suffisants pour les travaux prévus)**
- « On avance au coup par coup »

#### **Etudes d'impact avant l'élaboration du PAVB ?**

- **Un diagnostic environnemental a été réalisé afin de faire l'état des lieux de la situation de la vallée (paragraphe « environnement du PAG 2003)**
- **Rappel de la situation déplorable de la vallée et particulièrement des eaux du fleuve (nécessité du « nettoyage ») : effets néfastes du barrage (création d'un bras de mer, phénomène d'ensablement), rejets importants de déchets dans l'ensemble de la vallée => milieu invivable pour les espèces marines (alose)**
- **Il n'y a pas d'études d'impact qui ont été réalisées avant le lancement des opérations d'aménagement : MAIS il n'y avait pas besoin d'études d'impacts car la situation environnementale si déplorable de la vallée faisait que toutes actions menées dans la vallée ne pouvait avoir qu'un bilan positif pour l'environnement. Ex : la marina (premier projet du PAVB mené à bien) a eu bilan positif pour l'environnement car son aménagement a permis le retrait d'une quantité énorme de déchets ménagers présents sur les lieux.**
- **Le dragage des fonds du lit du fleuve (pour la navigabilité des eaux du fleuve) a eu un impact environnemental ponctuel fort mais au long terme, ce dragage a un impact positif avec la construction de diguettes de part et d'autre du fleuve pour éviter la sédimentation forte (effet d'ensablement) du lit du fleuve (dragage non effectué depuis trois ans au niveau du port de pêche, diguettes pas assez efficaces face au phénomène d'ensablement)**
- **Une étude d'impact va être réalisée pour la réalisation du pôle hospitalier le plus grand du Maroc**

#### **Organisation de l'AAVB autour de l'environnement :**

- **Direction « Environnement et gestion du site » qui dépendait du pôle « aménagement »**
- **Remaniement récent : la gestion du site ne dépend plus du pôle « aménagement » et il existe maintenant une direction « Environnement » qui regroupe deux personnes (M. Kacimi et sa secrétaire)**

#### **Gestion actuelle et à l'avenir d'une agence spéciale :**

- **L'AAVB fait cavalier seul pour mener à bien le PAVB, elle est désignée comme agence urbaine au sein du périmètre considéré (6000 ha), « l'agence urbaine de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer n'a aucun droit sur notre territoire ». Ce système de gouvernance unique permet de ne pas se perdre dans les méandres administratifs qui auraient pu faire capoter le PAVB.**
- **Crainte de l'agence : La gestion du site à l'avenir n'est pas encore correctement travaillée, elle sera normalement déléguée aux communes mais celles-ci n'ont**

**pas les compétences requises pour assurer la gestion d'un site si vaste où seront implantées de nombreuses infrastructures importantes (centres de transferts de déchets, grand théâtre, le plus grand hôpital du pays). Possibilité de créer une filiale chargée de la gestion du site (Ex : EPAD à la défense)**

- **L'AAVB a conscience que ses ressources humaines et financières lui permettent d'entreprendre de nombreuses opérations d'aménagement d'envergure mais il va falloir faire face à un problème politique de fond concernant la manière de gouverner ce territoire immense : maintien dans le temps du PAVB ? Durabilité du projet du point de vue de la gestion du site ? Les effets des méandres administratifs évités en avant-projet vont-ils être aggravés pour la gestion d'un site de 6000 ha aménagé avec des superstructures ?**
- **Institut Bouregreg (Directeur : M. Rherras) : faire de l'AAVB et son fonctionnement un cas d'étude (ou plutôt un exemple) pour l'aménagement du reste du pays.**

### 13. Abdelouahed Chehiti, Saïd Khouya, M. Idrissi et Hicham Mouloudi

<u>Nom de l'interlocuteur :</u> Abdelouahed Chehiti	<u>Statut :</u> Elu, poissonnier Vice-président de l'association « Communiquons pour le développement » Membre d'une association de pêcheurs/poissonniers
Saïd Khouya	Président de l'association « Communiquons pour le développement »
M. Idrissi	Président de la coopérative de la pêche artisanale
<u>Date de l'entretien :</u> vendredi 25 Mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> café Mabrouka, Bab Diwana	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître la nature des activités des associations</li><li>- Connaître la nature des relations entre les dites associations, les institutions et l'AAVB</li></ul>	
<u>Résultats :</u> <b>Disfonctionnements importants dans la gestion des déchets de la commune de Rabat : liaisons avec le PAVB ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Défaillance de gestion des déchets de la part de Veolia environnement (la délégation de service en charge de la collecte des déchets de Rabat). La société, impliquée dans le projet Bouregreg, « est dépassée par les évènements » et n'assure pas correctement la collecte des déchets sur la commune de Rabat. De plus, Veolia concentre son activité sur les zones les plus proches du périmètre du PAVB, les zones de la médina de Rabat les plus éloignées du PAVB sont les plus sales et les plus délaissées.</li><li>- Mauvaise gestion du marché de la collecte des déchets : l'ancien maire de Rabat a contribué à la mise en place du marché pour le ramassage des déchets en engageant deux sociétés : l'une pour le ramassage des ordures ménagères (Veolia environnement) et une autre pour le ramassage des déchets solides (gravats) et déchets verts (société SETA). Cependant, l'absence de communication et de campagne de sensibilisation auprès de la population locale afin d'expliquer la façon de présenter les différents types de déchets en fonction des deux sociétés a entraîné un fort désengagement des deux sociétés (ou prétexte pour se concentrer sur d'autres activités plus rentables ailleurs). Les déchets restent donc sur place, dans les rues.</li><li>- Par contre, on observe que la conscience professionnelle de ces deux sociétés s'amointrie lorsque l'on s'éloigne du périmètre du PAVB. L'argument le plus fréquemment utilisé par Veolia environnement et la SETA est le manque de ressources financières suffisantes pour assurer la collecte des déchets de la même façon sur toute la zone.</li></ul>	

- Ces problèmes de disfonctionnement entre les sociétés de collecte des déchets émanent du cahier des charges de la commune qui est incomplet et pas clair. En effet, les sociétés engagées se conforment textuellement à ce cahier des charges ce qui entraîne les disfonctionnements observés en plus ceux observés sous l'effet de pression du PAVB.
- De plus, marchés douteux entre les sociétés et la commune, appel à la cour des comptes pour un contrôle de légalité (Rapport en cours mais qui piétine car l'expert a quitté le pays !!!)

**Implication de l'association « Communiquons pour le développement » pour une meilleure gestion des déchets :**

- Association créée en 2007 et regroupant 80 adhérents au niveau du quartier Hassan
- Opération visant une meilleure prise en compte du jardin Hassan : Campagne pour le ramassage des ordures ménagères (chantier ouvert en novembre 2007), revitaliser ce jardin qui est le seul espace vert du quartier. Cette opération était l'occasion de rassembler plusieurs associations impliquées localement. Il existe un cahier des charges détaillé qui émane d'une convention cadre entre la commune et Veolia environnement et dans lequel ne figure pas l'entretien du jardin Hassan (Preuves : pas d'agents d'entretien de Veolia dans le jardin Hassan).
- Le rôle de l'association est de travailler sur la valorisation de cet espace vert indépendamment de la volonté du gouverneur ou de Veolia environnement à travers des actions de sensibilisation et de participation de la population locale. C'est un devoir de la part de l'association à la base de sa création. Pour cette campagne, c'est le gouverneur qui a fait appel à l'association comme intermédiaire dans le cadre de la sensibilisation de la population.
- Une association peut être à l'initiative d'une opération quelconque à l'échelle de son quartier ou de la commune mais pour cette campagne, l'association a bénéficié d'un soutien plus fort de la part du wali (demande du wali à la base) qui s'est traduit par une publicité plus importante et la présence d'acteurs principaux au niveau de la commune.
- Cette campagne correspond au début d'un processus de remise à niveau de la ville : le gouverneur de l'époque avait constaté l'état de dégradation avancée du jardin Hassan (Nécessité de sensibilisation, remise en état du jardin).
- Action annuelle assurée depuis la création de l'association en 2007 : opération de nettoyage suite à la fête du sacrifice. Collaboration avec Veolia environnement : la société fournit les moyens humains et matériel (sacs en plastique, camions de nettoyage avec jets d'eau)

**Implication de l'association dans le PAVB :**

- Participation de l'association lors de deux rencontres organisées par l'AAVB au début du projet Bouregreg en contact avec la société civile
- Périmètre fermé, pas de collaboration de l'AAVB avec les fonctionnements, initiatives autour du périmètre concerné, l'amélioration de la gestion des déchets est axée seulement sur la vallée du Bouregreg
- Avis du président et du vice-président de l'association vis-à-vis de l'impact du PAVB : le PAVB aura un impact positif au long terme pour mettre en place une nouvelle gestion des déchets au niveau de la commune de Rabat, l'AAVB, en tant que structure spéciale ayant tous les droits, est un moteur important pour faire progresser les choses. Ex : grâce à ce projet, les quais du Bouregreg sont propres, on pense qu'il en sera de même plus tard pour les rues de la médina. Ce

projet a un impact positif au long terme avec la diffusion d'une nouvelle gestion des déchets correctement assurée (PS : alors que l'AAVB ne s'assure même pas encore de la future gestion du site qu'elle aménage !!!)

**Autres activités de l'association « Communiquons pour le développement » :**

- Participation à la journée mondiale de la terre organisée à Rabat du 17 au 24 avril 2010 : plantation d'arbustes et plantes variées, soirée organisée par l'association.

**La situation du secteur de la pêche au Maroc et à Rabat :**

- Il existe trois types de pêches au Maroc (en fonction de la zone exploitée en mer) : la pêche côtière, la pêche couturière (en haute mer) et la pêche artisanale
- Le secteur de la pêche au Maroc souffre de beaucoup de problèmes : notamment les pêcheurs ne bénéficient pas de couverture sociale (pas de sécu sociale au Maroc pour les pêcheurs). Il existe une confédération portant le nom de « les armateurs de la pêche artisanale » qui cherche à proposer des solutions à l'état quand au problème de couverture sociale. De plus, les hauteurs et dimensions des barques, régies par une loi de 1919, sont actuellement revues à la hausse pour répondre aux exigences technologiques. Réflexions quand aux possibilités de reformulation des textes de loi.
- Perspectives de développement possibles par l'intermédiaire de l'INDH (Initiative nationale pour le développement humain) => accord entre l'AAVB et l'INDH pour régler le problème des pêcheurs.

**Conditions de création de la coopérative de la pêche artisanale, rôle de cette coopérative :**

- La création de la coopérative n'émane pas d'une initiative de l'AAVB (contrairement au discours tenu par les représentants du pôle social au sein de cette dernière). Contexte : mouvance nationale de création de coopératives, l'état encourage la création de coopératives telles que celle de la pêche artisanale à Rabat-Salé qui a été créée en 2009 (approuvée par le premier ministre et le ministre chargé des affaires nationales). Subventions de la part de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër.

**Implication du groupe américain « Millénium Challenge Corporation » dans la création du nouveau port de pêche :**

- Investissement du groupe américain « Millénium Challenge Corporation » pour la construction du nouveau port de pêche : convention avec le ministère de la pêche maritime. Initiative de MCC pour organiser des formations pour l'utilisation du matériel de technologie moderne de type GPS ou autres outils de navigation modernes. Objectif de MCC : développer la pêche artisanale en la modernisant (quelle collaboration avec les pêcheurs ?). Le problème majeur et apparent du nouveau port est sa situation non-appropriée pour les poissonniers et la population en générale qui désire s'approvisionner en poissons.

**Effets du PAVB sur l'activité des barcassiers :**

- « Les experts de l'AAVB qui ont fixé les indemnités ont profité de la gentillesse et la modestie des barcassiers », ces derniers ont été payé pendant la construction des nouveaux quais mais plus ensuite. Pendant ces travaux, les barcassiers ont du cesser leur activité pendant deux ans et il est difficile de reprendre une telle activité après deux ans d'arrêt. En effet, les barcassiers étaient au nombre de 70 sur le Bouregreg avant les travaux pour la construction des nouveaux quais, ce nombre a été divisé de moitié.

### III. Brochures de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg

BOUREGREG NTERS



## Environnement

### Pour une vallée propre

Dans sa démarche intégrée, l'Agence du Bouregreg accorde un intérêt particulier au volet environnement et à la préservation de l'écosystème. La priorité est donnée à la dépollution de la vallée et du fleuve, la réhabilitation et le reboisement des carrières et la sauvegarde du site naturel dans son ensemble.

Pour le réaménagement des sites endommagés et la préservation de l'écosystème, l'Agence a mis en place une politique de développement durable favorisant l'efficacité énergétique par une gestion rationnelle de ses ressources en appuyant fortement la généralisation de la haute qualité environnementale (HQE).

#### Réhabilitation de la décharge de l'Oulja

Les travaux de réhabilitation de la décharge de l'Oulja sont la preuve de l'engagement de la l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en matière d'environnement. Le projet de réhabilitation est le premier chantier auquel s'est attelé l'Agence afin de protéger et sauvegarder le secteur immédiat et alentour de la décharge.

Le programme de réhabilitation s'est articulé autour des actions suivantes :

- Préparer des zones de travaux, incluant l'assèchement de la zone en aval du site, le nettoyage de cette zone ainsi que la purge de tous les matériaux souillés impropres à recevoir des remblais sous l'assise de la digue ;
- Créer une digue périphérique à l'aide de matériaux argileux ;
- Déplacer les déchets conformément au plan de reprofilage ;
- Remblayer avec des matériaux argileux sur une épaisseur d'un mètre surmontée d'une couche de terre végétale de 30 cm d'épaisseur ;
- Installer un réseau de drainage, au bas des talus, pour les eaux pluviales ;
- Installer un réseau de drainage pour la collecte du lixiviat ;
- Installer un réseau de collecte de biogaz.

La réconciliation de la décharge avec son état naturel se fait à travers une opération de végétalisation du site. Un système d'irrigation est en cours de finalisation, comprenant le creusement d'un réseau de puits traditionnels et de conduites pour assurer l'arrosage des végétaux de type

Environnement



Décharge de l'Oulja après réhabilitation - juillet 2007





  
 Vue d'ensemble de la vallée  
 du Bouregreg

arbusatif et graminée. L'Agence pense à des espèces comme l'alfa plus rustiques et à même de supporter les conditions relativement extrêmes qu'offre le site de l'Oulja. Le recours à la végétalisation répond à un souci de stabilité des talus d'une part et de réduction de l'effet causé par les facteurs éolien et hydrique. Hormis la finalité technique, la végétalisation a pour objectif d'offrir aux citoyens un environnement esthétiquement agréable.

Le projet de l'Oulja ne se limite pas seulement à la réhabilitation de la décharge car l'un des objectifs, entre autres, est d'en faire un site de production de végétaux ayant pour but, à terme, de satisfaire les besoins de l'Agence. Une pépinière qui ferait partie d'un parc écologique ayant pour vocation par l'intermédiaire d'un parcours didactique de sensibiliser les jeunes et moins jeunes à l'environnement.

### Gestion du biogaz

Le projet de collecte et de « torchage » du biogaz au niveau de la décharge de l'Oulja s'inscrit dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre mis en place par le protocole de Kyoto. Ce projet consiste en la collecte, le drainage et le brûlage du biogaz émanant de la fermentation des déchets solides déposés dans la décharge. Cette collecte se fait par des puits latéraux qui ont été installés et qui sont reliés entre eux par un réseau de conduites drainant le biogaz.

Le Document Descriptif du Projet (PDD) de l'Oulja a été enregistré auprès du Conseil Exécutif du UNFCCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) depuis le 6 novembre 2007 suite à une étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement ainsi que d'autres partenaires comme SCET-SCOM et GERER de l'Institut Agronomique et Vétérinaire de Rabat.

Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) est un mécanisme économique de la finance du carbone qui fut élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto. Son but premier est de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. L'utilisation de mécanismes de marché vise à récompenser l'instauration de technologies de réduction d'émissions dans les pays en voie de développement, et à en monétariser la valeur, négociée en unités d'équivalent d'une tonne de CO<sub>2</sub>.

Une entreprise d'un pays développé investit pour une amélioration technologique dans un pays en voie de développement et rapatrie la valeur financière des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> en résultant.

Le processus de Mécanisme de Développement propre (MDP) lié à la décharge de l'Oulja a été validé par l'Entité Opérationnelle Désignée (Cabinet allemand TUV SUD) et enregistré auprès du Conseil Exécutif des Nations Unies le 6 novembre 2007.



## Environnement

### Pour une vallée propre

Environnement



Travaux de plantation de graminées  
au niveau de la décharge de l'Ouja

A titre d'information, le procédé de brûlage du méthane a pour objectif de :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en transformant le méthane (CH<sub>4</sub>) en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). En effet, le torchage du méthane pour produire du dioxyde de carbone permet de réduire de 21 fois le potentiel de réchauffement global (GHP: Green House Potentiel). Le potentiel de réchauffement évalue la capacité et l'efficacité de que chaque GES à capturer la chaleur dans l'atmosphère. A titre indicatif seulement, le dioxyde de carbone est la molécule choisie comme référence pour évaluer le GHP ;
- Éliminer les risques d'incendies et d'explosions dus au dégagement non contrôlé du méthane ;

- Réduire les risques sanitaires pour la population riveraine en terme de nuisances associées aux émissions de gaz, produits du phénomène de dégradation de la matière organique.

A ce jour l'Agence recueille des propositions d'achat d'URCE (Unités de Réduction d'Émission) émanant de la part de deux sociétés. Pour être en mesure de vendre ses crédits carbonés, l'Agence est tenue par les instances internationales de mettre en place une torchère et de certifier ses URCE. Pour ce faire, une étude est menée en concertation avec des partenaires sur l'opportunité de mettre en place une torchère aux vues des quantités de biogaz produites. L'Agence est en ce moment à l'étape de préparation des documents d'appel d'offres afin d'avoir l'assistance technique pour cette démarche.



**Mot du Directeur**  
Environnement  
et gestion du site  
**M. Mohamed Mehdi KACIMI**



Restituer à la Vallée du Bouregreg ses qualités intrinsèques originelles, tel est le défi que nous nous sommes fixés au sein de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg. Un défi de taille, en effet, compte tenu de la diversité des problématiques environnementales auxquelles nous sommes tenus de trouver des solutions concrètes et durables.

Parmi les missions fixées, l'Agence Bouregreg a l'ambition de :

- Intercepter, par le renforcement du réseau d'assainissement existant, les rejets d'eaux usées ponctuels domestiques et industriels ;
- Mettre fin aux problématiques de pollution liquide diffuse par l'aménagement de marais filtrants le long des berges du fleuve tout en préservant les milieux humides endémiques à la vallée ;
- Eradiquer les dépôts anarchiques de matières résiduelles issues des opérations de construction et démolition le long des rives et mettre en place un système de surveillance pour pénaliser les contrevenants ;
- Mettre un terme à l'exploitation anarchique des camères à ciel ouvert destinées à la production des matériaux de construction, assainir le fondier et lancer un programme de réhabilitation ;
- Mettre fin à l'utilisation des fours traditionnels et du plomb de battene pour la fabrication des émaux au niveau des sites de production de poterie (Oulja et Akreuch) ;
- Réhabiliter la décharge d'Akreuch et assurer la post exploitation de la décharge de l'Oulja etc.

Soulignons que les chantiers évoqués concourent tous au rehaussement de la qualité des eaux du fleuve Bouregreg qui reste l'indicateur environnemental de choix pour évaluer l'impact des actions menées sur le terrain par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg.

A l'heure actuelle, la décharge d'Akreuch représente la priorité de notre agenda. En effet, suite aux opérations de

négociation pour délocaliser le bidonville sis sur le site, nous conjugons nos efforts avec ceux de la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër pour fermer le centre de transfert à ciel ouvert existant au profit d'une structure plus respectueuse de l'environnement et répondant aux normes à l'instar du centre de transfert édifié au niveau de la ville de Témara.

La construction du centre de transfert s'accompagnera des travaux de réhabilitation de la décharge d'Akreuch qui comprennent les opérations de reprofilage en vue de stabiliser les talus, la mise en place d'un système de collecte de lixiviat et de biogaz. Le groupe Pizzomo Environnement a été désigné comme maître d'œuvre pour mener cette opération.

Le projet de réhabilitation de la décharge d'Akreuch a pour objectif également de mettre en place un bassin de collecte du lixiviat provenant de la décharge, pour traitement par osmose inverse avant d'être rejeté dans le fleuve. Le traitement par osmose inverse est un procédé de filtration qui consiste à faire passer l'eau à travers une membrane capable de retenir la quasi-totalité des substances indésirables, notamment les nitrates, les métaux lourds, les pesticides, les bactéries etc. Ce procédé tend à redonner aux effluents, dans le cas d'espèce, les caractéristiques physico-chimiques équivalentes à celles des eaux d'irrigation.

Dans un souci de respect des principes de base du développement durable, le volet social occupe une place prépondérante dans ce projet de réhabilitation. Les trieurs de la décharge d'Akreuch se sont vus délocalisés avec leur famille à proximité de la décharge d'Oum Azza où leur est réservé un centre de tri approprié. En effet, l'une des volontés de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en concertation avec la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër est de faire du développement durable une réalité.



## L'action sociale : Médiation et consensus



Perspective du nouveau port de pêche

L'accompagnement social des projets d'aménagement de la vallée du Bouregreg vise essentiellement une amélioration durable du cadre et des conditions de vie de la population qui en est l'objet. Cette amélioration ne saurait donc se limiter au changement physique d'un espace insalubre d'habitat ou d'exercice d'activités économiques génératrices de revenus; elle doit permettre d'éradiquer les dynamiques socio-économiques à l'origine des espaces de vie insalubres.

Ainsi, l'accompagnement social doit assurer :

- L'adéquation entre l'offre et les besoins : par une identification précise des caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population et leur prise en compte par le maître d'ouvrage technique.
- Le bon déroulement de toutes les phases du projet : en anticipant les problèmes et les blocages éventuels qui peuvent apparaître au fur et à mesure.



- La mise en œuvre des mesures et dispositifs d'accompagnement financier, économique, social et psychologique des populations: pour assurer une prise en charge durable des conséquences du projet ainsi qu'une amélioration effective du cadre et du niveau de vie des bénéficiaires.
- L'intégration sociale, économique et urbaine du nouveau quartier et de sa population : Celle-ci passe par la mise en œuvre de mesures d'insertion des actifs dans le marché de l'emploi, tenant compte de l'environnement économique du projet. Des plans de formation professionnelle, des activités d'animation et de renforcement de compétences des bénéficiaires, comme acteurs de vie sociale, sont à envisager dans ce cadre.

Ainsi, différentes activités sociales ont été organisées afin d'améliorer les conditions de vie des catégories défavorisées, notamment une nouvelle halle aux grains réalisée par l'Agence en juin 2007, avec un coût de 19 MDH, ainsi qu'un centre de pêche provisoire, créé pour héberger les pêcheurs et garantir la continuité des activités de pêche. Aussi, évoquons-nous l'habitat insalubre au niveau de la médina de Rabat (Mellah et Fondouks).

### ACTIONS SOCIALES

#### Opération barcassiers

L'Agence assure un accompagnement social en faveur des barcassiers effectuant la traversée Rabat-Salé, en leur accordant une indemnité mensuelle jusqu'à l'achèvement des travaux d'aménagement (début janvier 2009). En effet, entre avril 2006 et décembre 2008, les barcassiers officiels percevaient une indemnité mensuelle allant de 1800 à 2500 DH. De ce fait, le montant global d'indemnisation des barcassiers officiels et non officiels a atteint 4,7 MDH à fin décembre 2008.

En outre, l'Agence offre un accompagnement spécifique dans le cadre d'une mise à niveau de l'activité des barcassiers par la création d'une coopérative permettant la participation active de tous les intervenants et assurant le suivi d'une activité qui constitue un patrimoine culturel. Par ailleurs, l'Agence envisage, en collaboration avec l'ensemble des intervenants, l'amélioration des conditions de travail, en organisant des cycles de formation en secourisme et en réparation des barques, et l'acquisition de notions de base en langues étrangères.

Les barcassiers du Bouregreg →

#### Opération poissonniers

Outre les barcassiers indemnisés tout au long des travaux de dragage du fleuve, les restaurateurs poissonniers de la rive droite du Bouregreg ont également perçu des indemnités équitables depuis mai 2008.

Il est prévu de mettre à leur disposition 22 locaux, chacun d'eux pouvant abriter 3 restaurateurs. Ce sera une opportunité pour préserver une activité artisanale dans un site prometteur qui respecte à la fois l'histoire et la modernité du pays, et c'est dans un cadre social que l'Agence, en coordination avec la délégation des pêches maritimes, continue à accompagner ces poissonniers à travers :

- Un travail de concertation qui permet à l'Agence d'identifier les besoins des bénéficiaires au niveau des nouveaux locaux qui leur seront réservés ;
- Une assistance quant à la création d'une association ou d'une coopérative qui les représentera en tant qu'artisans ;
- Des formations permettant une amélioration au niveau de la commercialisation de leur produit et de la satisfaction de leurs futurs clients ;
- Un contrôle continu d'hygiène et de qualité pour présenter un produit à la hauteur.

#### Opération pêcheurs

En marge de la construction du nouveau pont Moulay El Hassan, et dans le but d'assurer plus d'hygiène et de sécurité aux pêcheurs, l'Agence a organisé plusieurs réunions en collaboration avec la délégation de la Pêche Maritime et les représentants des pêcheurs qui sont au nombre de 108, pour se concerter autour de l'ensemble des obstacles qui gênent le bon déroulement de cette activité au niveau du Bouregreg.





## L'action sociale : Médiation et consensus

L'Agence a construit un nouveau port exclusivement pour les pêcheurs et une nouvelle plateforme en juin 2006. Cette plateforme compte 58 boxes individuels pour le dépôt des équipements et matériels de travail (moteurs, filets, etc.), en plus d'une chambre froide et d'autres unités de stockage. Pour une mise à niveau de l'activité des pêcheurs, l'Agence assurera un accompagnement spécifique à cette catégorie socioprofessionnelle, en les encourageant à créer une coopérative pour une meilleure organisation de leur activité au niveau du site, ainsi que l'organisation de cycles de formation au profit des pêcheurs, dans les domaines du secourisme, de la navigation, de la mécanique...

### Opération Douar J'did- Salé

Afin de libérer l'assiette foncière réservée au centre de maintenance du tramway à Douar Jdid à Salé, une commission composée de la Préfecture, de la Délégation de l'Habitat, des Autorités Locales et de l'Agence Bouregreg est chargée de veiller à ce que l'opération de libération de cette assiette foncière d'habitat insalubre s'effectue dans de meilleures conditions et dans les plus brefs délais, au profit de 137 ménages dont 102 recensés en 1992 et 35 non recensés.

Pour ce faire, l'Agence a accordé 10.000 DH par ménage recensé, versés à la société Al Omrane, pour faciliter l'opération d'évacuation en les faisant bénéficier d'un lot bi-familial à Salé, en plus d'une aide directe de 3000 DH par ménage pour l'acquisition des premiers matériaux de construction. Cette indemnité atteint 6000 DH pour les ménages non recensés, en contrepartie de la libération du site du centre de maintenance.

A cet égard, la commission de suivi organise des réunions in situ, et ce dans le but d'assurer un accompagnement social à travers le règlement de litiges par le biais d'un travail de concertation et d'accomplissement des formalités relatives à l'établissement des dossiers d'acquisition.

Aujourd'hui, les 137 baraques occupant le site, ont pu être démolies, et l'effort est poursuivi pour achever cette opération dans les meilleures conditions. Ce résultat a pu être atteint à travers plusieurs méthodes de communication et de négociation et diverses réunions organisées en faveur des ménages concernés pour évaluer l'opération d'évacuation.

### Opération Cardona

La réalisation du nouveau pont Moulay El Hassan permettra de soulager la circulation urbaine par la construction de deux triples voies, outre la plate-forme du tramway, et d'un passage sécurisé pour les piétons. La réalisation du viaduc du nouveau pont ainsi que la voirie du tramway nécessitent la libération de l'assiette foncière constituée d'un ensemble d'immeubles sis face à Bab Lamrissa dits «Cardona».

L'Agence privilégie la négociation aussi bien avec les propriétaires des immeubles qu'avec les commerçants et les ménages. Concernant cette dernière catégorie, l'Agence assure un accompagnement social visant à s'approcher beaucoup plus des concernés et à appréhender leurs demandes. Organisés en association de 74 locataires, ces derniers ont été invités à des réunions de négociation avec le comité des acquisitions foncières et des indemnités, dans le cadre desquelles a été proposée pour chaque ménage une indemnité basée sur la durée de résidence et le montant du loyer. Ces réunions se tiennent régulièrement dans le but de trouver un consensus qui prendra en considération chaque cas social.

### Opération Potiers

Sur le site du projet, il est exercé une activité de poterie marquée par un manque d'organisation et des conditions de travail en inadéquation avec les ambitions du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg.



La nouvelle halle aux grains





Vue d'ensemble du nouveau port de pêche

Dans ce cadre, l'Agence a approché les 11 artisans concernés pour déceler les difficultés rencontrées lors de l'exercice de leur activité et définir les moyens à mettre à leur disposition pour produire dans de meilleures conditions respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Les efforts sont déployés, notamment en collaboration avec la Délégation de l'Artisanat et la Société Al Omrane/ Rabat, dans le but d'attribuer des lots appropriés aux bénéficiaires au niveau des zones d'activités.

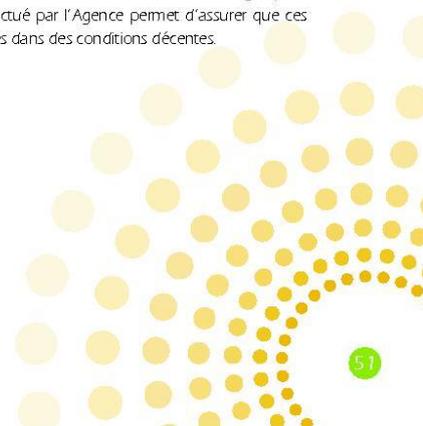
#### Opération habitats insalubres ou menaçant ruine

En partenariat avec le Ministère Délégué chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme et la Préfecture de Rabat, l'Agence a procédé au recensement des habitations insalubres situées dans cette zone de la médina. Quelques 259 habitations dans un état de délabrement avancé ont été identifiées à Diour Dbagh, Foundouq Bargach et Foundouq Mestiri.

L'Agence a programmé des réunions de négociation avec les ménages occupant les sites susmentionnés, dans le but de définir les modalités et les conditions de leur indemnisation. L'Agence a pu, selon des principes porteurs de valeurs de citoyenneté et de cohésion sociale, mettre fin à l'habitat insalubre pour un ensemble important de ménages à travers la sensibilisation de la population cible sur l'importance de ce projet, la facilitation du déplacement des familles et la mobilisation des différents services ministériels concernés.

En effet, l'accompagnement matériel et social des ménages pour l'auto-relogement effectué par l'Agence permet d'assurer que ces ménages soient relogés dans des conditions décentes.

Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg



## IV. Dahir de création de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg

---

**Dahir n° 1-05-70 du 20 chaoual 1426 (23 novembre 2005) portant promulgation de la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la vallée du Bouregreg.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26 et 58,

**A décidé ce qui suit :**

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la vallée du Bouregreg, telle qu'adoptée par la Chambre des conseillers et la Chambre des représentants.

*Fait à Marrakech, le 20 chaoual 1426 (23 novembre 2005).*

Pour contresigner :  
*Le premier ministre,  
Driss Jettou.*

## V. Loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement

### **Loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement \***

#### **Chapitre Premier : Définitions et champ d'application**

**Article Premier** :Au sens de la présente loi, en entend par :

1 - " Environnement " : ensemble des éléments naturels et des établissements humains, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu naturel, des organismes vivants et des activités humaines.

2 - " Etude d'impact sur l'environnement " : étude préalable permettant d'évaluer les effets directs ou indirects pouvant atteindre l'environnement à court, moyen et long terme suite à la réalisation de projets économiques et de développement et à la mise en place des infrastructures de base et de déterminer des mesures pour supprimer, atténuer ou compenser les impacts négatifs et d'améliorer les effets positifs du projet sur l'environnement.

3 - " Pétitionnaire " : personne physique ou morale, auteur d'une demande d'autorisation ou d'approbation concernant un projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement.

4 - " Acceptabilité environnementale " : décision prononcée par l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement, en conformité avec l'avis du comité national ou des comités régionaux d'étude d'impact sur l'environnement, attestant de la faisabilité du point de vue environnemental d'un projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement.

5 - " Projet " : tous projets d'activités, de travaux, d'aménagements et d'ouvrages, entrepris par toute personne physique ou morale, privée ou publique qui, en raison de leur nature, de leur dimension et de leur lieu d'implantation dans des zones sensibles ou protégées, doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

6 - " Directives " : documents de référence définissant les principaux éléments qui doivent être intégrés aux termes de référence de l'étude d'impact d'un projet assujetti à cette étude.

7 - " Termes de références " : document de référence définissant les aspects et les exigences environnementaux importants devant être pris en considération lors de l'élaboration de l'étude d'impact. Il précise la méthode qu'il faut adopter pour détecter et analyser les répercussions éventuelles du projet sur l'environnement.

8 - " Zones sensibles " : zones humides, zones protégées et zones d'utilité biologique et écologique ainsi que celles situées sur les nappes phréatiques et sur les sites de drainage des eaux.

**Article 2** :Tous les projets mentionnés dans la liste annexée à la présente loi, entrepris par toute personne physique ou morale, privée ou publique, qui en raison de leur nature, de leur dimension ou de leur lieu d'implantation risquent de produire des impacts négatifs sur le milieu biophysique et humain, font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

**Article 3** :Lorsqu'un projet assujetti à l'étude d'impact sur l'environnement est subdivisé en plusieurs composantes complémentaires ou dont la réalisation est échelonnée dans le temps, l'étude d'impact doit porter sur l'ensemble du projet.

**Article 4** :Ne sont pas soumis aux dispositions de la présente loi, les projets relevant de l'autorité chargée de la défense nationale. Toutefois, ces projets doivent être réalisés de manière à ne pas exposer la population et l'environnement en général au danger.

\* - Dahir N° 1.03.60 du 10 Rabii I 1424 (12 mai 2003), BO N° 5118 du 19 Juin 2003

## Chapitre II : Objectifs et contenu de l'étude d'impact sur l'environnement

**Article 5** :L'étude d'impact sur l'environnement a pour objet :

1 - d'évaluer de manière méthodique et préalable, les répercussions éventuelles, les effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et en particulier sur l'homme, la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et des monuments historiques, le cas échéant sur la commodité du voisinage, l'hygiène, la salubrité publique et la sécurité tout en prenant en considération les interactions entre ces facteurs;

2 - de supprimer, d'atténuer et de compenser les répercussions négatives du projet :

3 - de mettre en valeur et d'améliorer les impacts positifs du projet sur l'environnement;

4 - d'informer la population concernée sur les impacts négatifs du projet sur l'environnement.

**Article 6** :L'étude d'impact sur l'environnement comporte :

1 - une description globale de l'état initial du site susceptible d'être affecté par le projet, notamment ses composantes biologique, physique et humaine;

2 - une description des principales composantes, caractéristiques et étapes de réalisation du projet y compris les procédés de fabrication, la nature et les quantités de matières premières et les ressources d'énergie utilisées, les rejets liquides, gazeux et solides ainsi que les déchets engendrés par la réalisation ou l'exploitation du projet ;

3 - une évaluation des impacts positifs, négatifs et nocifs du projet sur le milieu biologique, physique et humain pouvant être affecté durant les phases de réalisation, d'exploitation ou de son développement sur la base des termes de références et des directives prévues à cet effet;

4 - les mesures envisagées par le pétitionnaire pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement ainsi que les mesures visant à mettre en valeur et à améliorer les impacts positifs du projet;

5 - un programme de surveillance et de suivi du projet ainsi que les mesures envisagées en matière de formation, de communication et de gestion en vue d'assurer l'exécution, l'exploitation et le développement conformément aux prescriptions techniques et aux exigences environnementales adoptées par l'étude;

6 - une présentation concise portant sur le cadre juridique et institutionnel afférent au projet et à l'immeuble dans lequel sera exécuté et exploité ainsi que les coûts prévisionnels du projet;

7 - une note de synthèse récapitulant le contenu et les conclusions de l'étude;

8 - un résumé simplifié des informations et des principales données contenues dans l'étude destiné au public.

**Article 7** :L'autorisation de tout projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement est subordonnée à une décision d'acceptabilité environnementale. Cette décision constitue l'un des documents du dossier de la demande présentée en vue de l'obtention de l'autorisation du projet.

### **Chapitre III : Comité national et comités régionaux d'études d'impact sur l'environnement**

**Article 8** : Il est institué, auprès de l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement, un comité national et des comités régionaux d'études d'impact sur l'environnement. Ces comités ont pour mission d'examiner les études d'impact sur l'environnement et de donner leur avis sur l'acceptabilité environnementale des projets.

Les formalités de création du comité national et des comités régionaux, les modalités de fonctionnement et les attributions desdits comités sont fixées par voie réglementaire.

**Article 9** : Chaque projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement donne lieu à une enquête publique. Cette enquête a pour objet de permettre à la population concernée de prendre connaissance des impacts éventuels du projet sur l'environnement et de recueillir leurs observations et propositions y afférentes. Ces observations et propositions sont prises en considération lors de l'examen de l'étude d'impact sur l'environnement.

Sont dispensés de l'enquête publique visée au premier alinéa de cet article, les projets qui font l'objet d'une enquête publique prévue par d'autres textes législatifs et réglementaires, à condition de mettre à la disposition du public l'étude d'impact sur l'environnement lors du déroulement de cette enquête. Les conditions de déroulement de cette enquête publique sont fixées par voie réglementaire.

**Article 10** : L'administration doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que les informations et les conclusions afférentes à l'étude d'impact sur l'environnement soient accessibles au public durant la période de l'enquête publique à l'exception des informations et des données qui sont jugées confidentielles.

A cet effet, le pétitionnaire est tenu de notifier par écrit à l'administration, les informations et les données qu'il juge confidentielles.

Sont considérées confidentielles, aux termes du premier alinéa de cet article, les données et les informations afférentes au projet, dont la diffusion peut porter préjudice aux intérêts du maître d'ouvrage, à l'exception des informations relatives aux impacts négatifs dudit projet sur l'environnement. Les conditions et les modalités de consultation de l'étude d'impact sont fixées par voie réglementaire.

**Article 11** : Les agents chargés par l'administration sont, lors de l'exercice de leurs fonctions, de la consultation ou de l'examen des études d'impact sur l'environnement ou lors du suivi des projets soumis à ces études, ainsi que les membres du comité national et des comités régionaux des études d'impact visés à l'article 8 ci-dessus, tenus au secret professionnel et à la non-divulgence des données et des informations relatives aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement, sous peine de l'application des dispositions du code pénal en vigueur.

**Article 12** : Les frais afférents à l'enquête publique sont à la charge du pétitionnaire. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

**Article 13** : Les frais de réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement sont à la charge du pétitionnaire sauf dispositions contraires prévues par la législation en vigueur.

### **Chapitre IV : Constatation des infractions et droit d'ester en justice**

**Article 14** : Les officiers de police judiciaire et les agents assermentés et commissionnés par l'administration et les collectivités locales ont pour mission de constater et de rechercher les infractions aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application.

**Article 15** : En cas d'observation des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application, l'agent commissionné ayant constaté une infraction en établit un procès-verbal dont il transmet une copie, dans un délai ne dépassant pas quinze (15) jours, à l'autorité directement concernée par le projet et une autre à l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement. Cette

dernière, après avoir notifié à l'autorité gouvernementale concernée, met en demeure le contrevenant et l'invite à se conformer à la législation en vigueur.

**Article 16** :Lorsque le contrevenant, mis en demeure, refuse d'y obtempérer et lorsque les travaux d'aménagement, de construction ou d'exploitation d'un projet sont en cours, l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement, après notification à l'autorité gouvernementale concernée, transmet une copie du procès-verbal de l'infraction au gouverneur de la province ou de la préfecture et au président du conseil communal pour ordonner l'arrêt des travaux en attendant que la juridiction compétente s'y prononce.

En cas d'urgence, la suspension immédiate des travaux, la destruction des constructions et des installations et l'interdiction des activités contraires aux dispositions de la présente loi, peuvent être ordonnées.

**Article 17** :L'arrêt des travaux de construction, d'aménagement et d'exploitation et la remise en état initial des lieux ne font pas obstacle au droit de porter plainte devant la justice, soit à l'initiative de l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement, soit à l'initiative de toute personne physique ou morale ayant qualité et intérêt à ester en justice.

**Article 18** :Lorsqu'une plainte déposée devant la juridiction compétente, contre une autorisation ou une décision d'approbation d'un projet est fondée sur l'absence de la décision d'acceptabilité environnementale, la juridiction saisie ordonne, d'urgence, l'annulation de l'autorisation ou de la décision attaquée dès que cette absence est constatée.

**Article 19** :Les projets ayant reçu l'acceptabilité environnementale et qui ne sont pas réalisés dans un délai de cinq ans à compter de la date d'obtention de la décision, doivent faire l'objet d'une nouvelle étude d'impact sur l'environnement.

**Article 20** :Les dispositions de la présente loi prennent effet à compter de la date de sa publication au *Bulletin officiel*. Toutefois, elles ne sont pas applicables aux demandes d'autorisation déposées auprès des services administratifs antérieurement à la date de sa publication.

### ***Annexe des projets soumis à l'étude d'impact sur l'environnement***

1 - *Etablissements insalubres, incommodes ou dangereux classés en première catégorie.*

2 - *Projets d'infrastructures*

- Construction de routes (routes nationales et autoroutes);
- Voles ferrées;
- Aéroports;
- Aménagement de zones urbaines;
- Aménagement de zones industrielles;
- Ports de commerce et ports de plaisance;
- Barrages ou toutes autres installations destinées à retenir et à stocker les eaux d'une manière permanente;
- Complexes touristiques, notamment ceux situés au littoral, à la montagne et en milieu rural;
- Installations de stockage ou d'élimination de déchets quel que soit leur nature et la méthode de leur élimination;

- Stations d'épuration des eaux usées et ouvrages annexes;
- Emissaires d'évacuation marin;
- Transport de matières dangereuses ou toxiques.

### 3 - Projets industriels

#### 3.1 - Industrie extractive :

- Mines;
- Carrières de sable et gravier;
- Cimenteries;
- Industrie de plâtre;
- Transformation du liège.

#### 3.2 - Industrie de l'énergie :

- Installations destinées au stockage du gaz et tous produits inflammables;
- Raffineries de pétrole;
- Grands travaux de transfert d'énergie;
- Centrales thermiques et autres installations à combustion puissance calorifique d'au moins 300 MW;
- Centrales nucléaires;
- Centrales hydroélectriques.

#### 3.3 - Industrie chimique :

- Installations de fabrication de produits chimiques, de pesticides, de produits pharmaceutiques, de peintures de vernis, d'élastomères et peroxydes;
- Lancement de nouveaux produits chimiques sur le marché;
- Extraction, traitement et transformation d'amiante.

#### 3.4 - Traitement des métaux :

- Usines sidérurgiques;
- Traitement de surface et revêtement des métaux;
- Chaudronnerie et appareils métalliques.

#### 3.5 - Industrie des produits alimentaires :

- Conserverie de produits animal et végétal;
- Fabrication de produits laitiers;
- Brasserie;

- Fabrication de confiseries et de boissons;
- Usines de farine de poisson et d'huile de poisson;
- Féculerie Industrielle;
- Sucrieries et transformation de mélasses;
- Minoteries et semouleries;
- Hulleries.

#### 3.6 - Industrie textile, du cuir, du bois, du papier, de carton et de poterie:

- Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton;
- Tanneries et mégisserie;
- Production et traitement de cellulose;
- Teinturerie de fibres;
- Fabrication de panneaux de fibres, de particules et de contre-plaqués;
- Industrie de textile et teintureries;
- Poterie.

#### 3.7 - Industrie de caoutchouc :

- Fabrication et traitement de produits à base d'élastomères.

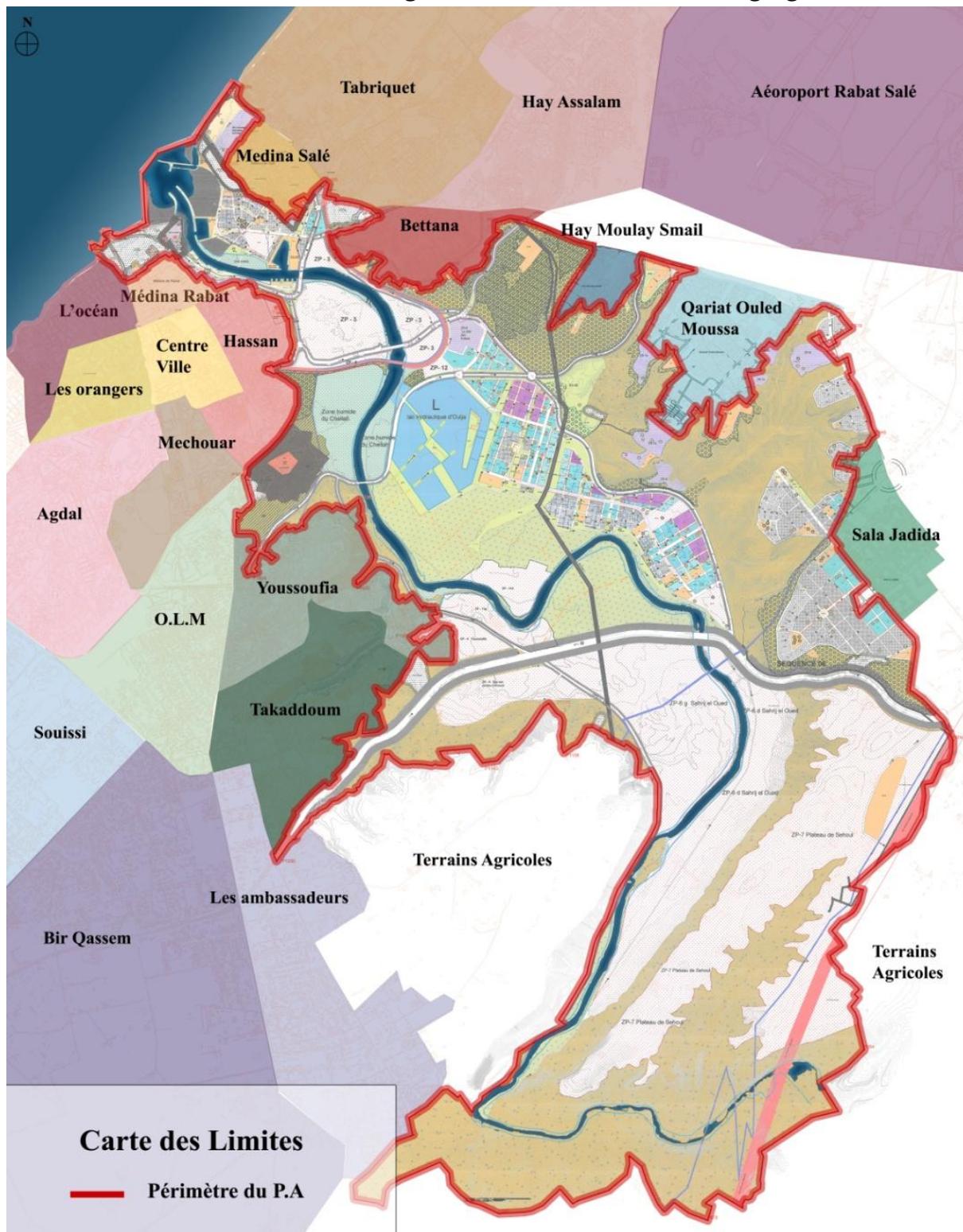
#### 4 - Agriculture

- Projets de remembrement rural;
- Projets de reboisement d'une superficie supérieur à 100 hectares;
- Projets d'affectation de terre inculte ou d'étendue semi-naturelle à l'exploitation agricole intensive.

#### 5 - Projets d'aquaculture et de pisciculture

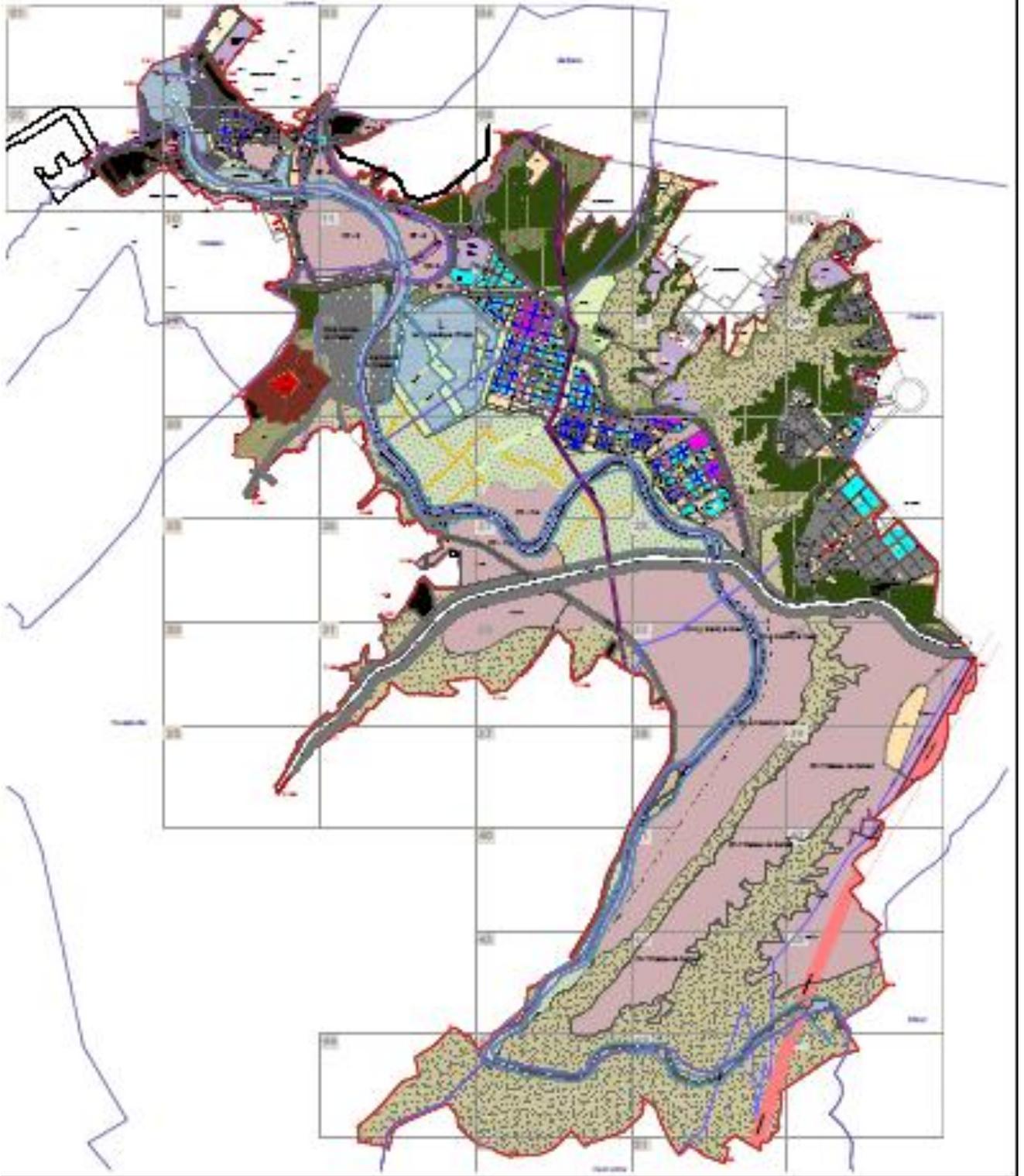
## VI. Cartes

### 1. Périmètre du Plan d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg



(Source : PAS / réalisation : ENA)

## 2. Plan d'Aménagement Spécial (2008)



(Source et réalisation : AAVB)

## VII. Article de presse

LE MATIN

01/04/2011

INFRASTRUCTURES

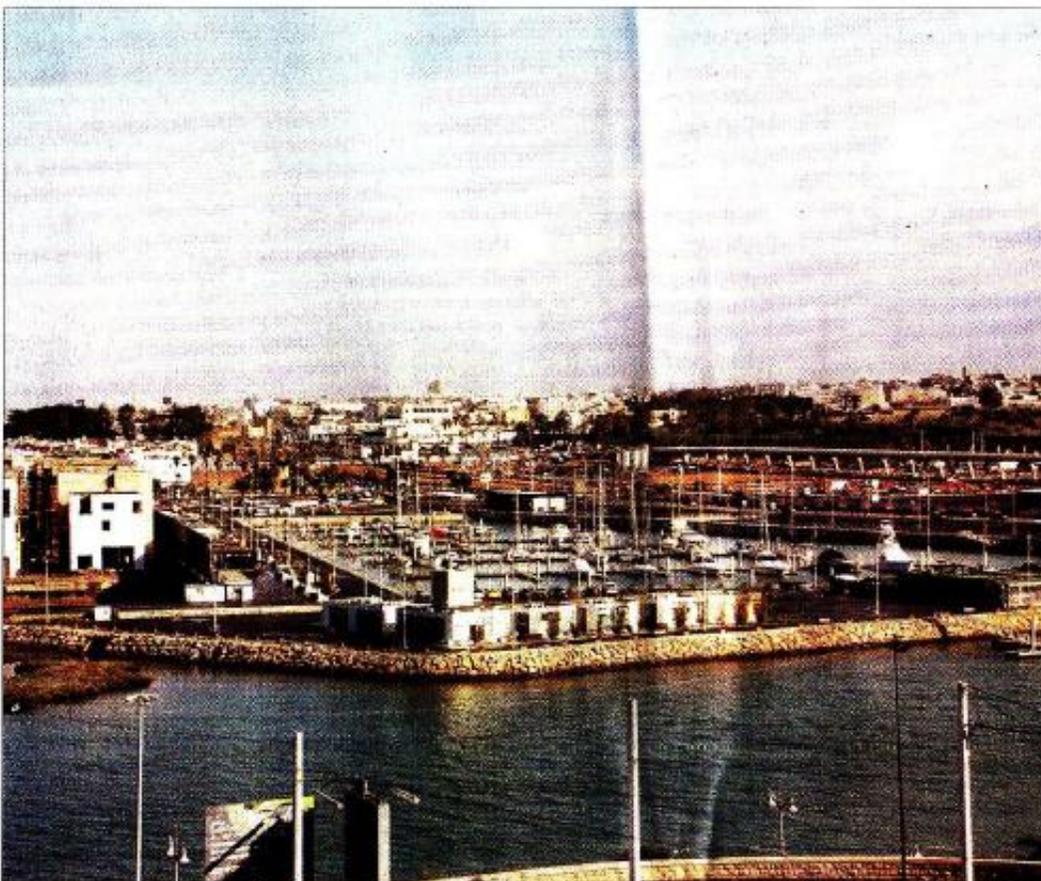
# L'impact social des grands projets expliqué

Un immense chantier : c'est ainsi qu'on qualifie le Maroc du 21<sup>e</sup> siècle. Cette réputation, le Royaume l'a gagnée grâce aux nombreux projets structurants lancés sur tout son territoire, notamment les projets d'infrastructures. Ceux-ci, on le sait, ont un impact économique des plus importants qui fait l'objet d'études et de rapports annuels. L'impact social pour sa part est souvent passé sous silence. C'est donc pour mettre en avant cet aspect que la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et l'Agence d'aménagement de la vallée du Bouregreg ont tenu, mardi 29 mars à Rabat, une conférence-débat sur « l'impact socioéconomique des grands projets d'infrastructures ». Trois projets récents ont été donnés en exemple. Il s'agit du projet de développement de la lagune de Marchica à proximité de Nador, du projet Haliopolis à Agadir et du projet de construction de l'hôpital du Bouregreg à Salé.

Réalisé sur la période 2009-2025, le mégaprojet de Marchica se veut à grande portée sociale. Il devra aider à résorber le chômage parmi la population locale en générant à terme quelque 80.000 postes d'emploi supplémentaires. Avec 7 cités et 6 marinas de 25 kilomètres

de long, 84.000 lits, 1.000 villas et 2.400 appartements, l'ambition affichée est de positionner la lagune de Marchica comme une destination touristique privilégiée au niveau du bassin méditerranéen, ce qui fera tourner à plein régime l'économie de la région. Le bien-être social de toute la population locale ne s'en trouvera que meilleur. « Une étude d'insertion socioéconomique du projet a été réalisée afin d'optimiser les retombées économiques et sociales du projet », fait savoir Alaâ-eddine El Baghdadi, directeur des études à Marchica Med, société chargée du projet. Outre le développement économique, la préservation de l'environnement constitue un challenge majeur pour la société, parce qu'il y va du bien-être de la population riveraine. C'est dans ce souci que des travaux de dépollution sont prévus pour la collecte des déchets solides. De même, il a été procédé il y a 3 mois à l'ouverture d'une embouchure au niveau du site qui a permis, selon M. El Baghdadi, d'améliorer la qualité des eaux et d'attirer de nouvelles espèces de poissons et d'oiseaux, ce qui vaut désormais à Marchica la réputation de zone éco-touristique.

Meriem Rkiouak  
SUITE EN PAGE 2



**Directeur de recherche : Nora SEMMOUD**

**HAMIDI Leïla**

**HAMIDI Leïla**

**Projet de Fin d'Etudes**  
**DA5**  
**2010-2011**

## **Titre : Le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : un projet social ?**

### **Résumé :**

Le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg correspond au projet phare du Maroc du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il s'inscrit dans un contexte de mutations urbanistiques importantes visant à hisser la capitale Rabat et sa jumelle Salé, au rang des métropoles internationales. Ce projet multidisciplinaire, favorisant le rayonnement touristique et l'attraction de capitaux étrangers induit des décalages latents avec le contexte local, notamment sur le plan social. Comment le mimétisme des modes de faire des pays du Nord ne peuvent-ils pas générer d'écarts conséquents dans un environnement au fonctionnement et aux moyens fondamentalement différents ? A travers l'analyse de ses effets sociaux, ciblée sur les populations des pêcheurs, des barcassiers et des poissonniers, nous tentons de comprendre quelle est la véritable place accordée au volet social dans le projet Bouregreg. D'emblée, il semble qu'il ne soit pas apparu essentiel aux acteurs du projet de considérer réellement ces catégories sociales. Pourtant, force est de constater que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg promeut une politique sociale séduisante auprès de la population, qu'elle soit locale ou étrangère. Pour quelles raisons conférer le statut de projet « citoyen » à l'aménagement de la vallée constitue-t-il le pivot d'un marketing urbain ? En quoi afficher une démarche de développement social, parallèle à la mise en valeur économique du territoire, permet-elle de forcer l'intégration d'un projet urbain mal adapté à son environnement local ?

**Mots clés :** Bouregreg, Rabat, Salé, marketing territorial, effets sociaux, mégaprojet